



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 122 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 30 novembre 2001

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 novembre 2001

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Traduction]

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.) propose: Que le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je suis heureux de parler aujourd'hui du projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, et plus précisément des dispositions de cette loi relatives à la communication de renseignements à des États étrangers. Il s'agit d'une autre importante mesure que le gouvernement a prise dans le cadre de la lutte antiterroriste.

• (1005)

[Français]

Avant le 11 septembre, on présumait que les individus qui projetaient le détournement d'un avion amèneraient avec eux des armes traditionnelles. Depuis le 11 septembre, il est évident qu'il peut en être tout autrement.

Comme les députés le savent, j'ai déposé la semaine dernière le projet de loi C-42, c'est-à-dire la Loi sur la sécurité publique. Ce projet de loi est le résultat des modifications qui ont été formulées lors d'examen réguliers sur plusieurs des 19 lois en vigueur, notamment la Loi sur l'aéronautique.

Tous les examens ont porté particulièrement sur les dispositions en matière de prévention et d'intervention dans un contexte de grande incertitude à l'égard de la sûreté.

[Traduction]

L'objectif fondamental du projet de loi C-44 est de faire en sorte que le gouvernement du Canada dispose du pouvoir nécessaire pour établir et maintenir un programme de sécurité adéquat au titre de la protection des Canadiens.

Dans le projet de loi C-44, qui reprend un court article extrait du projet de loi C-42, le gouvernement propose la modification de la Loi sur l'aéronautique. Je remercie mes collègues des partis d'opposition d'avoir accepté de retirer la modification proposée au sujet de la communication de renseignements au paragraphe 4.83 de la Loi sur l'aéronautique pour en faire l'objet d'une mesure législative distincte pouvant être adoptée rapidement. J'estime qu'en procédant de cette façon, nous pourrions permettre aux transporteurs aériens canadiens de mieux collaborer avec leurs partenaires à l'échelle

internationale, particulièrement nos amis américains, au sud de la frontière, pour la prise d'autres mesures de dissuasion et de repérage efficaces des terroristes.

La modification contenue dans le projet de loi C-44 porte sur la communication, à nos partenaires internationaux, de renseignements relatifs aux passagers et aux membres d'équipage, dans le but d'assurer la sécurité des transports. La modification proposée permet la saisie de juste assez d'information auprès des transporteurs aériens pour renforcer la sécurité des passagers grâce une utilisation judicieuse de la technologie de l'information moderne.

[Français]

Le 19 novembre, soit la veille où nous avons inscrit le projet de loi C-42 au *Feuilleton des Avis*, le président des États-Unis a entériné la nouvelle loi qui exige, entre autres, que des renseignements anticipés sur les listes de passagers soient fournis pour tous les vols qui arrivent aux États-Unis.

[Traduction]

Je tiens à faire remarquer que les renseignements que les Américains demandent aux transporteurs de fournir d'office sont les mêmes que ceux que les voyageurs communiquent déjà aux agents des douanes américains lorsqu'ils arrivent maintenant aux États-Unis.

En fait, la majorité des Canadiens qui entrent aux États-Unis le font au moyen des services de prédédouanement dans les principaux aéroports. Par conséquent, ils fournissent déjà ces renseignements aux autorités américaines avant le départ de leur vol du Canada.

Les renseignements à fournir d'office sont assez simples: le nom du voyageur, son sexe, sa date de naissance, sa citoyenneté, son numéro de passeport et, le cas échéant, son numéro de visa et le nom du pays émetteur. Sur le plan individuel, toutefois, des renseignements supplémentaires peuvent être demandés.

Comme je l'ai déjà dit, la loi américaine exigeant ces renseignements a été approuvée par M. Bush le 19 novembre, une journée avant que mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, informe la Chambre que nous présenterions un projet de loi d'ensemble en matière de sécurité publique, lequel a été inscrit au *Feuilleton*.

Les députés en ont été informés le jeudi 22 novembre, et le projet de loi a été présenté à 10 heures ce jour-là. Depuis lors, nous avons été informés par nos amis américains qu'ils projetaient de mettre en oeuvre dès que possible les dispositions relatives aux renseignements de leur nouvelle loi. À l'heure actuelle, ou bien ils recueillent les renseignements ou bien ils procèdent à une fouille manuelle approfondie des bagages à main et des bagages enregistrés dès l'arrivée des vols aux États-Unis, ce qui peut prendre beaucoup de temps.

Initiatives ministérielles

En proposant, dans le projet de loi C-44, cet élément de notre loi sur la sécurité publique, le projet de loi C-42, qui traite de la communication de renseignements concernant les voyageurs aux États étrangers, nous pourrions dresser des règlements grâce auxquels les lignes aériennes canadiennes pourront communiquer les renseignements vérifiés aux pays approuvés.

En réponse à une question que le député de Roberval a posée l'autre jour durant la période des questions, je lui ai assuré que les députés pourraient aujourd'hui avoir accès aux projets de règlements et les examiner, car c'est une question d'une grande importance. Malheureusement, j'étais à Vancouver tard hier soir et je ne viens de les approuver que maintenant. Ils sont en cours de préparation finale et nous espérons les transmettre au leader parlementaire aux fins de distribution d'ici une heure ou deux. J'espère que les députés prendront cela comme un signe de bonne volonté de la part du gouvernement qui montre que nous voulons collaborer avec tous les députés pour veiller à ce que l'information qui doit être transmise est à la fois appropriée et conforme à notre Loi sur la protection des renseignements personnels et aux attentes des Canadiens qui veulent que les renseignements privés les touchant et touchant les membres de leurs familles ne puissent être transmis à d'autres gouvernements que dans les circonstances les plus extrêmes. Bien entendu, les circonstances entourant les événements du 11 septembre sont bien connues.

Le fait est que le Canada est parmi une poignée de pays qui ne pouvaient légalement rendre ces renseignements disponibles. C'est pourquoi j'espère que les Canadiens ne pensent pas que nous prenons une mesure inappropriée ou anormale. Nous suivons la pratique courante dans la plupart des États en rendant ces renseignements disponibles.

Au cas où des gens au Canada auraient l'impression que les États-Unis exigent un engagement en ce sens ou influencent nos décisions, je tiens à dire, et c'est là un autre principe, que tous les pays du monde ont le droit de savoir qui franchit leurs frontières et les Américains ne font pas exception à la règle. Cependant, chose certaine, depuis le 11 septembre, ils sont particulièrement sensibles à cette question et ils ont sûrement le droit d'obtenir ces renseignements. En adoptant rapidement le projet de loi, nous serons en mesure de respecter leur propre loi qui ne prévoit aucune souplesse. Si nous n'adoptons pas cette mesure législative et ne la promulguons pas d'ici le début de janvier, nos transporteurs seront alors assujettis à des retards importants, ce que personne ne veut compte tenu de la situation actuelle de l'industrie du transport aérien. Aucun passager ne le souhaite et il va sans dire que les gouvernements américain et canadien ne le veulent pas non plus, à mon avis.

J'espère que les députés renverront ce projet de loi au comité où on pourra en discuter de façon réfléchie. Le gouvernement demeure tout à fait souple pour ce qui est de répondre à toutes les préoccupations qui peuvent être soulevées, surtout en ce qui concerne la protection des renseignements personnels.

• (1010)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'interviens en faveur du projet de loi C-44 dont nous discutons aujourd'hui. Dans la foulée des événements du 11 septembre, on a assisté à une flambée d'activité législative de part et d'autre du 49^e parallèle. Aux États-Unis, à peine 10 jours après les horribles attentats, le sénateur Ernest Fritz Hollings de la Caroline du Sud a présenté le projet de loi S-1447, la Aviation and Transportation Security Act.

En un seul geste hardi, le Congrès a cherché à restaurer la confiance des Américains qui empruntent l'avion. On allait contrôler les passagers, les bagages, le courrier et le fret. Les équipages allaient suivre une nouvelle formation qui leur permettrait de gérer les cas de rage de l'air et les crises terroristes. Des agents armés allaient faire leur apparition à bord des aéronefs américains. On allait améliorer un système complexe de profilage des passagers.

Bien qu'une attaque au bacille du charbon lancée contre le Capitole ait entraîné la fermeture des bureaux des membres du Congrès, un consensus a rapidement été établi afin de prouver que pendant que l'Amérique mènerait une impressionnante campagne contre le terrorisme à l'étranger, la lutte au pays serait menée avec encore plus de vigueur.

Le projet de loi a franchi les deux chambres du Congrès plus rapidement qu'une rumeur ne se répand chez les journalistes. Le président Bush a entériné la loi à peine huit semaines après la présentation du projet de loi.

Au Canada, la flambée d'activité a été semblable à la façon dont les pneus patinent pendant la première tempête hivernale. Il y a eu beaucoup de bruit, un peu de fumée, mais très peu d'action. Le gouvernement a été à peu près aussi agile et solide sur ses jambes qu'un veau qui vient de naître. À la différence du veau, cependant, le premier ministre et le ministre des Transports sont des hommes politiques aguerris qui cumulent à eux deux près de 50 années d'expérience parlementaire. Le manque de leadership aurait été amusant s'il n'avait pas été aussi dangereux et destructeur pour l'industrie aérienne.

Le Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales a rapidement reçu le mandat de se pencher sur la sécurité dans le transport aérien, mais le gouvernement a vite mis de l'avant les questions qu'il estimait être plus urgentes. Il fallait étendre les compétences du Tribunal de l'aviation civile au secteur maritime. Il fallait hausser la limite de 15 p. 100 sur la participation publique au capital d'Air Canada afin que les personnes possédant moins de 10 p. 100 des actions de l'entreprise soient encouragées à en acheter davantage. Il fallait modifier la Convention de Varsovie de 1929 pour le troisième millénaire. C'étaient toutes des priorités importantes, mais ce ne sont pas du tout des priorités pour l'industrie du transport aérien ou les Canadiens.

Le comité permanent accordait son attention à la sûreté de l'aviation. Je n'omettrai pas ce fait. Toutefois, pendant que des témoins venant d'Air Canada, de l'Association des pilotes et du SCFP préconisaient le recours à des agents armés à bord des avions et d'autres mesures de sécurité, le gouvernement cherchait désespérément à montrer qu'il bougeait, bien qu'il n'ait pas su ce qu'il voulait faire ou comment s'y prendre.

La veille du départ du comité permanent pour Washington, D.C., où il devait se rendre les 26 et 27 novembre, des rumeurs ont commencé à circuler, promettant du nouveau. Le 20 novembre, à environ 17 h 25, le leader parlementaire du gouvernement a demandé le consentement unanime pour suspendre l'ordre du jour et présenter un projet de loi d'initiative ministérielle le lendemain à 14 heures.

Ce projet de loi, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, était complexe et une séance d'information serait offerte au personnel.

Initiatives ministérielles

Cela faisait déjà deux mois que le sénateur Hollings avait présenté le projet de loi sur la sûreté des transports et de l'aviation. Il y avait maintenant une lueur d'espoir que notre gouvernement allait réagir et faire quelque chose.

À 14 heures, le 21 novembre, pas la moindre trace du projet de loi promis. Des problèmes de dernière minute en avaient retardé la présentation. Le projet de loi C-42 a été présenté le lendemain, soit le 22 novembre. Il renfermait quelque 19 parties portant sur une variété de sujets allant du recyclage de l'argent à la mise en oeuvre d'un traité de 1977 sur les armes à toxines. Une section miniature sur la sûreté aérienne y était ajouté pour faire bonne mesure et bonne impression.

Avec le même doigté qui avait marqué la présentation du projet de loi, mercredi dernier à 15 h 5, à peine une semaine après la première lecture du projet de loi C-42 à la Chambre, le leader parlementaire du gouvernement était de nouveau debout pour demander le consentement unanime afin que la section 4.83 de l'article 5 du projet de loi C-42 soit supprimée du projet de loi et qu'un nouveau projet de loi mettant en oeuvre ledit article soit déposé immédiatement; et que ledit nouveau projet de loi soit pris en considération à l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui, vendredi 30 novembre, soit moins de deux journées de séance plus tard.

Hier, la Chambre était à cours de choses à dire et certains ont proposé d'ajourner plus tôt que d'habitude. D'un côté, le programme du gouvernement n'est pas chargé, mais de l'autre, la nécessité d'ajouter la teneur de la section 4.83 de l'article 5 de l'ancien projet de loi C-42 à la Loi sur l'aéronautique est urgente. Étant donné le cinéma que nous a fait dernièrement le gouvernement avec ses coups de frein et ses coups d'accélérateur qui ne vont nulle part, on peut se demander pourquoi une seule disposition serait si importante.

On dit qu'on peut toujours trouver un sens à tout. En d'autres termes, si on examine une situation suffisamment longtemps, de suffisamment près et suffisamment soigneusement, on finit par comprendre pourquoi il en est ainsi. Nous devons donc étudier les dispositions du projet de loi C-42 qui portent sur le genre de renseignements qu'une compagnie aérienne ou toute autre administration responsable du transport doit fournir aux autorités.

Il y avait essentiellement trois articles. Le premier, soit l'article 4.82 visé par l'article 5 du projet de loi, permettrait au ministre des Transports de demander aux transporteurs les renseignements qui sont sous leur contrôle à l'égard des personnes qui sont ou seront vraisemblablement à bord d'un aéronef pour un vol donné s'il estime qu'il existe un danger immédiat à l'égard de ce vol.

• (1015)

Deuxièmement, l'article 4.83 visé par l'article 5 du projet de loi permettrait à un transporteur aérien canadien assurant un vol à destination d'un État étranger de communiquer à l'autorité compétente de cet État étranger:

...les renseignements sous son contrôle exigés par la législation de cet État relativement à toute personne qui est ou sera vraisemblablement à bord de l'aéronef.

Troisièmement, l'article 69 modifierait la Loi sur l'immigration pour y ajouter l'article 88.1. Le nouvel article prévoit ce qui suit:

(1) Le transporteur qui amène des personnes au Canada est tenu de fournir, conformément aux règlements, les renseignements qui y sont prévus, y compris des documents et des rapports.

D'après le sommaire du projet de loi C-42, les deux premières modifications:

...obligent les transporteurs aériens et les exploitants de systèmes de réservation à fournir au ministre des renseignements à l'égard de personnes ou de vols en particulier.

Toujours selon le sommaire, la troisième disposition:

...oblige en outre les transporteurs à fournir certains renseignements relatifs aux passagers qu'ils amènent au Canada, afin d'aider le ministre pour l'exécution des vérifications aux points d'entrée et des mandats d'arrestation.

Les articles 4.82 et 4.83 visés par l'article 5 ont un autre objet que l'article 69, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner s'ils visent des renseignements de types différents. Toutefois, des députés seront peut-être surpris d'apprendre que les lignes aériennes possèdent deux types de dossiers différents sur leurs passagers.

Premièrement, il y a le dossier du passager ou PNR. C'est le dossier que la compagnie aérienne ouvre lorsqu'elle réserve un vol pour un client. Il contient divers renseignements, dont le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de celui-ci et le mode de paiement du billet. Il contient aussi des renseignements sur la réservation, soit la ville d'embarquement, la destination, les correspondances, les numéros de vol, les dates, les escales et le numéro du siège. À partir de cette information, on établit pour chaque vol un manifeste qui montre la place de chacun des passagers. À l'heure actuelle, l'information est automatiquement remise aux autorités en cas d'accident.

Deuxièmement, il y a le système de renseignements anticipés sur les passagers, ou SRAP, qui comprends cinq champs différents: le nom et la date de naissance du voyageur, sa citoyenneté ou sa nationalité, le pays où les papiers ont été délivrés, le sexe, et le numéro de passeport ou de document. Le nom du passager mis à part, cette information n'est habituellement pas recueillie par les compagnies aériennes. Si les passeports ne sont pas lisibles par machine, le gros des renseignements doivent être compilés à la main.

C'est pourquoi les compagnies aériennes ne les recueillent que lorsqu'elles doivent les fournir aux autorités de l'Immigration. À l'heure actuelle, les États-Unis les exigent pour les voyageurs asiatiques qui leur arrivent par Vancouver, conformément au protocole d'entente qui permet à ces voyageurs de se rendre directement aux douanes américaines sans passer d'abord par les douanes canadiennes.

Je crois comprendre que les paragraphes 4.82 et 4.83 de l'article 5 du projet de loi C-42 obligerait les compagnies aériennes à fournir les renseignements tirés des dossiers passagers ou PNR au ministre des Transports et l'article 69, à fournir les renseignements anticipés sur les passagers ou SRAP au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Comparons cette mesure législative à la loi américaine. La nouvelle U.S. Aviation and Transportation Security Act confère à l'administrateur du bureau fédéral de l'aviation le pouvoir d'exiger des transporteurs aériens qu'ils étendent l'application de l'actuel système de traitement automatisé des passagers, ou CAPP, à tous les passagers, quel que soit l'importance de leur bagage. Les passagers visés par le système CAPP doivent se soumettre à des mesures de sécurité additionnelles, y compris le contrôle de sécurité de leur personne et de leurs bagages à main.

Les renseignements contenus dans le PNR aussi bien que le SRAP sont transmis par voie électronique au superordinateur de la Douane américaine, à Newington, en Virginie, où l'on établit, grâce au système CAPP, le profil des voyageurs qui garantit la sécurité des transports aériens aux États-Unis.

Les États-Unis luttent activement contre le terrorisme. Ils passent aux actes, contrairement au gouvernement canadien. Il est donc intéressant de lire l'article 115 de la Aviation and Transportation Security Act adoptée par les États-Unis. Voici ce qu'il dit:

Initiatives ministérielles

(1) GÉNÉRALITÉS—Au plus tard 60 jours après l'entrée en vigueur de la Aviation and Transportation Security Act, chaque transporteur aérien national ou étranger qui exploite un vol de passagers à destination des États-Unis en provenance de l'étranger doit fournir au commissaire aux douanes, par voie électronique, une liste nominative des passagers et membres d'équipage contenant les renseignements précisés au paragraphe (2). Les transporteurs peuvent se servir du Système d'information préalable sur les voyageurs (SIPV)...

(2) RENSEIGNEMENTS—La liste nominative des passagers et des membres d'équipage pour un vol visé au paragraphe (1) doit contenir les renseignements suivants:

- A) Le nom au complet de chaque passager et membre d'équipage.
- B) La date de naissance et la citoyenneté de chaque passager et membre d'équipage.
- C) Le sexe de chaque passager et membre d'équipage.
- D) Le numéro de passeport de chaque passager et membre d'équipage, si ce document est nécessaire pour le voyage, et le pays qui l'a délivré.
- E) Le numéro de visa américain ou le numéro de carte d'étranger résidant de chaque passager et membre d'équipage, le cas échéant.
- F) Tout autre renseignement que le sous-secrétaire, en consultation avec le commissaire aux douanes, juge raisonnablement nécessaire pour assurer la sécurité du transport aérien.

(3) DOSSIERS DE PASSAGER—Les transporteurs doivent fournir au service des douanes, sur demande, les renseignements contenus dans les dossiers de passager.

● (1020)

L'article 5 du projet de loi modifierait la Loi sur l'aéronautique en y ajoutant le paragraphe 4.83(1), qui dit ceci:

Par dérogation à l'article 5 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, dans la mesure où celui-ci a trait aux obligations énoncées dans l'annexe I de cette loi relativement à la communication de renseignements, l'utilisateur d'un aéronef en partance du Canada ou d'un aéronef canadien en partance de l'étranger peut, conformément aux règlements, communiquer à l'autorité compétente de tout État étranger les renseignements sous son contrôle exigés par la législation de cet État relativement à toute personne qui est ou sera vraisemblablement à bord de l'aéronef.

Réduit à l'essentiel, cela veut dire que l'utilisateur d'un aéronef en partance du Canada ou d'un aéronef canadien en partance de l'étranger peut communiquer à l'autorité compétente de tout État étranger, en vertu des lois de cet État, tout renseignement qu'il a sur les passagers de l'aéronef en question .

Par exemple, conformément aux termes «l'utilisateur d'un aéronef en partance du Canada», Air Canada pourrait donner aux services douaniers américains des renseignements exigés en vertu de l'article 115 de la U.S. Aviation and Transportation Security Act concernant les passagers sur ses vols transfrontaliers.

De même, conformément aux termes «un aéronef canadien en partance de l'étranger», Air Canada pourrait fournir les mêmes renseignements relativement à ses vols en partance d'Australie, de la Nouvelle-Zélande et d'Honolulu vers le Canada.

Les députés se rappelleront que j'ai dit qu'on finissait par trouver un sens à tout. J'essayais de comprendre pourquoi, après plusieurs tentatives vaines d'améliorer la sécurité aérienne au Canada, le gouvernement montrait autant de hâte à faire adopter le projet de loi C-44. C'est en jetant un coup d'oeil à l'article 115 de la U.S. Aviation and Transportation Security Act que je crois avoir trouvé la réponse.

J'y ai découvert deux éléments importants. Premièrement, ces dispositions s'appliqueraient aux transporteurs américains comme aux transporteurs étrangers effectuant des vols à destination des États-Unis à partir de l'étranger. Elles s'appliqueraient ainsi à Air Canada et aux vols nolisés exploités par Air Transat, WestJet et Skyservice.

Deuxièmement, l'article 115 de la loi américaine régissant la sécurité des transports et de l'aviation entrerait en vigueur au plus tard 60 jours après l'édiction de la loi que le président Bush a signée le 19 novembre.

Cela signifie que ces dispositions entreraient en vigueur le 18 janvier 2002, avant que la Chambre des communes ne revienne de son congé de fin d'année. Pour que les transporteurs canadiens puissent observer la loi américaine, la Chambre doit intégrer le texte du paragraphe 4.83 de l'article 5 du projet de loi C-42 à la Loi sur l'aéronautique avant l'ajournement prévu pour la troisième semaine de décembre.

Il est aujourd'hui question de cet article non pas parce que le gouvernement souhaite rendre notre espace aérien plus sûr, ou faire preuve de leadership en prenant des dispositions décisives. Non; nous en parlons aujourd'hui car les États-Unis ont agi et que les compagnies aériennes du Canada ont fait savoir au gouvernement que, s'il n'était pas en mesure de prendre des initiatives, il devrait à tout le moins suivre les traces des États-Unis, et vite.

Les Canadiens peuvent remercier le Congrès américain pour ce projet de loi. Dans la mesure où il nous garantit la sécurité de notre espace aérien, nous devrions en remercier non pas le gouvernement, mais l'industrie du transport aérien qui a insisté pour que le gouvernement fasse siennes les initiatives des États-Unis.

Entre temps, les Canadiens se morfondent et se demandent quand le gouvernement et le Cabinet seront susceptibles de montrer un soupçon de leadership dans le grand domaine de la sécurité aérienne et aéroportuaire, en faisant adopter les lois nécessaires. Voilà 13 semaines qu'ont eu lieu les attentats et le gouvernement n'a toujours pas pris d'initiative législative sérieuse.

Il y a vraiment de quoi s'interroger. Il a été clairement prouvé que notre système de sécurité aéroportuaire est inadéquat. De nouveaux programmes de sécurité sont mis en place dans d'innombrables pays. Le public les exige. Les transporteurs aériens exigent que la sécurité aérienne et aéroportuaire soit administrée avec de nouvelles méthodes. Les pilotes et les agents de bord exigent de nouveaux programmes de sécurité. La confiance des consommateurs dans les voyages en avion a chuté, et il faut aussi ajouter l'angoisse que suscitent les attaques terroristes et la guerre.

Si tout cela ne suffit pas pour pousser le gouvernement à agir, il convient de se demander si celui-ci finira un jour par se ressaisir et faire preuve de leadership dans le dossier de la sécurité aérienne et aéroportuaire. Mais je ne retiendrai pas mon souffle.

● (1025)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-44.

Je vais tout d'abord essayer d'expliquer comment le gouvernement libéral fédéral a passé une mauvaise semaine depuis jeudi dernier. En même temps, c'est important pour les Québécoises et les Québécois, les Canadiennes et les Canadiens de comprendre comment on peut passer d'un projet de loi de 98 pages, déposé la semaine dernière, à un projet de loi comme celui d'aujourd'hui pour lequel on changé le numéro en toute urgence, le projet de loi C-44, qui n'a qu'une page.

C'est important de comprendre parce qu'il y a eu de multiples discussions sur le projet de loi C-36, la Loi antiterroriste, et le projet de loi sur la sécurité publique, le projet de loi C-42.

Initiatives ministérielles

Dès le départ, nous avons constaté que le projet de loi C-42 sur la sécurité publique n'avait aucune mesure dite de sécurité aérienne. Il n'y avait aucun investissement d'annoncé, aucune mesure. Cela a été notre première constatation. D'ailleurs, en ce qui concerne ce projet de loi parrainé par le ministre des Transports, il y avait une grande attente dans la population afin qu'il puisse la rassurer concernant la sécurité dans les aéroports et la sécurité aérienne, ce qui n'a pas été le cas. Le ministre l'a d'ailleurs candidement avoué. Cela prendra des annonces budgétaires qui seront, on l'espère, mises en oeuvre par le ministre des Finances, le 10 décembre prochain.

Pourquoi donc avoir déposé le projet de loi C-42, qui était aussi volumineux et qui comptait 98 pages? Tout à l'heure, le ministre des Transports nous l'a dit, c'est parce que les Américains avaient déposé la veille un projet de loi sur la sécurité aérienne. Le gouvernement du Canada, qui était en train de travailler sur un projet de loi sur la sécurité publique, l'a déposé le lendemain.

Dès le départ, comme je le répète aux Québécoises et aux Québécois qui nous écoutent, il n'y avait rien de nouveau d'annoncé sur la sécurité aérienne. Par contre, les annonces étaient importantes concernant les nouveaux pouvoirs qu'on voulait donner, sans l'autorisation de cette Chambre, par arrêtés d'urgence. On inventait ce mot «arrêté d'urgence» pour permettre aux ministres de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement et à d'autres de pouvoir adopter de temps à autre des arrêtés d'urgence, qui auraient force de règlement et qui seraient entrés en vigueur immédiatement, sans la procédure habituelle de vérification, entre autre la procédure de protection que s'était donné le gouvernement par le biais du Conseil privé pour vérifier si ces arrêtés d'urgence étaient conformes à la Charte des droits et libertés de la personne. Cela a été notre première grande constatation.

Deuxièmement, il y a la question des zones de sécurité militaire pour lesquelles on a eu de belles déclarations de la part du ministre de la Défense nationale cette semaine.

Le Bloc québécois, en bon parti d'opposition, a fait son travail, décortiqué le projet de loi et posé des questions en cette Chambre directement au premier ministre. Nous avons d'abord posé une question bien simple au premier ministre lui demandant ceci: «Avec ce projet de loi C-42, qu'est-ce que vous auriez pu faire que vous n'avez pas fait en septembre?» Le premier ministre a évidemment passé la parole au ministre des Transports. On n'a pas pu nous dire qu'est-ce qu'on n'aurait pas pu faire en septembre, pourquoi avoir un projet de loi et comment on aurait pu mieux réagir avec un tel projet de loi. La réponse du ministre a été très évasive.

Il n'y avait évidemment pas de réponse parce qu'il est intervenu dans le cadre de la réglementation actuelle. Alors que la population se voulait un tant soit peu rassurée, le gouvernement s'était servi des mesures législatives qui étaient en son pouvoir. Les ministres ont agi avec les pouvoirs qu'ils avaient. Sauf quelques erreurs, entre autres de la part du ministre de la Santé, le gouvernement s'en est assez bien sorti. Mais il n'avait pas besoin d'une nouvelle législation pour réagir à un événement aussi tragique que celui du 11 septembre.

Il faut comprendre que les ministres, les ministères et les fonctionnaires ont, depuis des années, des attentes et auraient aimé avoir plus de pouvoirs. C'était probablement une bonne occasion pour les ministres d'inclure dans le projet de loi C-42 toutes les demandes traditionnelles de leurs ministères et de leurs fonctionnaires pour qu'ils puissent les contrôler sans la participation des députés de la Chambre et sans la procédure parlementaire qui, pour certains, est trop lourde. Pour d'autres, évidemment, elle est nécessaire.

● (1030)

Et c'est le cas du projet de loi C-36, la loi antiterroriste, où le gouvernement s'est targué de bien faire en nous disant: «Regardez, on dépose un projet de loi qui a traversé toutes les étapes de la législature. Les députés ont eu la chance d'intervenir en deuxième lecture, en comité et en troisième lecture. Ils ont eu la chance de déposer des amendements.»

C'est une procédure législative qui a été tellement bien respectée que cette semaine, mercredi, le gouvernement nous imposait le bâillon. Le gouvernement imposait une directive pour qu'on n'ait pas à discuter de nouveau ou à continuer de poser des questions, à intervenir, pour mieux faire comprendre à la population le contenu du projet de loi C-36, le projet de loi antiterroriste. On a imposé le bâillon.

Donc, mercredi, les discussions se sont terminées sur ordre du gouvernement, à la suite d'une décision du gouvernement libéral. Et le projet de loi C-36 a été adopté pratiquement tel qu'il avait été déposé originalement, malgré le fait que le Bloc québécois, entre autres, avait déposé 66 amendements, dont un seul a été retenu. Il s'agissait de l'ajout du mot «cimetièr» à la liste des objets qui pouvaient être considérés comme faisant partie de «crimes haineux». Il faut quand même donner au gouvernement d'avoir retenu qu'on inclue le mot cimetièr.

Cependant, il y avait quand même des dossiers très importants, des discussions très importantes. Il y a plus de 80 témoins qui ont été entendus en comité qui demandaient, presque à l'unanimité, qu'il y ait des balises très importantes. Entre autres, il y avait la clause crépusculaire, afin que ce projet de loi, qui créait de nouvelles dispositions, de nouvelles contraintes à la liberté des personnes, puisse prendre fin dans le temps, après trois ans, comme le proposait le Bloc québécois. Ce n'est pas ce qui en a résulté. On voulait une révision annuelle. Cela n'a pas été retenu par le gouvernement.

Encore une fois, on se sert du processus législatif. Dans le cas du projet de loi C-36, on s'est servi du processus législatif pour dire: «Par la suite, regardez, le comité a travaillé sur ce projet de loi et vous avez eu la chance d'être entendus. Finalement, on ne retient rien.» C'est évidemment l'adage de ce gouvernement: zéro, je ne retiens rien. C'est ce qui se passe avec le gouvernement libéral.

C'est difficile surtout quand on a, dans la même semaine, des débats aussi importants que celui sur le projet de loi C-42, qui introduit les arrêtés d'urgence. Il donne des pouvoirs exceptionnels à des ministres, à des individus. Il donne entre autres, au sujet des zones de sécurité militaires, des pouvoirs exceptionnels au seul ministre de la Défense nationale qui pourrait créer des zones d'intervention de sécurité militaires, sans la demande des procureurs généraux des provinces, ce qui était la norme habituelle.

Il faut dire aux Québécoises et Québécois qui nous écoutent que par le bon travail du Bloc québécois, entre autres, et des députés de l'opposition à la Chambre, le projet de loi C-42 ne sera pas adopté avant les Fêtes. C'est pourquoi aujourd'hui on discute du projet de loi C-44.

On a pris la seule mesure urgente, la seule véritable mesure d'urgence qui était dans le projet de loi C-42 et c'est évidemment celle que le ministre a déposée ce matin. On en a créé un projet de loi indépendant, le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, pour se conformer aux exigences des États-Unis en ce qui a trait aux transporteurs aériens qui ont à faire du travail, à transporter des passagers vers les États-Unis ou qui traverseraient le ciel américain.

Initiatives ministérielles

C'est donc la seule vraie mesure qui était nécessaire et urgente dans le projet de loi C-42. C'est ce que je disais dès le départ. Comment peut-on, en l'espace d'une semaine, déposer un projet de loi de 98 pages? Finalement, on s'accorde tous pour dire que la seule véritable mesure d'urgence, c'est une page qui se résume à l'article 4.83. C'est la modification qui est apportée, dont je discuterai tout à l'heure.

C'est donc cela, la dure semaine qu'a vécue le gouvernement libéral. Il a essayé, encore une fois, d'en passer une vite à tous les Québécoises, les Québécois, les Canadiennes et les Canadiens, et ce, au nom de la sécurité nationale.

• (1035)

C'est triste, parce que finalement, si le projet de loi C-42 avait été adopté cette semaine, les terroristes auraient réussi ce qu'ils ont souhaité depuis les tout débuts, soit d'attaquer directement le fondement même de notre société libérale et démocratique.

C'est ce qui est le plus grave. Plutôt que de discuter des vrais problèmes de sécurité, de nous annoncer les mesures, d'annoncer les budgets, le gouvernement a déposé un projet de loi. Le ministre des Transports aurait très bien pu faire un esclandre à la Chambre et mettre de la pression sur le ministre des Finances en disant: «Voici ce dont on aurait besoin pour une meilleure sécurité et voici les sommes d'argent qui seraient nécessaires, selon plusieurs témoins que j'ai entendus en Comité. Voici les besoins de la population québécoise et canadienne.»

Ce n'est pas ce qu'on a fait. On a déposé un projet de loi. C'est de la poudre aux yeux des Québécoises, des Québécois, des Canadiennes et des Canadiens. Tout cela parce que mercredi dernier, le gouvernement américain déposait, lui, un véritable projet de loi sur la sécurité aérienne.

C'est pourquoi aujourd'hui, face au projet de loi C-44, nous devons de comprendre tous ensemble que c'était une mesure d'urgence. C'est pourquoi le Bloc québécois, dès mardi, a annoncé à la Chambre sa volonté claire et nette de discuter d'un projet de loi qui, évidemment, apportait une certaine sécurité aux Canadiennes et Canadiens. Cette mesure, cette seule mesure, qui était contenue dans le projet de loi C-42, et dont nous traitons aujourd'hui, a pour objectif d'harmoniser la loi canadienne avec la loi américaine qui est entrée en vigueur le 19 novembre dernier aux États-Unis.

Je lis le texte américain, pour qu'on comprenne bien ce que devrait comporter la loi canadienne:

Au plus tard, 60 jours après la signature de la Loi sur la sécurité du transport aérien des États-Unis, les transporteurs aériens et les transporteurs aériens étrangers qui opèrent des vols de passagers aux États-Unis devront fournir au commissaire des douanes, via transmission électronique, le manifeste de l'équipage qui devra contenir l'information spécifiée ci-dessous:

- a) le nom complet de chaque passager et membre d'équipage;
- b) la date de naissance et la citoyenneté de chaque passager et membre d'équipage;
- c) le sexe de chaque passager et membre d'équipage;
- d) le numéro du passeport et le pays de délivrance pour chaque passager et membre d'équipage, si requis pour voyager;
- e) le numéro du visa américain ou de la carte verte de chaque passager et membre d'équipage, si applicable; et
- f) toute information que le sous-secrétaire américain, en consultation avec le commissaire des douanes américain jugera nécessaire pour assurer la sécurité de l'aviation.

C'est donc la demande que les Américains adressent à tous les pays étrangers qui auront à transiter via les États-Unis, soit par des compagnies aériennes qui auraient à transporter des passagers aux

États-Unis ou des compagnies aériennes qui auraient à circuler au-dessus de l'espace aérien américain.

Évidemment, étant donné que nos voisins en font la demande, il est important que nous, en tant que voisins responsables, nous conformions à leurs exigences.

En ce qui concerne le projet de loi qui est devant nous, le Bloc québécois sera en accord avec cette uniformisation des demandes américaines, quant aux informations à donner aux passagers. Cependant, il faut faire attention. Le texte de loi américain que j'ai lu est clair. Celui qui est déposé devant la Chambre aujourd'hui est moins clair.

Je me permets de citer le paragraphe 4.83 du projet de loi pour les Québécoises et Québécois. De toute façon, il n'y a que quatre paragraphes dans le projet de loi.

4.83 (1) Par dérogation à l'article 5 de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, dans la mesure où celui-ci a trait aux obligations énoncées dans l'annexe I de cette loi [...] l'utilisateur d'un aéronef en partance du Canada ou d'un aéronef canadien en partance de l'étranger peut, conformément aux règlements, communiquer à l'autorité compétente de tout État étranger les renseignements sous son contrôle exigés par la législation de cet État relativement à toute personne qui est ou sera vraisemblablement à bord de l'aéronef.

Dans le premier paragraphe, on dit donc qu'on fournira les renseignements que demandent les pays étrangers. Par contre, dans le deuxième paragraphe, on dit:

(2) Le gouverneur en conseil peut prendre des règlements pour l'application du présent article, notamment des règlements:

- a) régissant le genre ou les catégories de renseignements qui peuvent être communiqués;
- b) précisant les États étrangers à qui les renseignements peuvent être communiqués.

Nous aurons donc à faire face à des règlements, et c'est pourquoi, hier, à la Chambre, le Bloc québécois interrogeait le leader du gouvernement en disant: «Est-ce que c'est possible, compte tenu que l'article qui est déposé devant nous n'est pas clair quant aux informations à fournir, qu'on puisse avoir les règlements qui, entre autres, régissent le genre ou la catégorie de renseignements qui peuvent être communiqués?»

• (1040)

On nous avait bien dit qu'aujourd'hui, nous aurions une ébauche ou les notes d'intervention sur les règlements. C'est ce que le ministre semble nous avoir promis pour ce midi. Il serait possible pour nous de prendre en compte les notes d'intervention et les premières esquisses que le gouvernement entend faire de ces règlements qu'il doit proposer et adopter. On espère qu'on aura la chance d'en discuter avant que la Chambre ajourne pour la période des Fêtes.

Il ne faut pas oublier qu'en vertu de l'obligation américaine que je lisais tout à l'heure, il faut qu'avant le 18 janvier 2002, le Canada ait adopté des mesures et soit capable de produire des règlements et la liste des informations que pourraient exiger les Américains concernant les transporteurs qui ont des passagers à destination des États-Unis ou qui doivent survoler l'espace aérien américain.

Aujourd'hui, je le répète encore une fois aux Québécoises, aux Québécois, aux Canadiennes et aux Canadiens qui nous écoutent, en l'espace d'une semaine, nous sommes passés d'un projet de loi de 98 pages, et nous avons exclu de ce projet de loi pour en faire un projet de loi indépendant la seule véritable mesure d'urgence qu'il y avait dans le projet de loi C-42, à savoir celle concernant les listes d'information sur les passagers que nous serons obligés de fournir si on veut que nos compagnies aériennes continuent de faire des affaires aux États-Unis.

Initiatives ministérielles

Ce fut une très dure semaine pour le gouvernement libéral fédéral qui, encore une fois, a essayé de faire passer les Québécoises et les Québécois, les Canadiennes et les Canadiens pour ce qu'ils ne sont pas. Nous sommes plus éveillés que beaucoup de populations à travers la planète.

Ils ont la chance d'avoir des partis d'opposition qui savent lire les textes de loi et les intentions des ministres et du gouvernement qui, trop souvent, utilisent des situations de crise comme celle du 11 septembre pour essayer de réaliser de vieux rêves. Pour le ministre de la Défense nationale, c'est de pouvoir faire intervenir son armée sur tout le territoire du Canada et, entre autres, sur celui du Québec, quand les gouverneurs généraux ou les provinces n'ont pas décidé de la faire intervenir.

C'est difficile pour les partis d'opposition de cette Chambre de vivre des situations comme celle de la dernière semaine où nous avons été bâillonnés sur le projet de loi C-36. On nous empêche de parler. Le lendemain, pendant deux heures, les travaux de cette Chambre ont été interrompus parce qu'il n'y avait pas de discussion et de débat. C'est cela la réalité du parlementarisme canadien. Cela, il faut que les Québécoises et les Québécois, les Canadiennes et les Canadiens qui nous écoutent le comprennent.

Présentement, le gouvernement libéral fédéral est trop fort et se croit tout permis. Je fais confiance encore une fois aux Québécoises et aux Québécois, aux Canadiennes et Canadiens. Ils sont en train de les lire comme nous les lisons et ils feront de plus en plus confiance au Bloc québécois et aux partis d'opposition pour défendre leurs intérêts.

• (1045)

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NDP): Madame la Présidente, je suis heureuse d'intervenir dans ce débat sur le projet de loi C-44 au nom du Nouveau Parti démocratique.

Ce projet de loi s'inscrit clairement dans le cadre d'un programme nettement plus vaste. Il s'agit de la phase deux des efforts du gouvernement en vue de mettre en place une législation à la fois vaste, détaillée et complète. D'une part, ce projet de loi semble traiter des questions de sécurité qui nous sont chères, d'autre part, il empiète énormément sur les libertés civiles et les droits de la personne.

Nous serons logiques avec nous-mêmes. Nous avons dit dès le départ en ce qui concernait le projet de loi C-36 et en ce qui concerne à présent le projet de loi C-42 que le gouvernement était allé trop loin, qu'il n'avait pas su arriver à un juste milieu entre la mise en place de mesures qui permettent effectivement de lutter contre la menace de terrorisme et le respect des longues traditions du Canada en matière de libertés civiles et de droits de la personne.

C'est une bonne chose que le ministre ait présenté le projet de loi C-44. Il a pris une partie de l'imposant projet de loi antiterroriste pour la soumettre à l'étude de la chambre aujourd'hui. Ce faisant, ils nous a, je suppose, laissé un certain temps pour délibérer et discuter avec les Canadiens des ramifications des dispositions du projet de loi C-42. En tous cas, je l'espère car nous n'avons pas eu le temps d'examiner à fond le projet de loi C-36 et ça a été certes un problème en ce qui nous concerne.

Le ministre peut bien dire que la Chambre a eu du temps pour débattre ce projet de loi massif qui aura des répercussions sur presque tous les aspects de nos vies, mais le gouvernement a agi de façon autoritaire. Le gouvernement nous a fourni une occasion d'entendre les témoignages des Canadiens, mais il a ensuite, sans tenir dûment compte des amendements proposés par les organisa-

tions qui ont comparu ou par les députés de l'opposition, fait comme il avait prévu au départ, à l'exception de quelques amendements de nature administrative. C'est tout à fait inacceptable. Nous avons déjà dénoncé cette situation ces derniers jours.

Les événements qui ont abouti à la situation que nous avons vécue hier à la Chambre en sont une belle illustration. Des choses étonnantes se sont produites à la Chambre ces derniers jours.

Faisant preuve d'une remarquable conversion, les conservateurs sont passés d'une attitude d'appui au projet de loi C-36 à une opposition ferme, hier, au projet de loi C-42. Beaucoup se sont demandé comment la chose était possible. Un député conservateur a dit que c'était la chose logique à faire. Nous essayons justement de saisir la logique dans le revirement des conservateurs.

Les députés bloquistes qui ont voté en faveur du projet de loi C-36 à l'étape de la deuxième lecture ont préféré réserver leur jugement, à l'étape de la troisième lecture, et attendre les témoignages et les préoccupations exprimés. Les députés bloquistes ont écouté ces préoccupations et ont agi en conséquence, c'est-à-dire en s'opposant au projet de loi C-36.

Les conservateurs, eux, se sont d'abord opposés au projet de loi C-36, puis ils ont fini par l'appuyer à l'étape de la troisième lecture. C'est à se demander, comme quelqu'un me le disait, si, se sentant coupables d'avoir couché avec les libéraux la nuit d'avant, ils n'ont pas rapidement changé d'idée à cause de leur sentiment de culpabilité. J'espère plutôt que les conservateurs ont fini par voir clair et qu'ils se sont rendu compte de la mainmise que le gouvernement voulait exercer sur la société par le truchement des projets de loi C-36 et C-42.

La question qui se pose aujourd'hui est d'assurer un juste équilibre entre la protection des libertés civiles et la lutte contre les menaces sérieuses. Personne ici ne pense que les attentats terroristes du 11 septembre n'ont pas engendré une menace réelle, ou qu'il n'était pas nécessaire de prendre des mesures pour contrer cette menace. Durant le débat, nous avons précisément tenté de trouver la solution du juste milieu.

• (1050)

Nous avons tenté de convaincre le ministre de la Justice, et maintenant le ministre des Transports, de trouver cet équilibre et de répondre réellement aux préoccupations des Canadiens. C'est le genre d'équilibre que nous espérons obtenir en dernière analyse, du moins en ce qui concerne le projet de loi C-42. Il est peut-être trop tard pour le projet de loi C-36, bien que ce dernier soit toujours au Sénat et qu'on ne sait jamais ce qui peut arriver. Les députés de l'opposition sont de plus en plus unanimes à propos du danger que présentent ces mesures radicales, à l'exception des députés de l'Alliance, qui les jugent plutôt faibles. On a du mal à imaginer qu'on puisse entretenir une telle opinion à la Chambre, mais c'est la réalité.

L'Alliance trouve faiblard ce qui constitue probablement le texte de loi le plus draconien de toute l'histoire du pays. Elle prétend qu'il ne va pas assez loin. Elle voudrait qu'il renferme des mesures plus sévères. Elle voudrait qu'on nous retire tous nos droits et libertés pour lutter contre le terrorisme. Il s'agit certes d'une position marginale, qui n'est même pas à prendre en considération. Le travail de la majorité des parlementaires capables de garder la tête froide et de faire preuve d'un bon jugement consiste à trouver un juste équilibre entre sécurité et libertés civiles.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-44 représente une toute petite partie du projet de loi antiterroriste plus général, le C-42. Le NPD est certainement d'accord pour que ce texte de loi soit renvoyé à un comité. Il devra y être étudié et traité rapidement. Nous entretenons cependant quelques craintes. Il faut s'interroger sur les conséquences du projet de loi C-44 en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels et des droits et libertés individuels au Canada.

Il est très déconcertant de ne pas avoir d'explications claires de la part du ministre des Transports quant aux implications de la communication des manifestes des passagers de tous les avions entrant dans l'espace aérien des États-Unis. Pourquoi recueillir toute cette information et où va-t-elle? Qu'est-ce que cela signifie lorsque le gouvernement dit qu'il communiquera les manifestes des passagers et les renseignements sur l'équipage à un gouvernement étranger où ces informations sont requises par les lois de ce pays? De quelles lois s'agit-il et en vertu de quelles normes, de quelles valeurs et de quels principes devrait-on agir ainsi? Quand allons-nous faire la distinction entre fournir l'information nécessaire afin de s'assurer de conjurer le danger pour notre sécurité et autoriser un pays étranger à porter atteinte à nos droits à la vie privée?

Il faut sans aucun doute prendre des mesures pour assurer la sécurité à nos aéroports. Notre caucus a dit très clairement vouloir accroître la sécurité dans nos aéroports. Nous avons fait part de nombreuses préoccupations au sujet du chaos dans l'industrie du transport aérien. Nous voudrions que le gouvernement fasse preuve de leadership au sujet de la crise à Air Canada, de l'effondrement de Canada 3000, des difficultés et des incertitudes auxquelles les passagers sont confrontés et du chaos aux aéroports eux-mêmes.

Il serait bon que le ministre nous présente une mesure législative exhaustive tendant à faire face à la crise dans le secteur du transport aérien et un plan complet au sujet de la sécurité dans les avions et les aéroports. Des mesures ponctuelles de ce genre ne sont pas d'une grande utilité lorsqu'il s'agit de remédier à la situation dans son ensemble. Nous ne voyons pas en quoi une initiative de ce genre va permettre de s'attaquer fondamentalement aux causes profondes du terrorisme.

Étant donné les incidents au cours des derniers jours et des dernières semaines, nous nous préoccupons de l'établissement de profils raciaux. Il est évident que nous nous inquiétons de ce qu'on fait des manifestes des passagers, étant donné l'incident rapporté récemment au sujet d'un membre de notre communauté sikh qui a été expulsé d'un avion juste à cause de son apparence. Il est clair qu'on n'a pas tenu compte alors des traits culturels et qu'on n'a pas été sensible à la diversité de notre nation.

• (1055)

Qu'arrive-t-il si un avion assurant la liaison entre Winnipeg et Ottawa et passant par l'espace aérien américain a à son bord deux ou trois passagers dont les noms sont à consonance sikh ou arabe? Ces gens sont-ils ciblés? Étant donné l'expérience passée, devons-nous nous attendre à ce que les gens soient identifiés et soupçonnés à cause de leur apparence, de la couleur de leur peau, de ce qu'ils portent, de leur langage corporel et de leurs expressions faciales?

Nous avons des raisons légitimes d'être inquiets étant donné ce qui s'est produit au cours des dernières semaines. Le nombre de gens qui sont détenus parce qu'ils appartiennent à un groupe ethnique en particulier et qui sont interrogés en fonction de leurs origines ethniques éveille des soupçons. C'est également le cas lorsque des gens sont détenus sans avoir accès aux services d'un avocat et sans connaître au juste les raisons pour lesquelles ils sont détenus alors

qu'on n'a aucune preuve qu'ils aient commis une quelconque infraction. Tout cela nous inquiète beaucoup.

Cela nous amène à nous demander comment le gouvernement va suivre cette voie et veiller à ce que notre diversité soit respectée et à ce que nos libertés et nos droits individuels soient préservés au Canada s'il ne peut même pas faire face aux situations auxquelles on a assisté au cours des dernières semaines.

Nous appuierons le renvoi du projet de loi C-44 à un comité. Nous voulons obtenir des réponses aux nombreuses questions et préoccupations soulevées. Les députés néo-démocrates veulent faire une mise en garde au gouvernement au sujet du projet de loi C-42. Il s'agit d'une mesure législative d'une vaste portée, qui fait pencher la balance en faveur de la sécurité au détriment des libertés civiles et des droits de la personne.

Nous demandons au gouvernement d'expliquer pourquoi il porte atteinte aux droits et libertés afin d'améliorer la sécurité dans notre pays. Je ne crois pas que le gouvernement puisse répondre à cette question. À bien des égards, il a agi avec précipitation dans ce dossier, fermement déterminé à trouver une solution rapide, sans réfléchir aux répercussions finales de ses décisions.

Le gouvernement doit prendre du recul pour examiner la situation et il doit commencer à agir dans l'intérêt des traditions et valeurs canadiennes. Il doit savoir que nous avons les moyens, la capacité et les outils nécessaires pour tenter d'assurer la sécurité de tous les Canadiens sans porter atteinte à leurs droits et libertés.

Nous attendons avec impatience que ce projet de loi soit discuté en comité. Mon parti soulèvera de nombreuses préoccupations à ce moment-là. Le Nouveau Parti démocratique espère que, dans cette démarche, le gouvernement s'engage à permettre à tous les Canadiens de s'exprimer sur le projet de loi C-42. Tous les députés devraient travailler ensemble afin qu'on arrive à un juste équilibre entre la protection des gens contre la menace terroriste, d'une part, et la défense ainsi que la protection des droits et libertés des Canadiens, d'autre part.

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, je veux d'abord remercier tous les membres du Comité permanent des transports avec lesquels nous avons l'occasion de travailler. Après les nombreuses audiences que nous avons tenues sur les dossiers reliés à la crise du terrorisme, je peux dire que le bilan et le dossier de la sécurité dans le transport aérien ici au pays est considéré comme l'un des meilleurs à travers le monde.

Tout le travail qui a été fait depuis le 11 septembre, à la fois par le ministre des Transports et tous ses collègues, et par l'ensemble des agences gouvernementales, suscite l'envie parmi plusieurs pays à travers le monde.

Nous avons également eu l'occasion de visiter et de tenir des audiences à Washington. La façon dont la sécurité dans le transport aérien est administrée ici au pays est actuellement considérée comme étant à nul autre pareil. Il y a encore des améliorations à apporter. Nous allons les faire et les faisons quotidiennement.

Je ne voudrais pas qu'on mêle tout ici ce matin. On a parlé du projet de loi C-36 où des amendements substantiels ont été accordés. C'est dommage d'entendre dire le contraire. Si on donnait un bulletin pour l'exagération, il y en a plusieurs dans cette Chambre qui le passeraient facilement. On mêle tous les projets de loi.

Nous étudions le projet de loi C-44. J'aimerais demander à ma collègue du Nouveau Parti démocratique ce qu'elle entend...

Le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, mais il pourra continuer ses commentaires et sa question après la période des questions orales et des affaires courantes d'aujourd'hui.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

•(1100)

[Traduction]

LA MALADIE DE CROHN ET LA COLITE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire à la Chambre que la Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin a proclamé novembre Mois de la maladie de Crohn et de la colite.

La maladie de Crohn et la rectocolite hémorragique sont des inflammations chroniques de l'intestin grêle et du colon. Quelque 100 000 hommes, femmes et enfants canadiens en sont victimes. La gravité des symptômes peut varier grandement et souvent, ils donnent lieu à de fréquentes crises et entraînent l'hospitalisation et la chirurgie. Les causes et les moyens de guérir cette maladie demeurent encore inconnus.

Grâce à l'éducation et aux bourses qu'elle offre aux chercheurs spécialisés, la Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin apporte de l'aide aux gens touchés et sensibilise la population. Je souhaite à la fondation et à ses milliers de bénévoles partout au Canada une campagne de sensibilisation des mieux réussie durant le mois de novembre.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la crise du bois d'oeuvre a pris des proportions désastreuses pour les employés des scieries et les travailleurs forestiers du Canada. Alors que les fonctionnaires canadiens attendent tout simplement que l'arbitre entre en scène, le département du Commerce américain tient notre industrie en joug.

Pourquoi le gouvernement permet-il aux provinces de se rendre à Washington, comme des vassaux se rendant tête baissée devant le shérif de Nottingham, sans établir un plan d'action centralisé pour tous les intervenants? Pourquoi n'a-t-on par réuni tous les intervenants dans le cadre d'une rencontre nationale? Pourquoi n'imposons-nous pas au moins un droit équivalent de 32 p. 100 sur l'exportation de billes brutes?

Il est inconcevable que les employés de nos scieries restent à ne rien faire alors que les scieries aux États-Unis se préparent à traiter nos billes. À Port Alberni, les employés des scieries sont furieux de voir des camions remplis de billes se diriger vers les États-Unis où le bois sera traité. Les employés en colère sont prêts à bloquer les routes pour arrêter les camions. Si le gouvernement n'agit pas très bientôt, ils le feront sûrement.

* * *

GEORGE HARRISON

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le monde de la musique pleure la perte de l'un de ses géants. George Harrison, guitariste principal des légendaires Beatles, est décédé d'un cancer la nuit dernière, à l'âge de 58 ans. Connu sous le nom du Beatle tranquille, il était souvent éclipsé par le

Article 31 du Règlement.

formidable tandem Lennon-McCartney; Harrison n'en était pas moins brillant, comme en témoignent les classiques que sont devenus *Here comes the sun* et *Something*.

Harrison était également sensible au monde qui l'entourait, ayant organisé le fameux concert de New York dont les bénéficiaires sont allés à des causes humanitaires au Bangladesh. George Harrison nous a quittés beaucoup trop tôt. Tandis que le monde pleure son départ, sa famille nous rappelle qu'il «a quitté ce monde comme il avait vécu, conscient de l'existence de Dieu, sans craindre la mort, en paix et entouré de sa famille et de ses amis».

Je me joins aux admirateurs des Beatles partout dans le monde et à tous les amoureux de la musique au Canada pour célébrer aujourd'hui les réalisations et les contributions de George Harrison.

* * *

[Français]

LE MOIS NATIONAL DE L'HÉMOPHILIE

Mme Hélène Scherrer (Louis-Hébert, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de rappeler à la Chambre et à tous les Canadiens et Canadiennes que novembre a été désigné Mois national de l'hémophilie par la Société canadienne de l'hémophilie.

L'hémophilie est une maladie génétique qui se transmet de la mère à l'enfant. Elle se manifeste surtout chez les garçons. Un nouveau-né sur cinq de sexe masculin hérite de la maladie.

La Société canadienne de l'hémophilie se consacre au soutien et au service des Canadiens et des Canadiennes atteints d'hémophilie et des personnes qui s'en occupent. Elle s'efforce aussi de sensibiliser le public et les professionnels à la maladie, et elle encourage l'entraide entre hémophiles.

Joignez-vous à moi pour remercier la Société et ses nombreux bénévoles dans le pays de leur engagement soutenu et de leur contribution. Souhaitons-leur un mois de sensibilisation à l'hémophilie des plus réussis.

* * *

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES AU SAGUENAY

M. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, dimanche dernier, les électeurs du Saguenay élaient M. Jean Tremblay comme premier maire de la nouvelle ville.

J'aimerais le féliciter pour cette victoire et lui témoigner ma confiance dans ce nouveau mandat. Le défi est grand et M. Tremblay saura le relever avec ferveur et honnêteté.

Je félicite également tous les conseillers qui formeront le nouveau conseil de ville.

J'aimerais souligner également tout le travail de M. Daniel Giguère, candidat à la mairie, ainsi qu'à tous les candidats à l'échevinage qui se sont présentés dans les 19 districts.

Cette nouvelle ville conserve toujours ses atouts pour devenir prospère et innovatrice.

Au maire, M. Tremblay, et à tous les conseillers, je souhaite la meilleure des chances et j'offre ma collaboration pour continuer de bâtir notre belle région.

Article 31 du Règlement.

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en Colombie-Britannique, les unités de milice sont en difficultés financières; l'une d'entre elles a déjà complètement épuisé ses fonds; une deuxième les épuisera le 1^{er} décembre, et une troisième sera sans le sou le 1^{er} janvier. Une quatrième unité n'a même pas assez d'argent pour acheter les munitions nécessaires pour tirer une salve.

On a dit à maintes reprises au ministre qu'il fallait un milliard de dollars par an pour maintenir le statu quo dans les forces armées. Selon le rapport du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, le sous-financement de ceux dont on attend qu'ils se sacrifient pour leur pays constitue une situation urgente et critique.

Tandis que le ministre n'arrive pas à trouver le moindre sou pour le personnel de première ligne et les unités de milice, il donne sa bénédiction à 100 officiers de l'Ouest qui se réuniront le 2 décembre à l'hôtel Crown Plaza, aux frais du contribuable et aux dépens de ceux à qui il demande de servir sur la ligne de front.

Je suppose que la caserne Greisbach, à Edmonton, une installation parfaitement convenable, ne convient pas à ces officiers aux goûts de luxe pour une réunion d'une journée. Voilà un bel exemple à donner aux jeunes Canadiens à qui l'on demande de sacrifier leur vie, si nécessaire, en Afghanistan. Quelle culot. Il est à espérer que l'argent réservé pour les milices de Colombie-Britannique ne finira pas au Crown Plaza d'Edmonton pour nourrir les officiers et arroser leurs repas.

* * *

●(1105)

BLUMA APPEL

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour féliciter Bluma Appel, lauréate du prix William Kilbourn, lequel lui a été décerné lors de la remise des prix pour 2001 du Toronto Arts.

Les prix décernés par le Toronto Arts en 2001 récompensent l'exceptionnelle contribution aux arts et à la culture dans la région du Grand Toronto et représentent la diversité extraordinaire de la communauté artistique de Toronto. Bluma Appel a obtenu un prix pour un court documentaire sur sa vie et son oeuvre.

Pendant plus de 40 ans, Bluma a apporté une magnifique contribution à la vie culturelle de Toronto. En 1950, elle a réalisé la première pièce de Jean Genet, intitulée *Les bonnes*. Bien qu'elle ait aussi été comédienne et metteuse en scène, elle est toujours revenue à son sujet de prédilection, la réalisation. Elle a été décorée de l'Ordre du Canada en 1998 et de l'Ordre de l'Ontario en 1997.

Je félicite Bluma Appel et je la remercie des généreuses contributions qu'elle a apportées à l'univers des arts au fil des années.

* * *

[Français]

LE BAL DES MOISSONS

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, la 26^e édition du Bal des moissons organisé par le Conseil régional des sociétés d'agriculture du centre du Québec, le MAPAQ et les Caisses populaires Desjardins du Centre-du-Québec, a permis d'honorer les chefs de file du monde agricole de cette région.

Selon le jury composé de cinq agriculteurs et professionnels dans ce domaine, il s'est avéré particulièrement ardu de décerner le prix dans la catégorie Jeunes en raison de l'excellence des candidats.

Je suis donc particulièrement fier de saluer Gilbert Perreault et sa conjointe, Chantal Brodeur, de Saint-Germain-de-Grantham, récipiendaires du trophée Gerbe d'Or, dans la catégorie Jeunes.

De plus, malgré toute la polémique qui entoure la production porcine, l'entreprise porcine Ferme des Rêves, propriété de Roger Tessier et Réjeanne Ménard, de Lefebvre, a obtenu le trophée Cérés, dans la catégorie Pratique agricole, pour l'ensemble de la bonne gestion de l'entreprise.

Enfin, Martin Courchesne, de Lefebvre, a reçu le méritas Élite agricole jeunesse.

Je félicite ces gagnants et tous ceux et celles de la région Centre-du-Québec en nomination dans l'une ou l'autre des catégories. Ces personnes permettent à l'agriculture de se démarquer, d'innover et de performer.

* * *

[Traduction]

LES ORGANISMES RELIGIEUX

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, dans ma circonscription et aux quatre coins du monde, la communauté sikhe célèbre le 532^e anniversaire de naissance du guru Nanak Dev Ji, le premier guru de la religion sikhe.

Les enseignements du guru Nanak sont une source d'inspiration pour tous, surtout depuis les attentats du 11 septembre. Les sikhs sont profondément attachés à la non-violence, à la paix, à l'égalité, à la justice et à la démocratie. Le guru Nanak a enseigné les valeurs d'altruisme, de tolérance, de compassion, d'amour, d'égalité et de bien-être universel.

Au-delà de l'épanouissement spirituel personnel, les sikhs préconisent l'épanouissement de tous les êtres humains sans égard aux croyances, à la couleur ou à la race.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le système d'enregistrement des armes à feu du gouvernement libéral s'est avéré un échec lamentable. Cette mesure législative n'a eu pour effet que de harceler les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi et d'engendrer des dépenses toujours croissantes.

Le système ne devait coûter que 85 millions de dollars. Or, son coût a gonflé jusqu'à 680 millions de dollars. Cette situation survient au moment où les forces policières du pays, d'un océan à l'autre, sont confrontées à une pénurie de ressources. La dernière trouvaille de la ministre de la Justice est d'accorder un remboursement de 10 \$ aux propriétaires d'armes à feu admissibles. Or, d'après une estimation conservatrice, les frais d'administration de ce programme se chiffrent à environ 15 \$ par chèque. Voilà encore un exemple typique des méthodes de calcul des libéraux: il en coûte 15 \$ pour émettre un chèque de 10 \$.

La loi sur l'enregistrement des armes à feu n'a pas été une réussite, sauf pour ce qui est de son objectif caché de s'attaquer au Canada rural, aux chasseurs et au tourisme. Que faudra-t-il pour que le gouvernement libéral se débarrasse de ce programme inutile?

LES BÉNÉVOLES

M. Larry McCormick (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington, Lib.): Monsieur le Président, comme l'Année internationale des volontaires tire à sa fin, je souligne la contribution de tous les Canadiens qui ont consacré leur temps et leurs compétences au service de leurs collectivités respectives.

Nous savons que plus de 6,5 millions de Canadiens oeuvrent dans un vaste gamme d'organisations bénévoles. En outre, 16,2 millions de nos citoyens donnent volontairement de leur temps à titre officieux, notamment en fournissant des soins occasionnels ou en accompagnant des aînés à l'épicerie. Ces Canadiens posent des gestes simples mais généreux qui améliorent la qualité de nos vies. Compte tenu du fait que le Canada compte moins de 32 millions d'habitants, notre niveau de participation au chapitre du bénévolat s'avère étonnamment élevé.

Les communautés rurales de la circonscription de Hastings—Frontenac—Lennox and Addington constituent des exemples types de l'esprit de générosité et de bienveillance qui anime les Canadiens. Par exemple, le 23 novembre, le Club Rotary de Napinee célébrait son 75^e anniversaire. Depuis 1926, des membres de ce Club Rotary se joignent à d'autres représentants de la collectivité pour appuyer divers projets, notamment pour créer des espaces récréatifs ou pour contribuer à la section juvénile de la bibliothèque locale.

L'Année internationale des volontaires arrive à son terme, mais les bénévoles poursuivront leur travail. Je vous invite à vous joindre à moi pour rendre hommage aux bénévoles du Canada.

* * *

•(1110)

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU SIDA

M. Pat Martin (Winnipeg—Centre, NDP): Monsieur le Président, nous avons vu le nombre d'autochtones vivant avec le VIH/sida augmenter de 91 p. 100 depuis trois ans. Au rythme de 350 nouveaux cas par année, nous pouvons dire qu'un autochtone par jour est contaminé.

Le 1^{er} décembre, nous marquons la Journée mondiale du sida et la Journée de sensibilisation au sida chez les autochtones, car la pandémie de VIH/sida se répand à un rythme alarmant chez les premières nations. Les autochtones comptent pour 20 p. 100 de tous les cas de sida au Canada, mais moins de 8 p. 100 de tous les fonds destinés à la prévention et au traitement vont aux communautés autochtones. Peut-être plus inquiétant encore est l'âge des autochtones atteints du sida. Un bon tiers d'entre eux ont moins de 30 ans.

Nous devons accorder une attention spéciale à la crise alarmante du VIH/sida chez les autochtones. J'exhorte le gouvernement à accroître ses efforts en matière de prévention et de traitement à l'intention des autochtones vivant dans les collectivités des premières nations.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Stephen Owen (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, le dimanche 2 décembre sera la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage. L'article IV de la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude et que l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. Pourtant, il y a encore des endroits dans le monde où cet article n'est pas respecté.

Article 31 du Règlement.

L'esclavage prend diverses formes: exploitation sexuelle et économique des enfants, travail forcé des migrants, esclavage domestique, travail forcé, esclavage à des fins rituelles ou religieuses, et traite des êtres humains. Nous devons relever les grands défis que posent ces injustices et abolir l'esclavage sous toutes ses formes.

L'esclavage fait affront aux valeurs et aux idéaux qui sont chers aux Canadiens et à tous les citoyens épris de liberté de par le monde. De fait, il constitue un affront pour l'humanité tout entière. J'invite tous les députés à la Chambre et tous les Canadiens et Canadiennes à se joindre à moi pour commémorer, le 2 décembre, la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage.

* * *

[Français]

LE PROJET DE LOI C-394

M. Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ): Monsieur le Président, il y a quelques minutes, j'ai tenu une conférence de presse avec M. Ken Georgetti, président du Congrès du travail du Canada, lequel compte 2,5 millions de travailleuses et de travailleurs dans ses rangs.

La présence de M. Georgetti avait pour but d'appuyer mon projet de loi sur l'investissement socialement responsable, dont l'objectif est d'accroître la transparence et la responsabilité corporative quant à l'utilisation des milliards de dollars investis par l'entremise des caisses de retraite.

En obligeant les administrateurs de caisses de retraite à rédiger un rapport annuel décrivant les considérations d'ordre social, éthique ou environnemental, prises en compte lors de leurs choix de placements, le projet de loi C-394 aura pour conséquence d'engendrer chez les travailleurs un intérêt croissant quant à l'utilisation de leurs épargnes par leur caisse de retraite respective.

Au-delà de mon projet de loi, la mobilisation des travailleurs est essentielle à la mise en oeuvre de l'investissement socialement responsable, qui pourrait s'avérer un instrument d'influence majeur dans la direction que prend actuellement la mondialisation

* * *

[Traduction]

L'HÉPATITE C

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD): Monsieur le Président, Joanne McCallum, du comté de Colchester, en Nouvelle-Écosse, a contracté l'hépatite C par une transfusion de sang en 1986. Incroyablement, sa fille Michelle a aussi eu une transfusion de sang contaminé, et elle en est morte.

M^{me} McCallum a demandé une indemnisation aux termes du règlement. Bien qu'elle soit démolie physiquement, émotivement et financièrement, elle doit sans cesse répondre à des questions non pertinentes, en plus d'être traitée comme du poisson pourri et d'être confrontée à des difficultés lorsqu'elle demande de l'aide pour surmonter les tracasseries administratives. C'est pourquoi je me suis adressé au ministre de la Santé pour lui demander d'intervenir, mais il m'a renvoyé à la source des tracasseries.

Si le gouvernement peut envoyer des soldats à la guerre, s'il peut créer de nouveaux impôts et adopter de nouvelles lois autorisant l'arrestation sans mandat, il peut sûrement trouver le moyen d'aider Joanne McCallum à surmonter ces tracasseries administratives. Je demande au ministre de la Santé de faire jouer toute son influence pour que cette affaire soit réglée à la satisfaction de M^{me} McCallum.

Questions orales

●(1115)

L'OSTÉOPOROSE

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, novembre est le Mois de sensibilisation à l'ostéoporose. L'ostéoporose est une maladie caractérisée par des os amincis et affaiblis, ce qui peut entraîner des risques plus élevés de fractures, particulièrement de la hanche, de la colonne vertébrale et du poignet. On a longtemps pensé que cette maladie touchait les femmes ayant passé l'âge de la ménopause, mais les hommes peuvent aussi en être victimes.

On estime à 1,4 million environ le nombre de Canadiens souffrant de l'ostéoporose. Une femme de plus de 50 ans sur quatre est atteinte de cette maladie. Soixante-dix pour cent des fractures de la hanche sont attribuables à l'ostéoporose. En fait, les fractures liées à l'ostéoporose causent plus de décès chez les femmes chaque année que ne le font le cancer du sein et le cancer des ovaires mis ensemble.

Parmi les facteurs susceptibles d'entraîner l'ostéoporose, on compte le régime alimentaire, l'inactivité, une insuffisance pondérale, la consommation de tabac et une consommation excessive de caféine ou d'alcool. J'invite les Canadiens à s'informer des façons dont ils peuvent prévenir l'ostéoporose et à participer aux activités parrainées par la Société de l'ostéoporose du Canada.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE TERRORISME

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, grâce au bon travail du FBI, et non au bon travail de notre gouvernement, la preuve contre Samir Mohamed est très accablante. Il a menti à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié; il était membre d'une organisation terroriste; il s'est livré à des activités criminelles dans notre pays; il a envoyé des passeports en Allemagne pour aider des terroristes là-bas; et il a parlé de faire sauter un quartier juif à Montréal.

Notre gouvernement a peur de s'engager dans une lutte acharnée et continue de tolérer ce genre de demandeur du statut de réfugié. S'engagera-t-il au moins dès aujourd'hui à extradier immédiatement cet homme aux États-Unis, à le livrer à un gouvernement qui est fier de s'engager dans une lutte acharnée contre le terrorisme et qui ne tolérera pas...

Le Président: Le vice-premier ministre a la parole.

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement ne tolère pas les terroristes. Le gouvernement du Canada a arrêté cet individu des mois avant que les Américains ne réclament son extradition. Nous agissons vigoureusement pour protéger les intérêts des Canadiens.

Je ne sais pas pourquoi le député est toujours en train d'abaisser son pays et ses organismes de sécurité. Cela est tout à fait injustifié et il devrait avoir honte d'agir ainsi.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous aimons notre pays. Nous craignons simplement que le gouvernement ne soit en train de le détruire.

Ce terroriste a demandé le statut de réfugié en Angleterre. Sa demande a été refusée. Il a demandé le statut de réfugié en Allemagne. Encore une fois sa demande a été refusée. Il a réussi à entrer au Canada. Lorsque nous avons découvert qu'il mentait et qu'il

avait un lourd dossier, qu'a fait la commission d'appel ici? Elle lui a accordé une autre audience de détermination du statut de réfugié.

Quand le gouvernement commencera-t-il à agir de façon responsable et quand cessera-t-il de lancer des insultes ridicules au sujet de qui aime ou n'aime pas le Canada?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'indignation de mon collègue n'est pas fondée sur les faits. Le gouvernement n'a pas accepté cet homme comme réfugié, et c'est un fait. Nous avons agi de la même façon que les autres pays.

Le député devrait reconnaître que le Canada prend des mesures énergiques pour assurer la sécurité de ses habitants et n'a absolument aucune raison d'abaisser nos organismes de façon tout à fait injustifiée comme il le fait.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Nous acculons le gouvernement au pied du mur, monsieur le Président. Les autres pays ont refusé d'accueillir cet homme. Nous l'avons accueilli. Lorsque sa demande a été refusée, nous lui avons donné une autre chance de la présenter. Qu'on ne vienne pas me dire que nous agissons de la même façon que les autres pays.

[Français]

Le FBI a révélé que Samir Mohamed, un membre de la même cellule terroriste qu'Ahmed Ressay, à Montréal, avait non seulement l'intention de faire exploser certains secteurs de Montréal, mais aussi que d'autres travaillaient probablement pour lui au Bureau des passeports canadiens.

Comment le gouvernement peut-il convaincre la population qu'il n'y a pas d'espions qui opèrent au Bureau des passeports?

[Traduction]

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, les crises d'hystérie du chef de l'opposition ne font rien pour informer les gens au sujet des faits. Il n'y a rien de nouveau dans cette histoire. De nombreuses enquêtes sont en cours. Les allégations du chef de l'opposition sont tout à fait fausses.

Le Canada et les États-Unis travaillent en étroite collaboration. Lorsque nous identifions des individus qui posent une menace pour la sécurité, nous les détenons et prenons les mesures qui s'imposent. C'est exactement ce qui se passe dans ce cas.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, examinons notre performance pour ce qui est de capturer et de poursuivre des terroristes. Qui a attrapé Ahmed Ressay? Les douanes américaines. Qui nous a mis en garde contre ce terroriste qui voulait commettre un attentat à Montréal? Le FBI. Pourquoi notre performance pour ce qui est de capturer et de poursuivre les terroristes est-elle si désastreuse?

●(1120)

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, tout ce que fait l'opposition, c'est condamner la GRC et les services du renseignement. Je trouve cela regrettable.

N'oublions pas que la police canadienne et les services de sécurité ont joué un rôle important dans l'inculpation de Ressay.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, qui a défendu la GRC et le SCRS quand le gouvernement a décidé de réduire leur budget? C'est l'Alliance canadienne. Selon les rumeurs, le SCRS et la GRC vont avoir un budget de seulement 600 millions de dollars par an.

Questions orales

Le solliciteur général va-t-il mettre le poing sur la table au conseil des ministres afin que le gouvernement mette à la disposition du SCRS et de la GRC des crédits suffisants?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je défendrai la GRC et le SCRS car ce n'est pas très difficile. Ils sont parmi les services du renseignement les plus respectés du monde.

Il est également important de faire remarquer que, depuis le dernier budget, le gouvernement a placé un peu moins de 2 milliards de dollars dans l'enveloppe de la sécurité publique. Non seulement nous travaillons à la promotion de la sécurité, mais nous voulons aussi nous assurer que les ressources financières et technologiques nécessaires soient disponibles et fiables pour faire du Canada le pays le plus sûr du monde où vivre.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, la définition d'une zone de sécurité militaire varie de jour en jour. Après nous avoir dit que ces zones visaient la protection du matériel militaire, le ministre a reconnu que lors du Sommet de Québec, ces zones auraient pu englober la ville de Québec et l'Assemblée nationale. Ensuite, il a aussi dit que ces zones pourraient englober Kananaskis, puis enfin, une centrale nucléaire.

Au lieu de continuer de s'enliser dans ses versions tout aussi contradictoires les unes que les autres, est-ce que le ministre va admettre que la seule solution pour lui, c'est de retirer son projet de loi dès maintenant et de refaire ses devoirs?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, cela ne varie pas de jour en jour. C'est écrit dans le projet de loi. Les gens d'en face peuvent voir la disposition, l'analyser et faire des propositions au comité, s'ils jugent qu'il faut la clarifier ou l'améliorer. Le gouvernement est prêt à étudier toute suggestion d'amendement venant d'un député de l'opposition ou d'un membre de la population.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, on sait ce que le gouvernement fait avec les suggestions d'amendement qui ont été présentées par l'opposition jusqu'à maintenant.

Le ministre dit qu'il n'a pas l'intention de transformer le territoire d'une province en zone de sécurité militaire et il affirme toujours que nous exagérons. Je lui rappellerai que les juges vont interpréter la loi et non pas ses intentions et qu'en plus, le ministre ne peut donner aucune garantie que ses intentions ne changeront pas un jour.

Encore une fois, je demande au ministre ce qu'il attend pour retirer son projet de loi qui sent l'improvisation à plein nez?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a présenté le projet de loi afin de garantir la sécurité des Canadiens. Nous n'avons nullement l'intention de le retirer.

Toutefois, nous voulons avoir la certitude que les dispositions que nous proposons garantissent bien les droits et libertés des Canadiens, tout en améliorant leur sécurité. Si l'opposition ou la population ont des suggestions à faire pour améliorer la mesure, nous sommes

disposés à les examiner, comme le premier ministre l'a dit clairement.

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement a dit la même chose au sujet du projet de loi C-36 et il n'a écouté personne. Nous ne sommes pas naïfs.

Depuis le début, le Bloc québécois soutient que lors de situations exceptionnelles, il ne faut pas perdre de vue l'équilibre entre liberté et sécurité. Or, le projet de loi du ministre ne répond pas à cet impératif et le caractère improvisé du projet de loi est évident.

Est-ce que le ministre de la Défense nationale se rend compte qu'avec son projet de loi, il tombe dans le piège des terroristes en oubliant que notre meilleur outil pour répondre aux terroristes, c'est encore la démocratie, les droits et la liberté?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, l'opposition exagère encore. Le projet de loi codifie et clarifie les responsabilités qui incombent déjà au gouvernement du Canada. Le projet de loi n'enfreint pas la Charte des droits et libertés. Le gouvernement veille autant à prendre en considération les droits et libertés des Canadiens qu'à assurer leur sécurité.

Le gouvernement actuel se préoccupe d'établir un équilibre. C'est lui qui a prêté l'oreille aux témoignages qui ont été présentés et qui a amendé le projet de loi C-36. Nous sommes disposés à écouter des témoignages encore une fois.

• (1125)

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler les propos du premier ministre qui disait que la pire chose serait de changer nos valeurs et notre liberté parce qu'alors, on jouerait le jeu des terroristes.

Est-ce que le ministre de la Défense nationale réalise que s'il ne retire pas son projet de loi, il va tomber dans ce piège?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, absolument pas. Je suis entièrement d'accord avec les propos du premier ministre. Nous avons tenu compte des droits et libertés. Cela fait d'ailleurs l'objet d'un examen sérieux. La révision judiciaire permettra certainement de déterminer s'il est nécessaire de resserrer toute disposition, en ce qui concerne les endroits où la loi s'appliquera. Toutefois, nous devons être raisonnables et nous limiter à ce qui est réellement légal et assujéti à la compétence du gouvernement du Canada et des Forces canadiennes.

* * *

LE BUDGET

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, il y a du nouveau: nous avons appris que le gouvernement envisage de présenter un deuxième budget au printemps.

Questions orales

Après deux ans, le gouvernement est conscient qu'il est temps de présenter un budget complet qui prévoit des mesures de stimulation. Il sait certainement que les Canadiens ne peuvent pas attendre au printemps.

Le gouvernement garantira-t-il à la Chambre qu'il n'y aura qu'un budget, le 10 décembre, et qu'il portera à la fois sur les mesures de sécurité et sur la récession actuelle? Le gouvernement peut-il prendre cet engagement?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, il est certain que nous avons de lourds défis à relever à cause du ralentissement de l'économie mondiale et de ses effets sur le Canada. Il y a aussi des menaces qui pèsent sur la sécurité nationale.

La députée a tout à fait raison de dire que ces questions seront abordées dans le budget qui sera présenté à la Chambre à 16 heures, le lundi 10 décembre.

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu de réponse claire à ma question. Y aura-t-il un seul budget le 10 décembre ou deux budgets? Quand le gouvernement commencera-t-il à réinvestir dans le bien-être des Canadiens?

Mike Harris et le premier ministre se blâment mutuellement, ce qui ne fait pas oublier qu'ils sont tous les deux coupables de la privatisation des services de santé, tandis que les Canadiens sont ceux qui écopent.

Le gouvernement devrait arrêter de blâmer Mike Harris et le faire taire en accomplissant son propre travail. Le gouvernement va-t-il faire son travail en réinjectant des fonds dans les services de santé à l'occasion du prochain budget?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, il est très intéressant de suivre ce feuilleton. Nous allons tous continuer à le suivre dans les jours à venir.

Cela dit, le premier ministre du Canada et ses homologues des provinces ont conclu il y a 13 ou 14 mois un accord historique prévoyant l'injection de plus de 23 milliards de dollars sur cinq ans dans le financement des services de santé. Cela montre que notre confédération peut marcher.

* * *

LE PROJET DE LOI C-42

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, en adoptant le projet de loi C-42, le gouvernement modifie radicalement les règles de notre société démocratique. Les ministres auront maintenant le pouvoir d'agir de façon unilatérale, sans être soumis à des contrôles ou à des vérifications.

La seule autre mesure qui puisse accorder ce genre de pouvoirs est la Loi sur les mesures d'urgence. Même là, la décision d'avoir recours à ce pouvoir doit, à juste titre, être soumise à un débat et être approuvée par le Parlement. Si une consultation auprès du Parlement est adéquate pour la Loi sur les mesures d'urgence, pourquoi n'en va-t-il pas de même pour le projet de loi C-42?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député n'a pas fait ses devoirs. Il ne saisit pas bien les dispositions de la Loi sur les mesures d'urgence. Cette loi est conçue pour une situation d'urgence beaucoup plus vaste et à long terme. Certaines procédures s'imposent, y compris la préparation d'un décret et d'une consultation. Toutes ces mesures sont prévues dans la loi.

Dans un cas d'urgence ponctuelle localisée, les ministres doivent être en mesure d'intervenir rapidement. C'est ce qui est arrivé le 11 septembre dernier. S'il y avait eu d'autres attentats terroristes et que le pays s'était retrouvé dans une situation de crainte, il est évident que la Loi sur les mesures d'urgence aurait été mise en application.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, nous sommes bien d'accord pour que les ministres prennent des mesures en vue d'assurer la protection des Canadiens. Nous voulons seulement nous assurer que le Parlement sait ce qui se passe.

Hier, le vice-premier ministre a affirmé que les Canadiens n'avaient pas raison de s'inquiéter et que les décisions prises par les ministres aux termes du projet de loi C-42 seraient soumises à un contrôle judiciaire. C'est tout à fait faux. Le projet de loi ne prévoit aucun contrôle judiciaire. Il ne prévoit aucun comité de surveillance et n'accorde aucun rôle au Parlement.

Le projet de loi C-42 donne des pouvoirs absolus aux ministres et nous connaissons tous les répercussions que peuvent avoir des pouvoirs absolus. Pourquoi le gouvernement veut-il encore une fois présenter une mesure législative qui compromet les droits et libertés des Canadiens et réduit le rôle du Parlement?

• (1130)

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'invite le député à refaire ses devoirs. On m'informe qu'un contrôle judiciaire est prévu dans le cadre de dispositions externes au projet de loi proposé et qu'il n'est pas nécessaire que cela soit inscrit dans le texte même du projet de loi.

L'accusation proférée par le député n'a donc aucun fondement. S'il veut être honnête, il devrait la retirer.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis huit longues années, l'Alliance canadienne réclame des améliorations au système d'immigration et de revendication du statut de réfugié du Canada. Nous demandons notamment que les migrants économiques ne puissent plus demander le statut de réfugié, que des normes communes soient adoptées en collaboration avec les États-Unis, que l'on cesse d'accueillir des revendicateurs du statut de réfugié venant de pays sûrs comme les États-Unis et que l'on embauche davantage d'agents d'immigration de première ligne.

La ministre de l'Immigration a lancé des attaques à notre endroit parce que nous réclamions ces mesures, mais maintenant, la présidente libérale du Comité de l'immigration demande exactement les mêmes changements. La ministre de l'Immigration va-t-elle tout simplement reconnaître qu'elle est dans l'erreur et apporter ces changements?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je rejette les prémisses de la question du député. Lorsque j'ai comparu devant le Comité de l'immigration, j'ai dit très clairement que j'estimais que la négociation avec les États-Unis d'un accord bilatéral sur les tiers pays sûrs pourrait être avantageuse et que nous poursuivions ces discussions. Je l'ai dit à la Chambre.

J'ai aussi informé le député que nous avons reçu 49 millions de dollars. Pendant la présente période axée sur la sécurité, nous avons été en mesure d'ajouter 100 nouveaux agents d'immigration de première ligne pour assurer la sécurité de nos frontières. Le député remet en question...

Questions orales

Le Président: Le député de Lakeland a la parole.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre rejette les prémisses de toute intervention faite par quelque député de l'opposition que ce soit. La réalité, c'est qu'elle n'a pas empêché que des immigrants économiques demandent le statut de réfugié. La réalité, c'est qu'elle n'a pas mis un frein aux demandes de statut de réfugié venant de tiers pays sûrs. La réalité, c'est qu'elle n'a toujours pas mis en place des normes communes avec les États-Unis. Elle n'a pas adopté ces mesures. Ce sont les faits.

La ministre de l'Immigration va-t-elle enfin reconnaître qu'elle a été dans l'erreur et que la présidente du comité a raison, puis apporter les changements que nous réclamons depuis huit longues années?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face a été membre du Comité de l'immigration pendant un bon bout de temps. Il devrait savoir et comprendre que, bien que la Convention de Genève autorise la conclusion d'accords entre des pays concernant un tiers pays sûr, nul pays ne peut ou ne devrait agir unilatéralement.

J'ai dit à celui-ci et à d'autres personnes que le Canada s'intéresse depuis un bon bout de temps à la négociation d'un accord sur les tiers pays sûrs. Selon moi, il existe un certain nombre de choses que le député devrait comprendre en sa qualité d'ancien membre du comité.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, à une question que nous lui posions hier sur les tarifs aériens dans les régions, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports nous a répondu, et je cite:

[...] l'ensemble des mesures prises par les différents ministères du gouvernement favorisent une saine compétition.

Si une saine compétition doit conduire à des prix raisonnables, est-ce que le ministre des Transports trouve raisonnable un tarif de 1 191.12 \$, aller-retour, pour un vol entre Ottawa et Mont-Joli, alors qu'on peut aller en Europe pour la moitié moins cher?

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, depuis la déréglementation du système aérien, il y a 15 ans, il y avait un bon marché pour les consommateurs parce que les prix étaient très à la baisse.

Toutefois, les tarifs entre les grandes villes sont une chose, mais avec les petites communautés, c'est une autre chose. L'honorable député a raison, à savoir que les petites communautés n'ont pas les mêmes privilèges que les grandes au pays.

Pour cette raison, nous allons encourager la concurrence à travers le pays.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au ministre que le problème se vit également dans le nord-ouest du Québec.

En Abitibi par exemple, un citoyen, en 1995, déboursait 483 \$ pour un billet aller-retour entre Rouyn et Montréal. Le même billet coûte aujourd'hui 743 \$. Soixante pour cent d'augmentation, est-ce la saine compétition?

Comment le ministre peut-il soutenir, comme il l'a dit la semaine dernière, que les billets coûtent moins cher et qu'il y a plus de vols, alors que la réalité nous dit le contraire?

[Traduction]

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, avant le 11 septembre, la politique de concurrence dans l'industrie du transport aérien fonctionnait extrêmement bien. Soixante-quinze pour cent des Canadiens étaient à moins de deux heures d'un aéroport, des choix s'offraient à eux, il y avait de la concurrence et les tarifs étaient relativement acceptables. Sans les attentats du 11 septembre et leurs effets sur la concurrence, les petites collectivités auraient profité graduellement d'un bien meilleur système.

J'étais en Colombie-Britannique hier, là où les petites collectivités profitent de la concurrence. Malheureusement, ce n'est pas le cas aux quatre coins du pays, et c'est pour cela que nous devons examiner notre politique, de manière à aviver la concurrence.

* * *

• (1135)

LA JUSTICE

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, à la suite de la mort tragique de Catherine MacLean, survenue il y a dix mois à peine, le ministre des Affaires étrangères a déclaré publiquement que les diplomates ne devraient pouvoir profiter de l'immunité diplomatique que dans le cadre de leurs fonctions officielles. Pourtant, les libéraux accordent une immunité générale dans des cas où cela n'est pas exigé par la convention de Vienne.

Les introductions par effraction, les agressions sexuelles, la conduite en état d'ébriété et d'autres crimes contre les Canadiens n'ont rien à voir avec l'immunité diplomatique ni avec les fonctions de diplomates.

Le gouvernement pourrait-il nous dire dans combien des plus de 90 cas relevés au cours des cinq dernières années, justice a été rendue grâce à la levée de l'immunité diplomatique.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le député a déjà posé cette question à un certain nombre de reprises. On y a répondu de nombreuses fois. On l'a fait à la Chambre depuis la présentation du projet de loi. On y a également répondu au comité et ici même tout récemment.

Je tiens à dire au député qu'il sait fort bien que nous avons une politique de tolérance zéro que nous avons mise en oeuvre au ministère des Affaires étrangères et qu'il est tout à fait méprisable de sa part de continuer d'utiliser l'affaire MacLean à de basses fins partisans.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si la députée choisissait de répondre à la question, la réponse est trois fois. À trois reprises seulement on a levé l'immunité diplomatique, ce qui signifie que plus d'une fois par mois, un citoyen canadien ou une famille canadienne est la victime d'actes commis par une personne qui a reçu l'immunité diplomatique de la part du gouvernement, et cela est vraiment navrant.

Le ministre peut faire plus que d'exprimer des regrets après coup. La véritable compassion exige d'empêcher que les gens ne soient victimes d'actes répréhensibles et non de réagir une fois le mal fait, en versant des larmes de crocodile.

Le projet de loi garantit qu'il y aura davantage de victimes de crimes et je veux donc demander au gouvernement s'il va faire preuve de compassion pour les Canadiens et carrément retirer le projet de loi.

Questions orales

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, à la lumière des observations de notre vis-à-vis, on ne peut qu'en déduire que s'il avait le pouvoir, le député réduirait à néant toute la convention de Vienne de sorte que nous ne puissions plus avoir de relations diplomatiques avec quelque pays que ce soit.

L'immunité est une condition nécessaire si nous voulons que nos diplomates canadiens à l'étranger et les diplomates étrangers sur notre territoire puissent s'acquitter de leurs fonctions. Il est tout à fait honteux que le député ne cesse de laisser entendre que les gens qui viennent ici représenter leurs pays sont des criminels.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, alors qu'il disait vouloir renforcer le transport aérien au Canada, le ministre doit se rendre à l'évidence que les services des transporteurs aériens se dégradent et que le commissaire aux plaintes a reçu cette année 2 912 plaintes, une augmentation de 33 p. 100.

Où s'en va le transport aérien au Canada, et qu'entend faire le ministre des Transports pour renverser cette tendance déplorable?

[Traduction]

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'il a présenté son rapport hier, le commissaire a répondu à cette question. Il demeure que, grâce à son bon sens, le Parlement a créé le poste de commissaire aux plaintes sur le transport aérien. Le service existe désormais et les voyageurs aériens peuvent s'y adresser. C'est ce qui explique que le nombre des plaintes soit plus important qu'auparavant.

Toutefois, si la députée veut bien prendre connaissance de ce que le commissaire a ajouté, elle apprendrait que les transporteurs aériens répondent à ces plaintes et qu'ils s'emploient à améliorer leur service. L'intention du législateur s'est révélée efficace.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, non seulement de façon générale, les services des transporteurs aériens se dégradent, mais la médiocrité des services en région, les coûts exorbitants et l'absence de fréquence de vols compromettent leur développement.

Est-ce que le ministre va continuer à prétendre que tout va bien ou va-t-il prendre ses responsabilités et exiger des transporteurs aériens qu'ils corrigent rapidement la situation?

[Traduction]

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, sauf pour ce qui concerne l'ouest du Canada où la concurrence demeure on ne peut plus saine, la députée a raison. Les services offerts dans certaines localités canadiennes, notamment les régions rurales du Québec, le nord de l'Ontario et certaines régions de Terre-Neuve et du Labrador, ne sont pas assujettis à une concurrence aussi forte.

Malheureusement, l'amélioration de la situation a pris du retard du fait des événements du 11 septembre. Nous devons veiller à ce que notre politique favorise une plus grande concurrence, et c'est effectivement à cela que le gouvernement s'emploie.

LE TERRORISME

M. Chuck Cadman (Surrey North, Alliance canadienne): Monsieur le Président, récemment, une carte d'affaires appartenant à la compagnie 4-U Entreprises, de Surrey, en Colombie-Britannique, a été découverte dans un repaire abandonné du réseau al-Qaeda, à Kaboul. Amir Mohamed Hamad, qui aurait été tué dans un camp de ben Laden, et Essam Hafez Marzouk, actuellement dans une prison égyptienne, avaient formé cette compagnie en 1998.

Le solliciteur général pourrait-il nous dire si 4-U Entreprises ou l'un ou l'autre de ses fondateurs étaient connus de son ministère avant la découverte de cette carte d'affaires?

● (1140)

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai répété à la Chambre, la GRC et le SCRS collaborent avec leurs homologues américains pour que toutes ces personnes soient traduites en justice. Cependant, je ne peux faire aucune révélation sur le déroulement d'une enquête. Ce ne serait pas convenable.

M. Chuck Cadman (Surrey North, Alliance canadienne): Encore le même refrain, monsieur le Président. Pas plus tard qu'hier, une valise remplie de ce qui semblait être de l'argent du Moyen-Orient a été découverte dans une décharge publique, à Surrey, et remise à la GRC. On rapporte que cet argent provient de l'Irak.

Le solliciteur général pourrait-il confirmer de quel pays provient cet argent? Pourrait-il nous dire s'il existe un lien entre cet argent et la carte d'affaires découverte à Kaboul?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'éprouve certes du respect pour le député, mais le fait est que, en tant que solliciteur général, je ne saurais révéler des renseignements concernant une enquête.

Le député sait pertinemment que cela ne ferait que nuire à l'une des plus grandes enquêtes criminelles, sinon la plus grande, dans l'histoire du monde.

* * *

LE SOMMET G-20

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il y a quelques semaines, des barricades ont été érigées autour de l'ambassade des États-Unis à Ottawa. Certains d'entre nous ont d'abord pensé qu'elles seraient démantelées une fois le sommet du G-20 achevé, mais elles sont toujours en place.

Ces barricades constituent un obstacle et elles nuisent au commerce. Faut-il comprendre qu'elles sont là en permanence? Sinon, le solliciteur général peut-il nous dire quand nous pouvons nous attendre à ce qu'elles soient enlevées?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je sais fort bien, tout comme la GRC, que ces mesures de sécurité extraordinaires autour de l'ambassade des États-Unis ont été un inconvénient pour les habitants et les commerçants d'Ottawa.

Nous les remercions de leur patience et de leur collaboration. Je puis aussi leur donner l'assurance que ces mesures ne seront en place que tant qu'elles seront nécessaires pour la sécurité de l'ambassade.

Questions orales

LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, alors que le gouvernement ne cesse de faire traîner les choses dans le dossier des techniques de reproduction, il pourrait au moins interdire l'octroi au secteur privé de brevets sur les formes de vie. Même le comité consultatif sélect sur la biotechnologie que le gouvernement a formé vient de recommander qu'on interdise l'octroi aux entreprises de brevets relatifs à des êtres humains.

Le gouvernement va-t-il enfin faire preuve de leadership aujourd'hui, dire qu'aucun brevet concernant les êtres humains et toutes les formes de vie ne sera octroyé et proposer immédiatement des modifications à la Loi sur les brevets?

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, la députée soulève à la Chambre la recommandation que le comité consultatif a formulée dans son rapport provisoire et qui préconise que le clonage d'êtres humains soit interdit d'après la structure juridique du Canada. Le gouvernement est parfaitement d'accord.

* * *

LA SANTÉ

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, les collectivités autochtones ont désespérément besoin de plus de ressources afin de faire face à une augmentation de 91 p. 100 du nombre de personnes atteintes du VIH-sida. Jusqu'à 20 p. 100 des nouveaux cas d'infection sont recensés parmi ces collectivités, et pourtant, seulement 9 p. 100 de tous les fonds consacrés à la stratégie canadienne de lutte contre le sida vont aux autochtones.

Quand l'échelle de financement de la stratégie canadienne de lutte contre le sida suivra-t-elle l'évolution de cette pandémie de sida? Pourquoi le gouvernement ne consacre-t-il pas des fonds à la gestion de la crise du sida au sein des communautés autochtones dans la même mesure qu'il le fait dans le reste de la population?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement prend la question du VIH-sida très au sérieux. C'est aujourd'hui la Journée mondiale du sida, ou du moins ce le sera au cours du week-end et nous le soulignons aujourd'hui.

En mai 1988, le gouvernement du Canada a lancé une nouvelle initiative de collaboration dans le cadre de laquelle il investissait 42,2 millions de dollars dans la stratégie canadienne de lutte contre le VIH-sida. Nous continuons de surveiller le travail accompli par tous les intervenants dans le secteur de la santé, et nous continuerons de soutenir cette cause.

* * *

LE TERRORISME

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Le 17 septembre, monsieur le Président, nous avons demandé au premier ministre s'il y avait des cellules de terroristes au Canada. Les Canadiens ont appris qu'il y a bel et bien des cellules de terroristes au Canada et cela, non pas du premier ministre ni de hauts fonctionnaires canadiens, mais en regardant *Larry King Live*.

C'est le FBI qui nous apprend qu'il y a eu un grave complot terroriste pour bombarder un coin du centre-ville de Montréal.

Le premier ministre est-il toujours le dernier à être au fait de graves menaces comme celle-là, ou s'arrange-t-il seulement pour garder constamment les Canadiens dans l'ignorance?

● (1145)

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue devrait savoir que, comme on l'a dit maintes fois à la Chambre, le réseau terroriste s'étend non seulement au Canada, mais au monde entier. Ce qui est arrivé à Montréal montre bien que nos forces policières et notre service de renseignement de sécurité sont très efficaces.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, ce n'est certes pas très rassurant.

Nous apprenons aujourd'hui à partir de documents présentés devant des tribunaux américains qu'Ahmed Ressam, un terroriste notoire, avait un ami au bureau des passeports, qui a apparemment fourni des passeports vierges pour une équipe de terroriste d'al Qaeda.

Nous ne savons pas combien de passeports vierges ont disparu ni si on les a retrouvés et si des arrestations ont été faites. Ou le premier ministre connaissait cette dernière brèche dans la sécurité du Canada et il l'a cachée aux Canadiens, ou il n'a pas la moindre idée de ce qui se passe au sein de son propre gouvernement. Qu'en est-il au juste?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons un excellent système de délivrance des passeports et nous faisons tout notre possible pour le préserver. À la moindre indication ou allégation de méfait, une enquête est menée par nos excellentes forces policières.

* * *

L'INDUSTRIE

M. James Rajotte (Edmonton Southwest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des témoins, dont des représentants de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et d'autres, ont dit au Comité de l'industrie que le secteur privé voudrait être davantage consulté au sujet du soi-disant programme d'innovation. Ces organisations ont proposé un certain nombre d'initiatives peu coûteuses que le ministre de l'Industrie devrait examiner.

Le ministre de l'Industrie va-t-il donner suite à la recommandation de l'Alliance canadienne et soumettre une ébauche du programme d'innovation à l'examen du comité permanent?

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement croit qu'il doit collaborer étroitement, en matière d'innovation, avec tous les secteurs économiques qui s'intéressent à l'innovation au Canada, notamment les universités, les divers secteurs de haute technologie de l'économie canadienne.

Nous voulons évidemment collaborer étroitement avec les membres du comité permanent, dont les conseils sont toujours très utiles et pertinents.

M. James Rajotte (Edmonton Southwest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le fait est que de nombreux témoins ont dit que le ministre ne les consultait pas au sujet du programme d'innovation, que ce programme est rédigé au ministère et qu'il sera présenté à titre de simple document, qu'eux et le comité devront accepter.

Le ministre va-t-il s'engager à faire participer pleinement les intéressés, les citoyens canadiens et les membres du comité, y compris les députés libéraux, à la mise en oeuvre et à la rédaction du programme d'innovation?

Questions orales

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le fait est que le député vit dans un petit monde à part. Les députés ministériels qui font partie du Comité permanent de l'industrie sont consultés régulièrement et étroitement au sujet du programme du gouvernement, tout comme l'ensemble des membres du comité lorsque je comparais devant ce comité.

Le député d'en face peut bien être réfractaire et soutenir, comme les députés de son parti, que le Canada rural, par exemple, n'a pas sa place sur l'Internet et que les agriculteurs ne devraient pas avoir d'ordinateurs, mais cette conception d'un autre âge n'a aucune résonance à la Chambre.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, les États-Unis semblent déterminés à ne pas ratifier le protocole de Kyoto, malgré le consensus international et la mise en place dans les provinces et au Canada d'un plan d'action afin de lutter contre les changements climatiques?

Est-ce que le ministre de l'Environnement peut nous indiquer si, en vertu de certaines dispositions de l'ALENA, entre autres celles sur la liberté du commerce, une entreprise pourrait contester juridiquement des lois ou des règlements canadiens ayant pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre?

[Traduction]

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue d'en face demande une opinion juridique à la Chambre. Malheureusement, je ne suis pas en mesure de répondre à cette demande. Toutefois, je réitère, à l'instar du premier ministre le 21 novembre dernier, que notre objectif est de signer l'entente de Kyoto.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, je comprends que la secrétaire parlementaire ne peut pas nous donner des avis juridiques, mais elle peut cependant regarder les précédents en ce qui a trait au projet de loi sur les MMT.

Le ministre de l'Environnement va présider demain à Montréal la quatrième rencontre intergouvernementale sur la gouvernance internationale de l'environnement, en préparation du Sommet mondial sur le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg en septembre 2002.

Est-ce que le ministre a l'intention de profiter du fait qu'il préside cette rencontre afin de mettre à l'ordre du jour l'importance de réintégrer les Américains dans les pourparlers sur le Protocole de Kyoto?

• (1150)

[Traduction]

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, nous avons enregistré plusieurs grands succès grâce aux négociations de Bonn et de Marrakesh au titre du maintien du protocole de Kyoto. Globalement, ce succès est attribuable au leadership dont le ministre de l'Environnement a fait preuve au Canada et au groupe de coordination des ministres de l'Environnement.

Tout au long du processus, nous avons soutenu qu'il est important de continuer à inviter les Américains à la table de négociations parce qu'il s'agit d'un problème mondial et qu'ils constitueront toujours une

force positive pour nous dans l'atteinte de cet objectif mondial important.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le droit des producteurs de charger leurs propres wagons à céréale est un outil fondamental de concurrence pour les agriculteurs.

En raison des décisions prises en juillet dernier par la Commission canadienne des grains concernant l'octroi de permis, certains agriculteurs craignent que ce droit ne leur soit enlevé.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire peut-il rassurer ces agriculteurs et leur dire qu'ils pourront continuer à avoir leurs wagons?

M. Larry McCormick (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la préoccupation numéro un de notre gouvernement est de protéger les intérêts des producteurs et de maintenir la qualité des grains.

La Commission canadienne des grains est au courant du fait que de nombreuses installations veulent être désignées sites de chargement de wagons de producteurs. Des groupes de producteurs et de grandes compagnies ont exprimé leur intérêt. La Commission canadienne des grains a donc décidé d'enclencher un processus consultatif afin de déterminer si ces installations devraient être réglementées et, dans l'affirmative, de quelle façon?

Tant que ces consultations ne sont pas terminées, les personnes qui utilisent ces installations n'auront pas à obtenir de permis.

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Canadian Alliance Monsieur le Président, la Commission canadienne des grains étudie, en vain, cette question depuis le mois de juillet et demande maintenant un délai supplémentaire de plusieurs mois pour poursuivre son étude.

Une fois de plus, le gouvernement est à la remorque de l'industrie, qui a déjà dépassé ce stade, et de loin.

Le porte-parole de la commission, M. Paul Graham, a dit qu'un nouveau système de manutention était en cours d'élaboration et qu'il fallait que le système réglementaire évolue pour répondre aux besoins des gens.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire s'engage-t-il à ce que de tels règlements soient en place d'ici Noël?

M. Larry McCormick (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, d'ici Noël, ou d'ici à ce que les études soient terminées, les producteurs auront accès à ces installations sans avoir à obtenir de permis, ce qui est très important car l'accès aux wagons des producteurs est un droit important des agriculteurs. Ce droit sera maintenu.

Les consultations détermineront comment le nouveau type d'installation permettra de procéder à la manutention et au transport de manière à protéger les intérêts des producteurs et à maintenir la qualité des grains.

Il est essentiel de déterminer comment y parvenir. Nous ne voulons pas accroître les coûts des producteurs. Notre préoccupation primordiale demeure les producteurs de notre pays et la sécurité de nos aliments.

*Questions orales***LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT**

M. Bob Wood (Nipissing, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Le ministre peut-il dire à la Chambre ce matin quelles mesures prend le gouvernement pour appuyer la recherche et le développement au niveau universitaire dans le cadre de son programme d'innovation?

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, en janvier 2000, le gouvernement du Canada a annoncé un programme de 900 millions de dollars pour des chaires de recherche.

Hier, l'université McMaster a annoncé la création de 97 nouvelles chaires de recherche et développement dans 34 universités au Canada, pour une valeur totale de 98 millions de dollars.

Notre engagement envers l'innovation demeure indéfectible tout comme notre engagement envers l'excellence dans nos centres de recherche.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Ressources naturelles a cherché hier à nous faire croire que la seule responsabilité du gouvernement du Canada dans la lutte contre l'infestation par le dendroctone du pin en Colombie-Britannique consistait à offrir une aide scientifique. Toutefois, le gouvernement a une responsabilité manifeste dans le cas des terres fédérales infestées, comme la réserve militaire de Riske Creek, où ces dendroctones débordent dans les forêts provinciales et où rien n'est fait pour maîtriser cette infestation.

Le gouvernement reconnaît-il son obligation de lutter contre l'infestation sur ses propres terres?

M. Benoît Serré (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député sait fort bien que le secteur forestier est de responsabilité provinciale. Cela étant dit, le gouvernement fédéral travaille en très étroite collaboration avec l'industrie forestière et le gouvernement de la Colombie-Britannique pour résoudre ce problème.

La popularité du parti du député dans les sondages en Colombie-Britannique est inférieure au taux d'intérêt, et la nôtre est à la hausse. C'est parce que nous travaillons en étroite collaboration avec la population de la Colombie-Britannique et pour assurer le bien-être de cette dernière.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des ministres de la Colombie-Britannique ont communiqué avec moi afin que je les aide dans ce dossier. Ce n'est pas un problème nouveau.

Il y a des années, j'ai exhorté le gouvernement à s'occuper de la scolyte du sapin qui s'est répandue à partir de cette même réserve militaire située à l'ouest du lac Williams. Rien, mais absolument rien n'a alors été fait non plus. Les députés devraient voir maintenant l'étendue des dégâts.

Comment se fait-il que, lorsque la société Bombardier pense qu'elle aura besoin de quelques milliards de dollars, elle obtient ce qu'elle veut? Lorsque le Québec est aux prises avec une inondation ou l'Ontario avec une crise du verglas, le gouvernement se précipite à leur aide mais, en Colombie-Britannique, il ne s'acquitte même pas des responsabilités prévues dans la Constitution. Pourquoi en est-il ainsi?

● (1155)

M. Benoît Serré (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je suis convaincu que les ministres de la Colombie-Britannique ont les nom et adresse du ministre des Ressources naturelles du Canada. À ce jour, nous n'avons pas reçu de demande officielle d'aide. Si nous en recevons une, nous l'étudierons en fonction de nos exigences budgétaires et de nos responsabilités fédérales.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le projet de Gazoduc Cartier serait un outil formidable de développement régional pour le Nouveau-Brunswick et le Québec.

Hier, le ministre des Ressources naturelles nous a dit que sa position était de développer le gaz naturel de l'Île de Sable, afin de tirer avantage des opportunités d'exportation.

Cette position du ministre des Ressources naturelles n'entre-t-elle pas en contradiction avec celle du premier ministre qui, lors de la première phase du projet en juin 1996, souhaitait, et je cite: «que ce gaz naturel serve d'abord aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick et du Québec avant de l'acheminer vers les États-Unis.»

M. Benoît Serré (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, la politique du gouvernement en matière d'oléoduc et de gazoduc est très claire. Ce sont les forces du marché qui déterminent si un gazoduc doit être construit ou non.

Si Gaz Métropolitain croit qu'il n'a pas sa part équitable du marché, qu'il s'adresse à l'Office national de l'Énergie, qui est responsable dans ce domaine.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, l'Inventaire national des rejets de polluants est un outil qui permet aux Canadiens de trouver de l'information sur l'environnement local en entrant simplement un code postal, le nom d'une usine ou celui d'une substance particulière. Le ministre de l'Environnement a annoncé récemment l'ajout d'autres substances à la liste des substances que l'industrie sera tenue de déclarer dans ce registre public.

La secrétaire parlementaire pourrait-elle dire à la Chambre quelle incidence cette décision aura sur la santé et la sécurité des Canadiens?

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la décision que le ministre de l'Environnement a annoncée récemment prévoit notamment que, au Canada à compter de l'année prochaine, les entreprises devront effectivement déclarer les émissions d'une plus vaste gamme de polluants qui sont les principales causes de smog et de pluie acide. Cette décision s'inscrit dans le cadre de notre stratégie décennale de lutte contre la pollution atmosphérique.

Privilège

Le ministre se sert des pouvoirs que lui accorde la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 afin de suivre et de contrôler les substances et les toxines qui nuisent le plus à la santé des Canadiens. L'Inventaire national des rejets de polluants nous aide à suivre les progrès que nous accomplissons dans notre lutte contre le rejet des substances qui sont les plus nocives pour les Canadiens.

* * *

AIR CANADA

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Monsieur le Président, un ancien haut fonctionnaire du Cabinet du premier ministre, Peter Donolo, a envoyé hier soir aux députés une lettre émanant du banquier d'Air Canada, BMO Nesbitt Burns, à propos d'éventuelles modifications à la Loi sur la concurrence. La lettre constitue rien de moins qu'une tentative d'intimidation à l'égard du Parlement. Le fait que la société Air Canada considère un effort visant à renforcer la loi sur les pratiques anticoncurrentielles comme une attaque contre elle est très révélateur de ses pratiques commerciales.

Le ministre confirmera-t-il que le gouvernement proposera des lois dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens, pas seulement...

Le Président: Le ministre des Transports a la parole.

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Oui, monsieur le Président.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, les travailleurs et travailleuses des postes dans ma circonscription craignent d'être victimes de la maladie du charbon en traitant le courrier en provenance des États-Unis.

Ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics. Peut-il garantir à la Chambre et aux Canadiens que tout le courrier en provenance des États-Unis est soumis à un contrôle et que les résultats des tests effectués sont communiqués au STTP ainsi qu'à la Société canadienne des postes?

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes travaille en étroite collaboration avec les syndicats en vue d'assurer la sécurité des employés.

Pour ce qui est du 29 octobre, le courrier a été retenu afin d'assurer la sécurité des employés. La livraison a repris une fois confirmée l'absence de danger par Santé Canada et d'autres instances. La SCP a offert de muter les employés qui continuaient de se faire du souci. Les employés ont refusé et ont donc été mis en disponibilité. Ils seront réintégrés lorsqu'ils accepteront de reprendre le travail.

Je tiens à rassurer la Chambre et tous les Canadiens qu'aucune trace de maladie du charbon n'a été décelée dans quelque pièce de courrier ou colis que ce soit.

* * *

● (1200)

[Français]

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, la ministre de la Coopération internationale nous affirmait dernièrement que le gouvernement canadien, même avant les événements du

11 septembre, venait en aide aux femmes afghanes afin qu'elles puissent reprendre leur place dans la société.

La ministre pourrait-elle nous expliquer comment se faisait cette aide puisque les talibans étaient au pouvoir à cette époque, et peut-elle également nous dire comment, dans le nouveau contexte politique qui existe en Afghanistan, le Canada compte accroître ses efforts pour redonner leur place aux femmes afghanes?

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de l'autre côté de la Chambre de sa question.

Je suis très heureuse de pouvoir dire que, effectivement, le Canada a une relation qui date depuis plusieurs années avec l'Afghanistan. On a contribué jusqu'à maintenant un montant de 150 millions de dollars en aide à l'Afghanistan et une somme additionnelle de 16 millions de dollars depuis les événements du 11 septembre.

Premièrement, l'argent de l'aide internationale qui était versé à l'Afghanistan n'allait pas aux talibans, mais aux organismes, aux ONG qui travaillent avec les femmes...

Le Président: L'honorable député de Crowfoot a la parole.

* * *

[Traduction]

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté à l'unanimité une motion dénonçant la décision de Service correctionnel Canada de transférer Clinton Suzack, l'assassin d'un policier, d'un établissement à sécurité moyenne à un autre. Le solliciteur général et son secrétaire parlementaire ont tous deux défendu honteusement la décision de SCC, bien que 13 000 policiers de l'Ontario aient réclamé justice au nom de leur camarade tué dans l'exercice de ses fonctions, Joe MacDonald.

Le solliciteur général corrigera-t-il cette injustice? Renverra-t-il Suzack dans un établissement à sécurité maximum?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai répété maintes fois, lorsque des personnes sont arrêtées au Canada, elles sont placées dans un établissement et évaluées pour qu'on puisse déterminer si elles devraient être incarcérées dans un établissement à sécurité maximum, moyenne ou minimum.

Dans le cas qui nous occupe, la personne se trouvait dans un établissement. Après évaluation, Service correctionnel Canada a décidé de la transférer dans un autre établissement.

* * *

[Français]

PRIVILÈGE**L'UTILISATION DES LANGUES OFFICIELLES À LA CHAMBRE**

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, je me lève sur une question de privilège. Durant la période des questions orales, j'ai eu l'occasion de poser une question. Alors que je posais cette question, des députés du Bloc québécois se sont permis de me suggérer, si je peux utiliser ce mot, de parler en français.

Si les députés du Bloc québécois choisissent de parler exclusivement en français, c'est leur choix et je le respecte. Toutefois, j'espère qu'ils respecteront mon choix de refléter la réalité linguistique du comté que je représente. Lorsque je m'adresse dans cette Chambre dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays, je demande qu'ils cessent ce harcèlement.

Le Président: Tous les députés savent très bien qu'ils peuvent s'adresser à la Chambre dans n'importe laquelle des langues officielles. Au moins, dans ce cas-ci, le langage est parlementaire.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le treizième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 20 novembre 2001, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international est heureux de présenter à la Chambre des communes son quatorzième rapport sur le projet de loi C-41, Loi modifiant la Loi sur la Corporation commerciale canadienne. Le comité a convenu, le jeudi 29 novembre, d'en faire rapport sans proposition d'amendement.

* * *

• (1205)

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, nous répondons à la question n° 79.

[Texte]

Question n° 79—**M. Bill Casey:**

En ce qui concerne le nettoyage des mares de goudron de Sydney, le gouvernement peut-il indiquer quels ministères fédéraux ont participé au financement et préciser, pour chaque ministère touché: a) quel montant a été versé; b) à quel moment il a été versé; c) qui a reçu ou recevra les fonds; d) quel est le but précis du financement?

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Environnement Canada, Santé Canada et la Société d'expansion du Cap-Breton m'informent comme suit:

Environnement Canada et Santé Canada

Environnement Canada et Santé Canada sont les ministères fédéraux qui ont contribué au financement de l'assainissement des sites des étangs de goudron et des anciens fours à coke de Sydney. Les réponses ci-dessous ont trait aux deux ministères.

a) Environnement Canada et Santé Canada ont soumis conjointement une présentation au Cabinet pour obtenir 37,9 millions de dollars en fonds fédéraux afin de pouvoir participer à une entente de trois ans à coûts partagés de 62 millions entre les gouvernements fédéral, provincial et municipal. Environnement Canada est le détenteur de ces fonds.

b) Le financement, annoncé en mai 1999, devait être réparti sur les trois années de l'entente à coûts partagés.

Initiatives ministérielles

c) Les récipiendaires des fonds ont été le ministère des Transports et des Travaux publics de la Nouvelle-Écosse, la Municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB) et le Groupe d'action conjointe (GAC), par l'entremise de la MRCB.

d) Le financement devait être consacré aux fins suivantes: l'administration et les opérations du GAC par l'entremise du Secrétariat du GAC, la tenue des travaux requis d'évaluation environnementale et sanitaire relative aux questions concernant le bassin hydrographique du ruisseau Muggah, la tenue des projets initiaux d'assainissement, tous par l'entremise de contrats adjudiqués à des entreprises du secteur privé.

Société d'expansion du Cap-Breton

En 1997, la Société d'expansion du Cap-Breton a fourni 522 180,22 \$ dans le cadre de l'Entente Canada—Nouvelle-Écosse relative au programme d'infrastructures à la municipalité régionale du Cap-Breton pour la construction d'un égout intercepteur (phase I) dans le ruisseau Muggah (les mares de goudron de Sydney).

[Traduction]

Le Président: On a répondu à la question mentionnée par la secrétaire parlementaire.

Mme Marlene Jennings: Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Avant la période des questions orales, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Transports avait la parole dans le cadre des questions et commentaires.

Est-ce que l'honorable secrétaire parlementaire a complété ses remarques?

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, mon intervention avait pour but d'interpeller ma collègue du Nouveau Parti démocratique. Je vous remercie, c'est très bien ainsi. Je permettrai la poursuite des débats.

Le Président: Est-ce que l'honorable députée de Winnipeg-Centre-Nord voudrait répondre aux commentaires de l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Transports?

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis: Monsieur le Président, le député a fait une déclaration juste avant la période des questions. Il n'a pas posé de question, mais je suis heureuse d'intervenir au sujet des préoccupations qu'il a soulevées relativement aux projets de loi C-36 et C-42, des mesures draconiennes à notre avis. Ces projets de loi ne garantissent pas de maintenir l'équilibre entre la protection de la population contre le terrorisme et la préservation de nos droits fondamentaux et de nos libertés.

Nous l'avons déjà dit et nous continuons de le dire, nous refusons d'appuyer une loi qui donne aux Canadiens l'impression qu'ils sont l'objet de suspicion et de surveillance et que sont bafoués les principes fondamentaux légiférés que sont les droits de la personne et la protection de la vie privée.

Nous continuons de nous faire du souci même si nous sommes prêts à envoyer le projet de loi C-44 au comité pour étude. Nous sommes sensibles aux pressions qui sont exercées sur le gouvernement à la suite du décret du gouvernement américain laissant entendre que nos avions ne pourront pas survoler l'espace aérien des États-Unis si nous ne produisons pas de listes de passagers. Nous sommes conscients du dilemme du gouvernement canadien.

Nous allons envoyer le projet de loi au comité et peut-être appuyer la disposition même si elle nous pue au nez. Nous savons très bien que l'esprit derrière tout ça est une tentative des plus insidieuse de s'immiscer dans la vie privée des gens et de susciter de la suspicion à leur égard du simple fait de leur engagement à dénoncer certaines situations, à protester pacifiquement et à participer à des manifestations pacifiques au pays.

C'est notre position. C'est le dilemme devant lequel nous nous trouvons. Où s'arrêtera le gouvernement? Quand se décidera-t-il à mettre un frein à cette initiative insidieuse d'ingérence dans nos vies privées en violation de nos droits fondamentaux et nos libertés? N'avons-nous rien appris du cas des Canadiens d'origine japonaise durant la Seconde Guerre mondiale? N'avons-nous pas vécu assez longtemps avec cette honte? Pourquoi continuons-nous de traiter les gens avec suspicion et de couvrir notre pays de honte?

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'allais dire que, sans vouloir défendre le gouvernement, je crois qu'on exagère en établissant un parallèle entre le projet de loi C-44 et l'internement des Japonais durant la Seconde Guerre mondiale.

J'aurais une question à poser par rapport aux derniers commentaires de la députée de Winnipeg. Elle dit qu'on prend les mêmes mesures insidieuses que les Américains qui imposent une loi radicale en exigeant la communication des listes de passagers. Je m'interroge sur la cohérence de la position du NPD et je suis convaincu que la députée sera heureuse de répondre à ma question.

Durant le débat sur l'Organisation mondiale du commerce et plus précisément sur les rencontres de Doha, le NPD avait dit que les grandes organisations internationales comme l'OMC contestent la souveraineté des nations individuelles et leur capacité de promulguer leurs propres lois dans leur propre intérêt économique, social et national.

Les États-Unis ont adopté leur propre loi sur la sécurité aérienne car ils se voyaient menacés par le terrorisme, avec raison, après le 11 septembre dernier. Les États-Unis essaient d'exercer leur souveraineté par rapport à leur propre sécurité nationale. Voici maintenant que le NPD affirme qu'il est odieux, de la part des États-Unis, de demander aux pays étrangers de se plier à leurs lois qui demandent qu'on respecte leur sécurité nationale.

Comment le NPD explique-t-il cette incohérence? D'une part, ce parti affirme que ces organisations internationales ne devraient pas exister car elles remettent en cause la souveraineté des États. D'autre part, lorsque les États-Unis tentent d'exercer leur propre souveraineté par rapport à leur sécurité nationale, la députée néo-démocrate affirme que c'est odieux. Comment concilier ces deux positions?

• (1210)

Mme Judy Wasylycia-Leis: Monsieur le Président, s'il avait écouté attentivement mes observations, le député saurait qu'il s'est trompé sur toute la ligne dans son interprétation de mes propos. Je n'ai pas dit que les mesures prévues dans le projet de loi C-44 ne peuvent être comparées à l'internement des Canadiens d'origine japonaise ni que ce sont les mesures draconiennes prises dans la loi américaine qui nous amènent là où nous sommes.

Ce que j'ai dit, en ce qui concerne les projets de loi C-36 et C-42, les deux projets de loi d'ensemble concernant l'antiterrorisme, c'est qu'ils renferment des dispositions d'une large portée qui vont au-delà de la protection de la sécurité des Canadiens et qui empiètent sur leur vie privée.

Je rappelle au député la déclaration faite par un ministre de l'Église unie d'Ottawa, qui a dit : « Je déplore les actes terroristes, peu importe qui en est l'auteur, mais je me préoccupe beaucoup des mesures prévues par le projet de loi C-36 pour lutter contre le terrorisme. Quand nous laissons la peur et nos émotions dicter notre conduite, nous risquons de faire des choix qui violent les droits humains. Pensons à la Crise d'octobre, à l'internement des Canadiens japonais durant la Seconde Guerre mondiale, à l'ère McCarthy aux États-Unis comme exemples de ce qui peut arriver quand des pays réagissent de façon excessive et xénophobe à ce qu'ils perçoivent comme des menaces. »

C'est ce que je tentais d'expliquer à la Chambre. Je voudrais bien que le député n'interprète pas erronément mes propos.

Enfin, permettez-moi de citer les propos d'une Canadienne qui nous a écrit au sujet des projets de loi C-36 et C-42. Elle a exposé la situation de façon à la fois juste et poétique. Elle a dit : « Si nous croyons en la beauté et en la compassion ainsi qu'en la possibilité que le bien peut l'emporter sur le mal, les mesures que nous prenons ne vont pas dans la bonne direction. Nous sommes sur le point d'abandonner presque toutes les composantes importantes et nécessaires à la réalisation de nos objectifs communs de la vie, de la liberté, de l'habilitation de la personne, de la célébration, de la joie et de la créativité. » Je pense que cela dit tout.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Monsieur le Président, en fonction de ce que mes collègues ont déclaré, il est tout à fait apparent qu'il y a confusion lorsqu'un gouvernement utilise un projet de loi d'ensemble pour faire adopter des dispositions législatives à la Chambre. À la lumière des observations de mes collègues, il est tout à fait clair que certains de ces projets de loi peuvent renfermer des dispositions qui peuvent et doivent être acceptées. Ainsi, du fait du soutien à certaines modifications, le gouvernement essaie également de glisser d'autres modifications législatives qui sont inacceptables et très difficiles à appuyer pour les Canadiens. Nous avons vu cela avec le projet de loi C-36 et nous le constatons à nouveau avec le projet de loi C-42.

Les observations de mes collègues sur le projet de loi C-42 découlent du fait que c'est l'origine de cette disposition qu'on retrouve maintenant dans le projet de loi C-44. Cette disposition figurait au départ dans le projet de loi C-42 et visait à mieux assurer la sécurité aérienne et à respecter la loi que le gouvernement américain a fait adopter au Congrès.

Initiatives ministérielles

En toute franchise, c'est une assez bonne mesure législative en elle-même en ce qui concerne l'aspect qu'elle traite. Je pense que nous constaterons probablement qu'il y a pratiquement unanimité pour appuyer cette mesure législative.

Si c'était l'objectif du gouvernement ou si c'était ce qui s'imposait au départ, pourquoi l'a-t-il insérée dans un projet de loi d'ensemble qui aborde toute une série d'autres questions en même temps? On aurait dû présenter ce projet de loi seul au lieu d'insérer cela dans un projet de loi d'ensemble qui n'aurait probablement jamais dû voir le jour. On devrait présenter à la Chambre diverses dispositions portant précisément sur les questions relatives à la défense, au ministère de la Santé ou aux dispositions de la Loi sur l'aéronautique touchant les transports.

Cette partie du projet de loi respecte la loi que les États-Unis ont mise en oeuvre à la suite, selon moi, des demandes de leurs citoyens de prendre des mesures fermes pour apaiser leurs craintes en matière de sécurité, pour les rassurer et leur donner le sentiment qu'ils pouvaient utiliser le transport aérien en toute sécurité après le 11 septembre. Les Américains sont peut-être soumis à plus de pressions que nous au Canada, car ce sont eux les victimes.

Pourtant, le Canada a des citoyens qui ont été tués dans les tours jumelles. Oui, le Canada a aidé les États-Unis à réagir aux événements du 11 septembre. Après avoir visité Washington et avoir parlé aux gens qui vivaient là et qui travaillaient dans des immeubles près du Pentagone, je peux vous dire que nous ne pourrions probablement jamais comprendre à quel point les Américains ont été ébranlés psychologiquement ni à quel point cela s'est répercuté sur leur sentiment de vulnérabilité.

C'est pourquoi le gouvernement américain a dû réagir de façon que les Américains aient l'impression que leur gouvernement avait les choses en main et veillerait à ce que d'autres attentats semblables ne puissent se produire. Le gouvernement, le Congrès, le Sénat et l'administration ont donc produit un projet de loi très concis et précis exposant les mesures de sécurité qui seraient prises.

L'une de ces mesures prévoit que, pour tous les vols internationaux à destination des États-Unis, on doit fournir aux autorités compétentes une liste nominative des passagers avant l'atterrissage aux États-Unis. Il s'agit d'une demande légitime. Ce pays a le droit de la formuler.

•(1215)

Par conséquent, le gouvernement a présenté le projet de loi C-44 pour répondre à la loi américaine, qui entrera en vigueur le 18 janvier 2002. Le projet de loi C-44 doit donc entrer en vigueur avant le 18 janvier 2002, pour que nous nous conformions à l'article 117 de la U. S. Aviation and Transportation Security Act.

C'est pourquoi le gouvernement a retiré ces dispositions du projet de loi C-42. Encore une fois, s'il s'était agi d'un élément opportun et important de ce projet de loi, pourquoi ne l'a-t-il pas proposé comme mesure distincte à la Chambre avant même de présenter le projet de loi C-42?

On peut se demander ce que contiendra cette liste nominative. Pourquoi s'inquiéterait-on de la communication de ces renseignements? Mon collègue du NPD a expliqué que les gens craignent une intrusion dans leur vie privée et estimaient que personne n'avait le droit de connaître ces renseignements.

Il faut expliquer clairement qu'il s'agit de donner le nom au long des passagers et des membres d'équipage, leur date de naissance, leur sexe, leur numéro de passeport et le pays qui a délivré le passeport, ainsi que le numéro de visa américain ou le numéro de carte

d'étranger résidant. Le transporteur aérien doit communiquer ces renseignements aux douanes américaines avant que l'appareil n'atterrisse.

Je ne crois pas que cette mesure empiète tant que cela sur les droits des passagers. Pour la plupart, ces renseignements sont déjà pas mal connus et ils sont plutôt évidents dans bon nombre de cas. Toutefois, en plus de permettre la communication du manifeste avant l'atterrissage de l'avion, cette mesure permet également de divulguer des renseignements à certains autres pays que le Cabinet peut nommer dans un règlement.

À l'heure actuelle, nous savons que les Américains l'exigent dans une mesure législative, mais aucun autre pays, à ce que je sache du moins, n'a encore songé à prévoir une telle exigence. Tout comme les Canadiens, j'aimerais avoir une idée de l'ampleur que prendra cette mesure de partage de renseignements.

Un autre changement apporté par le projet de loi C-42 porte sur les modifications à la Loi sur l'immigration par lesquelles le gouvernement du Canada exigera que les transporteurs qui amènent des passagers au Canada fournissent ce genre de renseignements aux autorités canadiennes. Il semble donc que le projet de loi C-44 permettra au Canada d'envoyer les manifestes aux États-Unis et dans d'autres pays, alors que nous pourrions nous-mêmes, aux termes du projet de loi C-42, exiger que ces manifestes soient transmis au Canada par les transporteurs qui amènent des passagers au pays. C'est une mesure réciproque qui a certainement sa raison d'être par suite des événements du 11 septembre dernier.

J'aimerais souligner à nouveau que les Américains ont pris cette mesure dans le but de démontrer clairement à leurs concitoyens que le gouvernement contrôle la situation et qu'il prend des mesures responsables. Les Canadiens doivent se rendre compte que cela n'a rien de nouveau pour nous et que cette mesure n'aura que très peu de répercussions, et peut-être même aucune, pour la plupart des Canadiens qui se rendent aux États-Unis.

De 80 à 90 p. 100 de tous les passagers qui se rendent aux États-Unis par avion passent par l'un des sept grands aéroports canadiens où le service américain des douanes et de l'immigration effectue un dédouanement préalable avant l'embarquement. En fait, cette procédure donne déjà aux Américains tous les renseignements qui sont exigés par la nouvelle mesure législative. Pour la plupart des Canadiens qui se rendent aux États-Unis par avion, il n'y aura donc rien de changé.

•(1220)

Quand nous étions à Washington, nous avons notamment entendu dire que les Américains étaient, comme nous, aux prises avec le problème des services de renseignement qui ne se partagent pas l'information recueillie. Même si ces renseignements étaient communiqués aux États-Unis et au Canada, aucun de nos deux pays ne possède un système capable de traiter ces renseignements et de veiller à ce que tous les services qui ont intérêt à connaître certains individus et les menaces qu'ils représentent obtiennent ces renseignements en temps voulu. Les Américains et nous devons nous pencher sur la manière d'utiliser ces renseignements, pas seulement pour le faire correctement, mais aussi pour faire une vraie différence dans la lutte antiterroriste.

Initiatives ministérielles

Il y a plus d'un mois, la Coalition a proposé un plan sur la protection publique et la gestion des frontières. Nous avons présenté aux Canadiens et au gouvernement une opinion sur la manière dont les renseignements peuvent être échangés, pas seulement entre nos propres services, mais aussi avec les services américains. Nous considérons que c'est une approche très pratique, qui permet à la fois de gérer efficacement des renseignements et de lutter de façon utile et significative contre le terrorisme et les terroristes eux-mêmes. Notre proposition ferait énormément en vue d'une application pratique de ce que les Américains demandent et, peut-être, au moyen du projet de loi C-42, de ce que les Canadiens demandent.

L'idée derrière le projet de loi C-44, c'est que la législation américaine exige cette modification à la loi en ce qui concerne tous les vols internationaux à destination des États-Unis. Les transporteurs canadiens qui refuseraient de communiquer le manifeste aux autorités américaines n'auraient pas l'autorisation d'effectuer des vols à destination des États-Unis.

À mon avis, les Canadiens pourraient interpréter cette mesure législative comme une réponse à une demande des États-Unis. Cette mesure législative est embarrassante en ce sens qu'il semble encore une fois que le gouvernement canadien ait réagi à une demande que lui ont faite les Américains au lieu que l'initiative vienne de lui. Le gouvernement aurait dû faire preuve de leadership. Il aurait dû prendre l'initiative. Il aurait dû prendre les devants au lieu de rester en arrière.

À mon avis, l'idée lancée il y a un mois par la coalition mérite d'être soigneusement examinée. Les renseignements figurant sur le manifeste pourraient être utilisés de manière efficace et versés dans un système où ils seraient traités sans délai. Cela permettrait de s'occuper de façon efficace et expéditive des individus qui menacent la sécurité non seulement des États-Unis, mais du monde libre tout entier.

Le gouvernement peut compter trouver des appuis pour cette mesure législative. Pour nous, cette mesure est nécessaire. Toutefois, ce n'est qu'un petit pas dans la voie des efforts en vue de s'assurer que tous les services de renseignements compétents se communiquent bien les uns aux autres les renseignements en leur possession et que ceux-ci soient utilisés de manière expéditive pour contrer les menaces terroristes.

• (1225)

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la députée a expliqué comment, selon elle, les mesures de sécurité et de sûreté pouvaient être améliorées. Son séjour à Washington lui a pourtant appris que les États-Unis avaient adopté leur loi très rapidement, le 19 novembre. Cette loi est constituée d'un ensemble hétéroclite de dispositions qui devaient être adoptées à temps pour la fête de l'Action de grâce américaine.

La députée a invoqué la possibilité de constituer, à long terme, une base de données alimentée par un échange d'information. C'est le concept que nous appuyons. Puis elle a dit que le gouvernement ne faisait pas preuve de leadership en déposant cette mesure législative. On ne peut pas faire les deux.

La députée préfère-t-elle voir le gouvernement se doter d'une stratégie qui tienne compte des besoins sécuritaires à long terme plutôt que d'agir de façon précipitée et irresponsable en adoptant une loi qui ne serait ni efficace ni viable à long terme?

Mme Val Meredith: Monsieur le Président, je crois évidemment que le gouvernement devrait planifier à long terme, et qu'il devrait aussi mettre des plans d'action en oeuvre. Si le député avait entendu

ce que j'ai dit, il saurait que j'ai indiqué que le projet de loi C-44 fait suite au projet de loi C-42, une mesure omnibus adoptée à la hâte qui, selon moi, n'aurait jamais dû être déposée parce qu'elle a été concoctée trop rapidement sans vraiment tenir compte des ramifications qu'elle peut avoir.

J'ajouterai, pour faire suite à la question du député, que non seulement les États-Unis ont réagi pour montrer à leurs citoyens qu'ils faisaient quelque chose, mais que notre propre gouvernement a imité notre voisin du Sud. On pourrait donc lui reprocher d'avoir déposé un projet de loi mal conçu, d'en avoir mal étudié les ramifications et d'avoir agi uniquement pour apaiser les Canadiens en leur montrant qu'il faisait quelque chose.

Ce que j'ai dit, c'est que le projet de loi C-44 aurait probablement dû être rédigé il y a longtemps, il y a peut-être un mois ou six semaines, lorsque les Américains ont indiqué clairement la direction qu'ils entendaient suivre. Comment se fait-il que le gouvernement attende toujours que les Américains prennent l'initiative, au lieu de faire lui-même preuve d'audace, d'agir en premier et de faire ce qu'il doit faire pour le bien de tous les Canadiens et des Nord-Américains?

Le gouvernement ne fait pas preuve d'initiative, il ne montre guère de prévoyance et ne planifie pas. Il semble toujours être à la traîne et réagir instinctivement aux choses que font les autres pays et d'autres personnes.

• (1230)

Le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le Président: La motion est adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

LOI MODIFIANT CERTAINS TEXTES LÉGISLATIFS ET ABROGEANT LA LOI SUR LE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose: Que le projet de loi C-43, Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis ravi de prendre aujourd'hui la parole au sujet du projet de loi C-43, qui propose des modifications d'ordre administratif. Dans le cas peu probable où les députés ne sauraient pas tout à fait à quoi sert une telle initiative, un projet de loi comportant des modifications d'ordre administratif apporte des changements mineurs à un certain nombre de lois.

Initiatives ministérielles

La plupart des dispositions du projet de loi à l'étude aujourd'hui figuraient dans les propositions concernant la loi corrective de 2001. Lorsque les comités de la Chambre et du Sénat se sont penchés sur ces propositions, un complément d'information sur un certain nombre de dispositions a été demandé. Je crois savoir que cette information a été communiquée aux comités, mais, au vu des préoccupations exprimées lors de leurs réunions, plusieurs dispositions qui n'avaient pas soulevé d'objection n'ont tout de même pas été incluses dans la loi corrective que la Chambre a adoptée il y a quelques semaines.

D'autres renseignements ont également été transmis aux parlementaires et au public dans les documents communiqués au sujet du projet de loi. J'estime donc que la Chambre pourra examiner rapidement ces dispositions. Au début, je voulais que nous franchissions aujourd'hui toutes les étapes de la lecture du projet de loi, mais il semble que la Chambre ne soit pas tout à fait prête à le faire. Je présume que le projet de loi devra maintenant être envoyé à un comité permanent, mais espérons qu'il pourra être examiné très rapidement et renvoyé à la Chambre.

Depuis que l'avant-projet modifiant la Loi corrective a été présenté le printemps dernier, quelques autres amendements de forme ont été soumis à l'attention du gouvernement. Le projet de loi propose de modifier la Loi sur les régimes de retraite particuliers pour corriger des renvois ou en ajouter qui avaient été omis dans la loi de 1999 sur les pensions dans la fonction publique, que le Parlement a adoptée. Ces modifications ne touchent ni les politiques ni la substance des lois actuelles. Elles font simplement en sorte que les renvois internes soient corrigés.

L'hon. Jim Peterson: C'est une excellente idée.

L'hon. Don Boudria: Je suis ravi d'avoir l'appui du secrétaire d'État.

La Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs serait également modifiée pour répondre à une demande des lieutenants-gouverneurs d'harmoniser leurs régimes de retraite avec ceux de la fonction publique fédérale, en les autorisant à bénéficier d'une pension de retraite à 60 ans, et non à 65 ans. Je crois savoir qu'il s'agit du seul groupe de la fonction publique à se trouver dans cette situation à l'heure actuelle. Leurs régimes seraient plus conformes à d'autres, car, bien sûr, certaines personnes peuvent prendre leur retraite à 55 ans.

Je tiens à assurer à la Chambre qu'aucune modification ne sera apportée à l'ensemble des politiques ou des régimes de retraite des lieutenants-gouverneurs.

• (1235)

[Français]

Compte tenu des autres grands dossiers que nous étudions cet automne à la Chambre des communes, les amendements que renferme ce projet de loi ne méritent pas vraiment, en soi, de faire l'objet de projets de loi autonomes. Ce sont des amendements mineurs après tout. Ils sont donc regroupés dans ce projet de loi.

Le gouvernement a donc décidé de déposer le projet de loi de façon à utiliser plus efficacement le temps des parlementaires et, bien sûr, de nous assurer que nos lois soient les plus précises et les plus à jour possible.

En allant de l'avant sans plus tarder avec le projet de loi sur les amendements de nature technique, le Parlement peut examiner des amendements législatifs mineurs sans attendre la présentation d'autres projets de loi qui apporteraient des changements fondamentaux aux mêmes lois.

Maintenant, j'aimerais passer en revue certaines dispositions du projet de loi. Plusieurs amendements ont rapport à la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche. Si les députés se demandent ce que cela fait, c'est une bonne question puisque le projet de loi est désuet. L'Office des prix des produits de la pêche est supprimé. De par cette désuétude, il n'a aucune fonction depuis bon nombre d'années.

Ces dispositions faisaient partie de l'ébauche de la loi corrective à laquelle j'ai fait référence tout à l'heure. Le comité avait demandé des renseignements supplémentaires à leur sujet pendant qu'il examinait le projet de loi. Ces renseignements lui ont été fournis et, dans son rapport, il ne s'est pas objecté à ce qu'on aille de l'avant avec les dispositions. Néanmoins, en raison des préoccupations soulevées lors de l'examen en comité, elles n'ont pas été intégrées au projet de loi C-40 adopté par la Chambre il y a quelques semaines.

Puisque nous avons maintenant fourni les renseignements demandés, il devrait être possible de procéder sans délai à l'examen de ces dispositions.

Il est intéressant de noter qu'à propos du projet de loi C-40, la structure qu'on a établi, c'est que s'il y avait un parlementaire qui s'objectait à un article quelconque, ce dernier était tout simplement enlevé du projet de loi à l'étape de l'étude en comité. En retour, le projet de loi C-40 était adopté à toutes les étapes à la Chambre, sans débat. C'est la structure qui est toujours utilisée pour les lois correctives. C'est pourquoi on revoit aujourd'hui certains de ces amendements et certaines de ces modifications.

[Traduction]

En vertu des articles 5 à 15, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne s'appellera désormais Téléfilm Canada. J'ai été assez surpris d'entendre cela puisque, à l'instar probablement de tous les députés de la Chambre et de la population canadienne, je pensais que Téléfilm Canada était déjà un nom officiel. Il semble que ce nom n'était pas enclâssé dans la loi, bien que ce soit celui qu'on lui donne habituellement. Téléfilm Canada est le nom que la Société utilise depuis 1983. C'est un nom bilingue qui définit clairement ce que la Société fait, et le nouveau nom serait inscrit dans la loi.

La Loi sur la capitale nationale sera modifiée de manière à prendre en compte les modifications apportées aux structures municipales de l'Ontario et du Québec. Je signale que les modifications aux structures municipales du Québec ne seront en vigueur que le 1^{er} janvier 2002. Si le Parlement adoptait la loi corrective cet automne, le dernier article comporterait l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier ou après des modifications relatives à la Loi sur la capitale nationale.

Je signale à l'attention des députés qui ne sont pas de la région de la capitale nationale qu'une fusion de municipalités a eu lieu. La municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, en Ontario, est devenue la ville d'Ottawa. Une fusion semblable a eu lieu du côté québécois de la région de la capitale nationale. La nouvelle ville résultant de la fusion s'appelle Gatineau, bien que je croie savoir que le jury n'a pas rendu sa décision finale quant au nom de la nouvelle ville.

En raison de la fusion des municipalités en Ontario et au Québec, nous devons donc modifier la Loi sur la capitale nationale relativement au nombre de sièges que comportera la Commission de la capitale nationale.

Initiatives ministérielles

La Loi sur le cinéma serait modifiée pour autoriser l'Office national du film à gérer ses ressources humaines de la même manière que d'autres employeurs. À l'heure actuelle, il a besoin d'une approbation spéciale du gouverneur en conseil pour faire certaines nominations. Cela va au-delà de la surveillance exercée par le Conseil du Trésor dans le cas d'organismes semblables. La modification simplifierait sa pratique d'embauche tout en maintenant le droit de regard du gouvernement sur les dépenses publiques.

Autrement dit, deux comités du Cabinet surveillent la même chose : le comité qui dresse des décrets, soit le comité spécial du Conseil, et le Conseil du Trésor. La procédure serait simplifiée puisque ces deux organes faisaient essentiellement la même chose.

La Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires serait modifiée afin de permettre à la Commission canadienne de sûreté nucléaire de fixer les conditions d'emploi comme le font les autres employeurs et de déterminer le montant des contrats de service. J'assure à la Chambre que la commission devrait toujours se conformer à des politiques du Conseil du Trésor en matière de contrats semblables à celles qui s'appliquent aux autres employeurs fédéraux.

Le projet de loi corrigerait également une discordance des versions anglaise et française de la Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon.

Le projet de loi contient quelques corrections d'ordre technique ainsi que certaines modifications plus substantielles. Le fait que la ville d'Ottawa ne s'appelle plus la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton est un point qu'il faut régler à l'instar de tout projet de loi qui n'a plus d'utilité. Le projet de loi est un mélange de corrections de ce genre.

Il s'agit de modifications secondaires et d'ordre technique qui n'influent pas sur l'orientation générale du projet de loi. Aucune des dispositions ne modifient le fond du projet de loi, du moins pas de manière substantielle. Elles se trouvaient pour la plupart dans l'ébauche de la loi corrective de 2001.

● (1240)

Je crois comprendre que les renseignements fournis aux comités ont répondu aux demandes de précisions au sujet des dispositions de la loi corrective. D'autres précisions se trouvent dans la documentation relative au projet de loi. On me dit que tous les partis ont reçu cette documentation.

J'espère que tous les députés appuieront l'adoption rapide de ces modifications administratives. Nos lois seraient ainsi à jour. J'ai mentionné plus tôt que si la Chambre avait donné son consentement, nous aurions pu franchir toutes les étapes de l'étude du projet de loi aujourd'hui. Nous n'avons pas ce consentement, semble-t-il.

Le projet de loi sera donc envoyé au comité. J'espère que le comité l'approuvera dans les plus brefs délais. Nous pourrions inviter à témoigner les intervenants qui s'étaient préparés pour qu'ils puissent répondre aux questions que pourraient vouloir leur poser les députés.

M. Philip Mayfield: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement à propos de la description faite par le leader du gouvernement à la Chambre du projet de loi et des modifications techniques, à savoir celles concernant les pêches, la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs, le cinéma, les structures municipales, la sûreté et la réglementation nucléaires et les premières nations du Yukon. Il a mentionné que le projet de loi serait renvoyé à un comité. À quel comité au juste sera-t-il renvoyé?

● (1245)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je renvoie le député à la page 25 du *Feuilleton*, où il est indiqué que le projet de loi sera

renvoyé au Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales. Il a été question du Comité de la justice un peu plus tôt et c'est peut-être, selon moi, ce qui a semé un peu de confusion.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Madame la Présidente, il était intéressant d'entendre parler aujourd'hui le leader du gouvernement à la Chambre. Il a dit que les lois étaient précises et aussi à jour que possible, d'où la nécessité du projet de loi. Je ne peux m'empêcher de penser que si les projets de loi étaient rédigés correctement au départ, nous n'aurions pas à faire tout cela et à gruger inutilement le temps de la Chambre, du moins une partie de son temps.

Le projet de loi C-43, Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, modifie les textes suivants : la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, la constitution de Téléfilm Canada, la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs, la Loi sur la capitale nationale, la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, la Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts, la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et la Loi sur les régimes de retraite particuliers, ce qui réjouira certainement les auditeurs cet après-midi.

Le comité devra se réunir pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'arrangements spéciaux pour les pensions de retraite des députés ou des hauts fonctionnaires. Le projet de loi modifiera également la Loi sur les télécommunications et la Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon, et il abrogera la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche.

On nous dit que ce projet de loi prévoit des changements d'ordre technique mineurs qui ne changent rien à la politique. Je suis d'accord. Si le projet de loi proposé par le gouvernement est bourré d'erreurs, c'est parce qu'il veut le faire adopter à toute vitesse, sous prétexte de manque de temps. Pourtant, la Chambre ajourne souvent plus tôt.

Une question se pose. Combien d'avocats chèrement payés travaillent dans les ministères à la rédaction des lois? Et pourtant, elles sont encore bourrées de fautes.

Au Comité de la justice, nous avons des tas d'avocats, 10, 20 ou 30 pour examiner la Loi sur l'extradition. J'ai dû retenir les services de deux spécialistes pour examiner la loi. Environ neuf ou dix amendements que nous avons proposés ont été adoptés, tout cela parce que l'opposition avait retenu les services de deux grands avocats pour examiner le projet de loi.

J'ai demandé à ces avocats pourquoi, si nous pouvions retenir les services de deux avocats pour faire ce travail pour nous et proposer des amendements qui seraient acceptés par les avocats du gouvernement, le gouvernement n'en ferait pas de même. On m'a répondu que les avocats du gouvernement préféreraient généralement renvoyer les affaires à la Cour suprême pour décision plutôt que de faire des lois qui ne seraient jamais contestées en vertu de la Charte. Je me demande parfois comment sont rédigés les projets de loi pour que nous ayons à passer l'après-midi à examiner un projet de loi comme celui-ci, et à faire perdre un temps précieux au Parlement.

Initiatives ministérielles

Hier, le gouvernement libéral a cherché à mettre un terme aux initiatives ministérielles avant la limite prévue parce que ce point de l'ordre du jour était épuisé. Ironiquement, la veille, ils ont limité à moins de deux heures le débat concernant le plus important projet de loi à avoir été présenté à la Chambre depuis des années.

Je trouve cette attitude très scandaleuse, et c'est le cas de la majorité de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. C'est pourquoi nous avons refusé de consentir à un ajournement hâtif, de sorte que le Président n'a eu d'autre choix que de suspendre la séance jusqu'à 17 h 30, heure à laquelle ont débuté les initiatives parlementaires. La Chambre se trouvait dans une impasse, n'ayant rien à faire pendant quelques heures.

Jusqu'ici, cet automne, la Chambre a ajourné hâtivement pour les mêmes motifs les 22 novembre, 20 novembre, 2 novembre, 26 octobre, 25 octobre, 24 octobre, 22 octobre et 19 octobre. C'est pourquoi nous étudions une mesure comme le projet de loi C-43. Ce n'est pas nécessaire parce que nous n'avons pas le temps d'analyser une mesure législative de façon éclairée et approfondie.

L'attribution de temps est inutile dans la majorité des cas. En réalité, il fut un temps où les dirigeants libéraux à la Chambre partageaient ce point de vue. Ainsi, le 29 décembre 1992, à l'émission *Prime Time* de la CBC, le premier ministre, qui était alors député de Saint-Maurice, a déclaré :

Le recours à la clôture et à l'attribution de temps est tout à fait répréhensible [...] Nous allons devoir rétablir le Parlement et la démocratie parlementaire qui existaient auparavant.

Le 19 janvier 1993, à l'occasion d'une conférence de presse à Ottawa, le même député a fait le commentaire suivant. Je vois que le secrétaire parlementaire du premier ministre se demande si certains de mes propos dérogent au Règlement. Il existe une raison pour laquelle nous parlons de projets de loi semblables qui font l'objet d'une mise à jour. C'est à cause des erreurs, et c'est pourquoi nous devons insister sur ces questions. Le 19 janvier 1993, avant de devenir premier ministre, le député a alors dit :

À mon avis, nous devrions permettre aux députés d'exprimer leur point de vue aussi longtemps que possible.

Si nous avons pu à l'occasion de certains de ces projets de loi faire comparaître les témoins voulus devant le comité et prendre le temps nécessaire, nous ne commettrions pas d'erreurs. Nous ne nous retrouverions pas ici pour étudier un projet de loi rempli d'erreurs que nous cherchons à corriger.

• (1250)

Le 25 octobre 1989, un article du *Star* de Toronto a mentionné que le whip actuel du gouvernement, qui était à l'époque dans l'opposition, a déclaré qu'elle estimait que le recours à la clôture par le gouvernement conservateur montrait que celui-ci n'a pas de respect pour le processus public...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le député de Cariboo—Chilcotin à la parole.

M. Philip Mayfield: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Hier, nous n'avons pas de travaux à faire. Aujourd'hui, nous n'avons pas de députés pour les faire. Je signale l'absence du quorum.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je constate qu'il y a quorum.

M. John Reynolds: Madame la Présidente, je veux revenir au 25 octobre 1989, lorsque l'actuel whip du gouvernement siégeait dans l'opposition. La députée avait alors dit que le gouvernement conservateur montrait, en recourant à la clôture, qu'il n'avait aucun respect envers le processus public, aucun respect envers le Parlement ni aucun respect envers l'opinion publique.

Comme on peut le lire dans le hansard du 16 novembre 1992, l'actuel leader parlementaire du gouvernement a dit ce jour-là à la Chambre qu'il était scandalisé que le gouvernement conservateur recoure à la clôture.

Le gouvernement en question a invoqué la clôture ou l'attribution de temps à peu près 23 fois. Le gouvernement actuel l'a fait 73 fois. C'est justement parce qu'il a imposé des mesures législatives 73 fois que la Chambre est saisie aujourd'hui du projet de loi dont elle est saisie. Des erreurs sont commises et elles doivent être corrigées. Nous devrions consacrer suffisamment de temps à l'étude de ces projets de loi.

Les trois députés dont j'ai parlé, soit le premier ministre, le leader parlementaire du gouvernement et le whip en chef du gouvernement sont aujourd'hui des intervenants clés à la Chambre des communes.

Notre parti appuie le projet de loi C-43 parce qu'il apporterait les modifications qui s'imposent. Toutefois, nous voudrions que la Chambre prenne le temps et que les députés aient la possibilité de s'assurer que des erreurs ne soient pas commises.

Le Parlement n'a pas besoin d'adopter rapidement 73 projets de loi à la faveur de la clôture. On devrait le laisser faire son travail. Si cela prend plus de temps que ne le souhaite le gouvernement, tant pis. Nous préférons ne pas commettre d'erreurs en partant en veillant à ce que les projets de loi soient soigneusement rédigés.

Lorsque je faisais partie du comité de la justice, je le répète, l'opposition a fait apporter un certain nombre d'amendements au projet de loi sur l'extradition. Cela prouve que j'ai raison. Le député de Red Deer, notre porte-parole en matière environnementale, a fait adopter de nombreux amendements au comité. Lorsqu'on laisse l'opposition et le gouvernement travailler au comité et qu'on leur donne le temps de faire ce qu'ils ont à faire, cela donne de meilleurs projets de loi.

Ce n'est pas en imposant la clôture qu'on obtient de bonnes lois. Le projet de loi C-43 en est la preuve. C'est un gaspillage de l'argent des contribuables. On aurait dû se servir de cet argent pour s'assurer que le projet de loi soit bien rédigé dès le départ.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Madame la Présidente, je vous remercie de m'accorder aujourd'hui la parole sur le projet de loi C-23. Comme mon collègue de l'Alliance canadienne l'a indiqué tout à l'heure, ce projet de loi vient modifier plusieurs lois.

En lisant ce projet de loi qui contient approximativement 15 pages, on se rend compte que le gouvernement utilise un moyen parlementaire, ce qui est proprement son droit, pour modifier un certain nombre de lois.

On inclut des amendements dans un projet de loi qui, admettons-le, est mineur jusque dans une certaine mesure, mais même temps, il est majeur, à cause du nombre de lois qu'il vient modifier.

Initiatives ministérielles

Les modifications toucheront un certain nombre de textes législatifs. Le leader parlementaire du gouvernement m'indique que non. Alors, je me permettrai d'énumérer les lois que le projet de loi C-43 vise à modifier. Je pense à la Loi sur l'accès à l'information, dont je parlerai tout à l'heure, mais aussi à des lois que les parlementaires, ici à la Chambre, les citoyens et les journalistes ont l'habitude d'utiliser.

Alors on aurait pu modifier cette loi, non pas de façon cosmétique, mais on aurait pu naturellement la modifier pour permettre, justement, à des citoyens, à des parlementaires et à des journalistes de pouvoir l'utiliser adéquatement. Pour nous parlementaires, cette loi constitue un moyen utile, nécessaire à l'accomplissement de nos travaux.

Une autre loi est modifiée, soit la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, que certains collègues connaissent bien à la Chambre. Peu du Québec la connaissent, parce que, naturellement, le Bloc québécois représente des citoyens du Québec.

La Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, dont je parlerai tout à l'heure dans mon discours, est modifiée. C'est une loi assez importante. On n'a qu'à regarder tous les événements qui ont évolué autour de l'affaire CINAR.

Le gouvernement avait une opportunité, justement, non pas simplement de changer le nom de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne pour le nom qui était utilisé depuis 1994, soit Téléfilm Canada, mais il avait la chance d'aller plus loin et de donner des moyens.

La Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur la pension des retraites des lieutenants-gouverneurs, la Loi sur la capitale nationale sont aussi modifiées. Quelle perspective ce débat sur le projet de loi C-43 nous donne-t-il aujourd'hui? C'est l'occasion de rappeler que dans les faits, la capitale nationale n'est pas bilingue.

La Loi sur le cinéma et la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires sont modifiées. Il existe une loi qui modifie la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, alors qu'hier, on a eu un débat de fond au sujet des déchets nucléaires. Mais aujourd'hui, nous avons l'occasion de discuter de cette modification. C'est une autre loi, bien sûr, je le reconnais. Cependant, il faut se rappeler que chacun des débats que nous avons à la Chambre doit être mis en perspective et cette perspective n'était pas si lointaine; c'était pas plus tard qu'hier.

Ce projet de loi modifie également la Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts, la Loi sur la protection des renseignements personnels, que le leader parlementaire du gouvernement devrait bien connaître. Il modifie aussi la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur les régimes de retraite particuliers, la Loi sur les télécommunications et la Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon.

Comme on peut le constater, même si le gouvernement dit—et il a raison jusque dans une certaine mesure—que ce projet de loi ne vient que changer quelques noms, on se rend compte, par la force des choses, qu'il modifie plusieurs lois.

● (1255)

C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas un «fast track» à cet égard sur ce projet de loi. Nous voulons pouvoir étudier ce projet de loi.

Je prends également la parole aujourd'hui relativement à la deuxième lecture de ce projet de loi C-43 déposé par l'honorable leader du gouvernement à la Chambre.

Nos lois, doit-on le rappeler, doivent être cohérentes et actualisées si nous souhaitons que leur application en soit de même. Afin de répondre à ce besoin évident, la mise en oeuvre du programme de correction des lois a été mise sur pied en 1975. Ce programme a pour but d'apporter des modifications mineures en soi et non nécessairement controversées à un ensemble de lois fédérales sans qu'il faille attendre leur révision en profondeur.

Premièrement, le projet de loi vise principalement à corriger les écarts entre les versions française et anglaise des lois. Deuxièmement, il vise à abroger certaines dispositions, et c'est une excellente idée. Mais comment peut-on expliquer aujourd'hui que nous soyons obligés d'étudier un projet de loi, soit le projet de loi C-43, pour apporter, je le répète, des correctifs aux écarts qui existent entre les versions française et anglaise des lois? Cela ne dénote-t-il pas justement le manque de sérieux de ce gouvernement, au fond des gouvernements canadiens par le passé, et cet inacceptable manque d'acuité à comprendre la réalité française au Canada?

Le premier objet de ce projet de loi est donc de corriger les écarts entre les versions française et anglaise des lois. Deuxièmement, il vise à abroger les dispositions ayant trait à l'Office des prix des produits de la pêche. Rappelons qu'il faut également retenir que cet office n'est plus opérationnel depuis 1982. C'est quand même incroyablement.

L'hon. Don Boudria: C'est cela.

M. Bernard Bigras: Le leader du gouvernement à la Chambre des communes dit: «C'est cela». Depuis 1982, cet office, soit l'Office des prix des produits de la pêche, n'est plus opérationnel. Nous sommes aujourd'hui rendus en 2001. Nous discutons et nous débattons d'un projet de loi qui vient, dans une certaine mesure, changer certaines dispositions à l'égard d'un office qui n'est plus opérationnel depuis plus de 18 ans. Il faut également se rappeler que l'Office des prix des produits de la pêche avait pour mandat de stabiliser les prix en offrant une aide financière aux acheteurs.

Finalement, le projet de loi vient remplacer la désignation sociale de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne par le nom qu'elle utilise depuis maintenant 1994, soit Téléfilm Canada.

C'est là qu'on voit, alors que le gouvernement n'a rien à nous proposer en termes de menu législatif, qu'il nous arrive avec un projet de loi, le projet de loi C-43, qui vient au fond s'ajuster à un office qui n'est plus opérationnel depuis 1982, et qui vient modifier une loi qui concrétise l'utilisation du nom de Téléfilm Canada, qui utilise déjà ce nom depuis 1994. Ce gouvernement ne nous propose que ces projets de loi qui viennent modifier et qui viennent au fond faire des correctifs cosmétiques, alors que ce que nous attendons de lui, c'est qu'il soit proactif, qu'il agisse et qu'il soit un gouvernement auquel la population québécoise et canadienne peut se fier.

Alors que nous avons des enjeux importants au Canada, alors que nous avons des débats fondamentaux à tenir, on nous arrive avec un projet qui vient faire certaines modifications cosmétiques.

Les modifications apportées à la Loi sur la capitale nationale sont l'occasion pour le Bloc québécois de rappeler que la capitale nationale n'est pas bilingue. Le Bloc québécois dresse à nouveau un constat d'échec de la politique linguistique fédérale.

● (1300)

L'échec est ici d'autant plus retentissant qu'il a pour théâtre la capitale canadienne, qui devrait refléter la dualité linguistique mieux que partout ailleurs au Canada. Je pense que...

Des voix: Oh, oh!

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre, s'il vous plaît. C'est très difficile d'entendre l'honorable député. L'honorable député de Rosemont—Petite-Patrie a la parole.

M. Bernard Bigras: Madame la Présidente, je pense que j'ai été patient jusqu'à maintenant à écouter les invectives du leader du gouvernement à la Chambre des communes et je continue quand même mon discours.

Nous devons aussi dire que la Commission de la capitale nationale n'est pas un exemple de transparence. Ses séances à huis clos peuvent en témoigner. La Commission a la fâcheuse habitude de tenir les citoyens à distance, alors que ses décisions ont des répercussions sur plus d'un million de citoyens des deux côtés de la rivière.

Les modifications apportées à la loi concernant Téléfilm Canada permettent également de réaffirmer la nécessité de dépoussiérer cet organisme. Un rapport d'experts déposé en septembre 2000 propose des contrôles plus rigoureux sur l'utilisation des budgets versés à l'industrie cinématographique et télévisuelle.

Je me permets de citer un rapport sur les pratiques de gestion du gouvernement fédéral, plus particulièrement de citer la chef de l'équipe des vérificateurs à Patrimoine Canada, qui disait: «On va travailler plus étroitement, partager l'information et augmenter les vérifications».

C'est un constat qui a été fait dans un rapport sur les pratiques de gestion du gouvernement fédéral. On aurait donc eu une occasion en or de pouvoir modifier cette loi pour répondre justement aux attentes de la vérificatrice générale du Canada, Mme Anne Scotton. Elle avait été claire et la citation est assez éloquentes à cet égard.

De plus, comme je le disais tout à l'heure, l'affaire Cinar témoigne avec éloquence de la nécessité de faire le ménage une fois pour toutes, notamment dans le système d'attribution des subventions.

On se souviendra de ce dossier et du travail de mon collègue de Verchères—Les-Patriotes à cet égard. Ce fut, il ne faut pas se le cacher, un cheval de bataille important qui a permis de démasquer la façon dont se déroulait l'octroi des subventions. Je pense que plus que jamais, il est nécessaire de rétablir la transparence, de faire en sorte que le gouvernement puisse faire connaître véritablement le fond des choses lors de l'octroi de subventions.

On se souviendra que le Bloc québécois avait révélé à l'époque que Cinar avait utilisé des prête-noms pour obtenir des crédits d'impôts. En ayant recours à des prête-noms canadiens, Cinar avait eu accès à divers programmes de crédits d'impôt de Téléfilm Canada et du Fonds canadien de télévision et avait profité ainsi de subventions gouvernementales réservées aux productions réalisées par des artisans canadiens.

Je suis heureux de voir arriver le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales, et on souhaite qu'il le restera longtemps. On le souhaite en dépit de ce qui se dit aujourd'hui, non seulement dans les journaux, mais aussi sur la Colline parlementaire. Je le remercie d'être arrivé deux minutes avant la fin de mon discours pour écouter ce que j'ai à dire.

J'aimerais qu'il sache que ce que nous aurions attendu de ce gouvernement, ce sont des modifications majeures et non pas cosmétiques. Nous aurions attendu de ce gouvernement qu'il agisse pour le bien-être des citoyens québécois et canadiens.

• (1305)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je veux simplement rappeler que les trois premiers députés qui prennent la parole sur une nouvelle motion peuvent le faire pendant 40 minutes.

Je veux également rappeler qu'il ne faut mentionner ni l'absence ni la présence de députés à la Chambre.

L'honorable député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore a la parole.

• (1310)

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Madame la Présidente, je précise officiellement que je limiterai mon temps de parole pour que mes collègues à ma gauche aient plus de temps pour faire connaître au leader parlementaire leurs inquiétudes par rapport au projet de loi C-43.

Premièrement, je n'ai pu m'empêcher de remarquer que nous avons manqué de travail pendant deux heures hier. Dans 20 minutes, nous débattons d'un projet de loi très important qui obligerait les parlementaires à rendre davantage de comptes à leurs électeurs. Il s'agit du projet de loi sur le changement d'allégeance politique. Si un député traverse le parquet pour s'associer à un autre parti politique, son siège deviendra vacant. On devra alors consulter à nouveau les électeurs pour voir s'ils désirent...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je sais que le député s'intéresse avec passion à son projet de loi d'initiative parlementaire, mais nous n'en sommes pas à cette étape. Nous discutons présentement du projet de loi C-43 et je demande au député de poursuivre son discours en s'en tenant au projet de loi C-43.

M. Peter Stoffer: Madame la Présidente, mes observations auraient dû porter sur le projet de loi C-43, mais elles visaient l'obligation de rendre compte. C'est essentiellement de cela dont traite le projet de loi à l'étude.

Je n'ai pu m'empêcher de remarquer qu'il est question de l'APECA dans le projet de loi. Nous avons demandé que l'APECA, qui est un organisme très important dans ma région, celle du Canada atlantique, devienne plus transparente et rende davantage de comptes aux contribuables de cette région, afin de garantir que ses fonds servent bel et bien à l'amélioration des emplois et des infrastructures.

Nous avons aussi remarqué qu'il est question de la Commission de la capitale nationale dans le projet de loi. Nous demandons au leader du gouvernement à la Chambre de veiller à ce que, par exemple, les villes d'Ottawa et de Hull soient davantage consultées sur ce qui se passe au sein de la Commission de la capitale nationale et que cette dernière fasse preuve de plus d'ouverture et de transparence. C'est tout ce que nous demandons.

En ce qui concerne la Loi sur le cinéma, l'Office national du film est une excellente institution au Canada. Tout ce qui le diminue de quelque façon que ce soit n'est pas une bonne chose pour notre pays.

Enfin, pour ce qui est de la sûreté nucléaire, et je parle ici strictement en mon nom personnel, je crois que la meilleure façon de protéger les Canadiens contre les risques que présentent les centrales nucléaires consisterait à démanteler, à plus ou moins brève échéance, les centrales de notre pays et à commencer à nous tourner vers d'autres formes d'énergie pour le Canada.

Nous n'avons toujours pas décidé ce que nous ferons des déchets radioactifs. Quand on entend dire qu'il pourrait y avoir des missiles installés autour de la centrale de Pointe Lepreau, au Nouveau-Brunswick, c'est une nouvelle source d'inquiétude et d'angoisse pour tous les Canadiens. Ce que le gouvernement devrait faire, ce que nous devrions tous faire, c'est nous tourner vers d'autres formes d'énergie renouvelable, de manière à accroître nos capacités énergétiques et à réduire les risques pour tous les Canadiens.

Initiatives ministérielles

Ce que nous demandons essentiellement, c'est une transparence pleine et entière par rapport à toutes les lois visées dans le projet de loi. Si le gouvernement fait cela, nous serons heureux d'appuyer le projet de loi dans sa forme actuelle. Nous espérons que le projet de loi sera renvoyé à un comité pour y être discuté plus en profondeur et pour que d'autres collègues de mon parti puissent intervenir à son sujet.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Madame la Présidente, je suis vraiment ravi de pouvoir intervenir un vendredi après-midi pour faire certaines observations sur le projet de loi C-43, dont l'importance et l'à-propos sont évidents. En premier lieu, j'affirme à mon collègue du Nouveau Parti démocratique qui vient de prendre la parole que je crois que personne n'est plus à gauche que lui, à part peut-être la ministre du Patrimoine. J'aimerais dès maintenant dissiper tout doute à cet égard. Nous nous trouvons physiquement plus à gauche, mais nous ne croyons certainement pas l'être dans l'éventail politique.

C'est vraiment une question importante qui est soumise à la Chambre cet après-midi. Comme cela a déjà été souligné, le projet de loi C-43, Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, est un projet de loi polyvalent, peut-être un peu comparable à d'autres dans la mesure où il groupe dans un même texte différentes questions. Comme l'ont fait remarquer les leaders parlementaires du gouvernement et de l'opposition officielle ainsi que d'autres collègues qui m'ont précédé, il apporte des modifications de détail à plusieurs lois. La liste de ces modifications est assez longue.

Ce projet de loi touche notamment la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et la Loi sur l'Office national de l'énergie. Le projet de loi C-43 est assez vaste et vise à apporter ce qu'on appelle des modifications d'ordre administratif.

Le point que je voudrais commenter, à propos du projet de loi C-43, tient à la façon dont le gouvernement a été amené à présenter ce projet de loi. Les députés et les téléspectateurs trouveront peut-être intéressant d'apprendre que des modifications analogues figuraient dans un projet de loi antérieur, le C-40, que la Chambre a adopté. Les députés de l'opposition ayant exprimé un certain nombre de préoccupations au Comité de la justice, ces modifications ont été retirées du C-40, qui a ensuite été adopté à la Chambre et renvoyé au Sénat. Que je sache, il est toujours à l'étude à l'autre endroit.

L'une des choses intéressantes, parmi bien d'autres, c'est que les comités de la Chambre et le Sénat se sont inquiétés non pas tant des amendements proprement dits que du manque d'information pour les justifier. Au cours de sa brève intervention, le leader du gouvernement à la Chambre l'a signalé. Il a bien fait remarquer que, cette fois-ci, lorsque le projet de loi C-43 a été présenté, une information et une documentation supplémentaires ont été communiquées aux parlementaires pour expliquer la nécessité de certaines de ces modifications.

La modification que je voudrais commenter est celle qui se trouve aux articles 17 et 18. Le premier modifie la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs, parmi la multitude des lois modifiées par le projet de loi C-43. L'article 17 dispose donc:

La définition de «pension différée» à l'article 2 de la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs est remplacée par ce qui suit:

«pension différée» Pension qui devient payable à une personne au moment où celle-ci atteint l'âge de soixante ans.

Chose curieuse à cet égard, le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles a soulevé une question à ce propos dans son rapport sur le projet de loi C-40, prédécesseur du C-43. Il a demandé pourquoi, aux articles 17 et 18, le gouvernement abaissait de 65 à 60 ans l'âge de la retraite différée pour les lieutenants-gouverneurs.

• (1315)

Il croyait que cela pourrait être une modification mineure, mais il nous incombe à tous de comprendre les raisons de cela. S'agit-il de se conformer à d'autres pensions et dans l'affirmative, le gouvernement ne semblait-il pas, en apparence du moins, hésiter à fournir ces raisons? N'aurait-il pas convenu de présenter cela à ce moment-là?

Je ne donne que cet exemple car il est clair que ce que les comités des deux Chambres ont ciblé dans ce type de projet de loi, c'est que pour faire le travail de contrôle qui s'impose relativement à des modifications de ce genre, ils veulent manifestement être en mesure de comprendre exactement les motifs qui les expliquent et pouvoir peut-être de temps à autre convoquer un témoin expert. Par exemple, lorsqu'une disposition en particulier d'une loi est abandonnée, ils veulent être sûrs que ce soit la bonne solution.

Dans le temps qui reste à ma disposition, je veux parler de la raison pour laquelle nous discutons de ce projet de loi aujourd'hui. Hier, comme le leader parlementaire de l'Alliance canadienne l'a noté, la Chambre s'est ajournée alors qu'il restait encore deux heures de séance. Nous aurions pu étudier le projet de loi C-43 dont nous discutons aujourd'hui ou, d'autres projets de loi.

Une voix: Comme le projet de loi C-36.

M. Jay Hill: Notre collègue du Manitoba parle du projet de loi C-36 au sujet duquel, comme tout le pays sinon le monde entier le sait maintenant, le gouvernement a utilisé son pouvoir dictatorial d'appliquer la clôture, d'avoir recours à l'attribution de temps pour étouffer tout débat.

En fait, j'ai signalé hier que la coalition avait des amendements qui n'ont même pas pu profiter d'une minute de débat à la Chambre avant d'être mis aux voix. C'était à l'étape du rapport.

Ensuite, à l'étape de la troisième lecture, les néo-démocrates et les membres de la coalition n'ont pas eu la chance de faire intervenir un seul député avant que le gouvernement ne mette un terme au débat et n'élimine fondamentalement la possibilité pour les Canadiens que leurs représentants élus fassent part de préoccupations au sujet du projet de loi. C'est tout à fait inacceptable.

Il est plus qu'ironique que nous discutons aujourd'hui, deux jours plus tard, du projet de loi C-43 qui prévoit, comme l'honorable leader parlementaire l'a signalé à juste titre, des modifications mineures ou de forme à tout un ensemble d'autres lois.

J'allais fondamentalement mettre un terme à mes observations à ce stade-ci, mais un ministériel a décidé de dire que cette mesure législative était si inacceptable que les membres de la coalition, ou du moins une majorité, ont voté en faveur du projet de loi C-36.

Initiatives ministérielles

Quand la question est aussi controversée, il est clair qu'un projet de loi omnibus renferme des parties qui vont dans la bonne direction. C'est le cas de tant mesures dont la Chambre est saisie. Mais il y a d'autres parties qui suscitent une vive opposition et de graves inquiétudes. Les députés, tant ceux de l'opposition que ceux du parti au pouvoir, se demandent constamment s'ils doivent appuyer ou rejeter les mesures proposées par le gouvernement. Un projet de loi comporte souvent de bonnes dispositions et des mauvaises, et il revient aux députés de peser le pour et le contre.

● (1320)

Malheureusement, ce qui arrive inévitablement, et cela s'applique à une mesure comme le projet de loi C-43 que nous débattons aujourd'hui, c'est qu'il y a vraiment du bon et du mauvais. C'est un projet de loi omnibus. Je le répète, il renferme toute une série de modifications, que le gouvernement qualifie de mineures, à une myriade de textes législatifs. La réalité est que nous sommes souvent perplexes face à la décision à prendre et à la manière de nous prononcer sur un projet de loi en particulier.

La seule façon de contourner le problème réside dans ce que le gouvernement est prêt à faire, du moins à ce moment-ci, avec le projet de loi C-42, cet autre projet de loi dit antiterrorisme. Le gouvernement l'a déposé. Puis, moins d'une journée plus tard, il dit à l'opposition qu'il fallait en retirer une ou plusieurs dispositions, par exemple celles qui portent sur les manifestes des avions et les listes de passagers, et les faire adopter par la Chambre, puis mettre de côté le reste du projet de loi C-42, ne pas le soumettre au débat à la Chambre. On préfère ajourner la Chambre plus tôt, comme le leader de l'opposition à la Chambre l'a déclaré. Jusqu'à maintenant au cours de la session d'automne, cela fait neuf fois que la Chambre s'ajourne plus tôt que prévu faute de mesures législatives proposées par le gouvernement.

Je crois que cela préoccupe de plus en plus non seulement l'opposition, mais aussi plusieurs députés ministériels d'arrière-ban en ce sens que...

L'hon. Jim Peterson: Foutaise. Cela ne me dérange absolument pas.

M. Jay Hill: Le ministre en second des Finances dit que cela ne le dérange absolument pas, mais il ne parle sûrement pas au nom de tous ses collègues. Cela dérange certains d'entre eux. Beaucoup de Canadiens s'inquiètent vivement de voir le gouvernement continuer ainsi de gouverner de façon dictatoriale et arrogante. Voilà la simple réalité de la situation.

Quand le gouvernement perçoit la moindre opposition de la part des Canadiens et de la part des partis d'opposition qui tâchent d'améliorer un projet de loi, au lieu d'essayer de collaborer avec ces groupes et ces partis politiques, il se contente de recourir à l'attribution de temps et, après deux ou trois heures de débat, il impose la clôture et fait adopter le projet de loi à la Chambre des communes. Peu importe que certains partis n'aient même pas eu l'occasion de se faire entendre à l'étape de la troisième lecture. Peu importe que certains amendements n'aient même pas bénéficié d'une minute de discussion à la Chambre. La réalité, c'est que le gouvernement fait adopter son projet de loi à la vapeur en recourant à la clôture ou à l'attribution de temps.

C'est le fait, dans bien des cas, en raison de leur longévité, des mêmes députés qui tempêtaient contre cet usage du pouvoir de la majorité de la part du gouvernement précédent. Or, maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils s'en sont servi beaucoup plus souvent que leurs prédécesseurs.

● (1325)

Pourquoi le projet de loi C-43 est-il à l'étude aujourd'hui? Dans certains cas, il y avait des erreurs, des omissions ou il fallait adapter toutes ces mesures législatives. Toutefois, dans d'autres cas, comme notre collègue de l'Alliance l'a souligné, c'est tout simplement que le travail a été mal fait. Au cours des huit années que j'ai passées à la Chambre des communes, c'est-à-dire depuis l'automne de 1993, l'une des caractéristiques de l'actuel gouvernement, c'est le travail bâclé. Bon nombre de gens l'ont souligné. Des parlementaires qui ont sans contredit beaucoup plus d'expérience que moi, à la Chambre ou à l'autre endroit, font remarquer qu'ils n'ont jamais vu autant de travail bâclé par un gouvernement qui présente une mesure législative, l'amende avant même qu'elle arrive à la Chambre et la change encore par la suite.

Le projet de loi C-36 en est un bon exemple. Cent amendements ont été présentés, de nombreuses lacunes subsistaient et le gouvernement a dû le faire adopter à la hâte. Ce sera encore un fouillis qui engendrera de nombreux problèmes lorsqu'il arrivera au Sénat. Les sénateurs proposeront probablement des amendements et le renverront à la Chambre.

Le gouvernement semble vouloir faire adopter des mesures législatives à toute vapeur alors que s'il y consacrait un peu plus de temps, qu'il collaborait davantage avec les partis d'opposition et qu'il tenait sérieusement compte de certains des amendements proposés à la fois par les comités et à l'étape du rapport, les mesures adoptées par cette Chambre seraient certainement bien meilleures. Le Parlement fonctionnerait efficacement. Notre organe législatif travaillerait pour le peuple au lieu de travailler contre lui. C'est la réalité du gouvernement et c'est un bien triste héritage pour lui.

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. La Chambre consent-elle à passer au vote et à envoyer le projet de loi au comité, pour qu'il soit étudié la semaine prochaine?

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

● (1330)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur le projet de loi C-43 en deuxième lecture. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je déclare la motion adoptée. Le projet de loi est donc renvoyé au Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Traduction]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD) propose: Que le projet de loi C-218, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je n'ai pas eu l'occasion de prendre la parole officiellement à la Chambre au sujet de ce projet de loi depuis longtemps, quoique j'ai tenté d'en faire avancer le dossier depuis le début de ma carrière à la Chambre, il y a trois ans.

Le projet de loi C-218 vise à donner un peu plus de pouvoir aux électeurs et un peu plus de démocratie à la Chambre des communes.

Essentiellement, si un député élu sous la bannière d'un parti politique reconnu décide au cours de la législature, pour une raison ou une autre, de franchir le parquet pour joindre les rangs d'un autre parti politique et que, de ce fait, son siège devient vacant, une élection partielle devrait être tenue dans sa circonscription. Le député devrait se porter candidat afin de permettre aux électeurs de décider s'ils l'autorisent à siéger sous une autre bannière politique.

J'ai tenu de nombreuses consultations auprès de nombreux électeurs dans ma circonscription et un peu partout au pays, et les gens voient dans ce projet de loi une très bonne mesure. Ce projet de loi est important parce qu'il obligera les parlementaires à rendre compte de leurs actes aux gens qui leur font confiance et les élisent pour représenter leurs intérêts à la Chambre des communes. Lorsque les gens votent pour un candidat, ils votent aussi pour le parti politique auquel il appartient et pour son idéologie.

Je me suis présenté aux élections en tant que candidat néo-démocrate. J'ai expliqué aux électeurs de ma circonscription qui j'étais et ce que j'entendais faire à la Chambre des communes.

Si, au cours de mon mandat, je décide pour une raison ou une autre que je ne peux plus adhérer aux principes et aux politiques de mon parti, ou suivre le chef de mon parti, ou pour quelque raison que ce soit, et que je crois pouvoir mieux servir les intérêts de mes électeurs en joignant les rangs d'un autre parti politique, je ne devrais pas prendre cette décision unilatéralement. Je devrais retourner devant mes électeurs dans le cadre d'une élection partielle et leur dire que je siège maintenant comme conservateur, allianciste, bloquiste ou libéral, et leur demander de voter pour moi à ce titre. La responsabilité et la démocratie nous l'imposent.

Beaucoup de Canadiens voient d'un mauvais oeil les députés de la Chambre des communes. Aux dernières élections fédérales, 40 p. 100 des électeurs admissibles n'ont pas voté. Des millions de Canadiens ont dit qu'ils n'étaient pas intéressés à nous connaître et à savoir ce que nous faisons ou à quel parti nous appartenons. Ils nous voient tout simplement d'un mauvais oeil. C'est inacceptable.

Les Canadiens doivent avoir le droit d'être en accord ou en désaccord avec les décisions des députés. C'est ça la démocratie.

Il y en a peut-être qui se demandent pourquoi je propose ce projet de loi. Le fait est que le NPD a su attirer des députés au fil des années. Depuis sa création, notre parti a perdu quatre députés à d'autres partis, mais en a attiré neuf. Depuis 1867, 137 députés ont traversé le parquet.

Des gens m'ont dit en dehors de la Chambre que les élections partielles coûtent trop cher. Durant la dernière législature, un député a été nommé au Sénat et un autre a été affecté à une mission internationale. Il s'agissait de deux libéraux. Le gouvernement n'a

pas du tout hésité à tenir des élections partielles au Québec pour les remplacer. Il ne s'est pas du tout soucié des coûts. En fait, il y a quelques années, la ministre du Patrimoine a elle-même démissionné en invoquant une question de principe. Elle s'est présentée à nouveau lors des élections partielles déclenchées dans son ancienne circonscription et a été réélue au coût d'environ un demi-million de dollars.

Le gouvernement ne semblait pas trop se soucier des coûts à ce moment-là. Il ne devrait donc pas se soucier trop des coûts d'élections partielles lorsque des députés prennent une décision qui ne fait peut-être pas l'affaire des électeurs de leur circonscription.

Ce n'est pas difficile à comprendre. Nous sommes élus pour représenter nos électeurs. Nous avons des comptes à leur rendre.

Je dois avouer mon extrême naïveté au sujet de cette question lorsque je suis arrivé. Lorsque le député de Burin—St. George's était conservateur, il siégeait au Comité des pêches et ne manquait pas une occasion de semoncer les libéraux.

● (1335)

Un jour, je me suis réveillé, et il y avait une conférence de presse du député de Gander—Grand Falls. Il était tout à coup devenu un libéral, tout simplement.

C'est à ce moment-là que j'ai présenté mon projet de loi. J'ai demandé au leader parlementaire de mon parti dans quelle mesure c'était facile de faire cela. Il m'a dit que le tout pouvait se régler en une heure. Si des députés se tournent vers un autre parti et que celui-ci les accepte, ils sont immédiatement intégrés à ce parti. Ils n'ont pas à retourner consulter leurs électeurs. Ils n'ont pas de comptes à rendre. Ils ont à le faire seulement aux prochaines élections générales.

C'est de l'opportunisme politique dans ce qu'il a de plus vil. Nous sommes fort bien rémunérés pour ce que nous faisons. C'est un honneur et un privilège d'être à la Chambre des communes. Nous ne devrions jamais abuser des droits et privilèges que nous confèrent nos électeurs et nous ne devrions jamais donner l'impression que nous en abusons. L'impression donnée est extrêmement importante. Si nous ne pouvons pas donner l'exemple à nos électeurs, il n'y a aucun autre endroit dans notre pays où cela peut se faire.

Il est parfaitement clair que nos électeurs, en fait, que les Canadiens d'un océan à l'autre nous demandent d'être plus responsables et de rendre davantage de comptes. Ils nous demandent de les écouter et de transmettre leurs préoccupations à Ottawa. Ils n'aiment pas les réponses cavalières. Ils n'aiment pas que les députés profitent de la situation. Ils n'aiment pas l'opportunisme politique ni la politiciannerie. Ils veulent que les députés de la Chambre des communes travaillent ensemble, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Il est tout simplement inacceptable que des députés changent d'allégeance politique en cours de mandat alors qu'ils ont fait campagne pour un autre parti lors des élections générales. S'ils estiment devoir le faire, ils devraient retourner consulter leurs électeurs, se présenter à une élection partielle et les laisser décider s'ils sont suffisamment bons pour travailler sous une autre bannière politique.

Initiatives parlementaires

Voilà une démocratie responsable, et c'est ce qui devrait nous inspirer à la Chambre des communes. Lorsque j'ai soumis cette mesure législative à mes pairs du comité chargé d'étudier les questions pouvant faire l'objet d'un vote, j'ai eu du mal à croire qu'elle n'ait même pas été considérée comme pouvant faire l'objet d'un vote. Je dois dire, en toute honnêteté, que tous les autres projets de loi et motions soumis n'ont pas été considérés comme pouvant faire l'objet d'un vote non plus.

S'il existe un projet de loi présenté à la Chambre des communes qui devrait pouvoir faire l'objet d'un vote, c'est celui-ci. Si des députés hésitent à parler de leurs responsabilités à leurs électeurs parce qu'ils sont mal à l'aise ou nerveux, ils ne devraient tout simplement pas être ici.

Lorsque je suis devenu politicien, j'ai constaté, comme mes 300 autres collègues à la Chambre que tout ce que nous disons sera utilisé à notre détriment dans l'opinion publique. Lorsque nous changeons de côté à la Chambre pour nous joindre à un autre parti politique, par exemple, c'est une décision très sérieuse. Des partis politiques gagnent et d'autres perdent, mais les véritables perdants sont les électeurs. Ce sont eux qui disent en voilà un autre qui a changé d'idée et qui demandent ce qu'il y a de nouveau sous le soleil.

Si nous voulons encourager les 40 p. 100 de Canadiens qui ne votent pas à l'heure actuelle à se prononcer sur le choix de leurs représentants aux élections, cette mesure législative serait utile.

On se demande aussi si des députés peuvent siéger comme indépendants s'ils sont en brouille grave avec leur parti. Tout à fait. En cas de décision présentant un fort caractère moral, comme la peine capitale, l'avortement ou d'autres questions graves, des députés peuvent avoir un très sérieux motif de ne pas appuyer la position adoptée par leur parti. Un député peut alors se trouver en porte-à-faux par rapport à d'autres préoccupations de son parti. Celui-ci devrait alors pouvoir siéger comme indépendant.

Si un député décidait subitement de faire cavalier seul, de se rebeller quelque peu ou de perturber gravement son parti politique, cette mesure permettrait aussi au chef du parti politique de forcer cette personne à siéger comme indépendant.

La réalité, c'est que nous nous sommes présentés sous la bannière d'un parti politique. Il y a trois raisons pour lesquelles nous siégeons ici aujourd'hui, et pour lesquelles nous avons été élus. Premièrement, il y a le chef. Deuxièmement, le parti. Et troisièmement, la personne. Nous pourrions discuter du pourcentage à attribuer à chacun de ces éléments, mais ce sont là les trois motifs pour lesquels nous avons été élus. Si des députés changent de côté à la Chambre, ils disent essentiellement à leurs électeurs qu'ils ne respectent pas deux de ces motifs. C'est tout simplement inacceptable.

J'encourage la Chambre et tous les députés à bien réfléchir et à consulter leurs électeurs pour savoir s'ils appuient ce genre de mesures législatives, parce que je l'ai fait et mes électeurs se sont dit favorables à de telles mesures. Si je vais dans ma circonscription et que je dis à mes électeurs que je suis un néo-démocrate, un libéral, un conservateur, un allianciste ou un bloquiste, diraient-ils qu'ils s'en fichent? Je dis aux députés de leur demander. Je peux cependant leur faire épargner beaucoup de temps. Ils peuvent le faire en rendant ce projet de loi votable, afin que nous puissions en débattre à la Chambre.

• (1340)

Nous aurions pu avoir deux heures de plus hier pour le faire, mais nous avons fait une petite sieste. Oui, nous avons fait un petit somme alors que nous avions une occasion merveilleuse de débattre de ce très important projet de loi.

Il est incroyable que ce dernier ne puisse être mis aux voix. Je vais demander à la fin de l'heure réservée au débat qu'il fasse l'objet d'un vote. J'invite tous les députés qui vont parler de ce projet de loi à ne pas penser seulement à eux-mêmes. Ils devraient penser à leurs électeurs, aux contribuables qui paient nos salaires et nos avantages. Ils devraient penser aux gens qu'ils représentent.

Je suis profondément convaincu que tous les députés sont ici pour représenter leurs électeurs sous une certaine bannière politique. Si, pour une raison quelconque, ils ne peuvent plus arborer cette bannière, c'est compréhensible. Ce sont des choses qui arrivent. Ils doivent cependant avoir alors la décence et l'honnêteté de consulter leurs électeurs et de leur demander s'ils ont le droit de faire cela. Et le meilleur moyen à utiliser dans les circonstances est une élection complémentaire.

En recourant à ce procédé, les députés sauraient s'ils avaient raison. Ils sauraient s'ils ont le soutien et la confiance de leurs électeurs. Ils se sauraient ouverts, transparents et démocratiques. Nous devons notre présence ici à la démocratie. Voilà pourquoi nous représentons les Canadiens d'une manière démocratique.

Si un député veut faire de l'opportunisme politique, s'il cherche à modifier les règles du jeu, sa démarche ne portera tout simplement pas fruit. Le député doit pouvoir dire à ses électeurs: «Je ne peux plus observer les principes de mon parti. J'ai l'intention de traverser le parquet de la Chambre. Mais c'est à vous, les électeurs, que revient le dernier mot. Je compte me présenter à une élection partielle, inscrire mon nom sous une nouvelle bannière et ce sont les électeurs qui décideront», et non pas le député.

Les députés doivent en tout temps rendre des comptes à leurs électeurs. Peu importe notre bannière politique ou notre région d'origine au Canada. Au bout du compte, c'est à nos électeurs que nous nous devons rendre compte. Voilà la question sur laquelle porte le débat d'aujourd'hui.

Je suis impatient d'entendre ce que mes collègues des différents partis auront à dire là-dessus. Les électeurs peuvent nous donner raison. Et nous pouvons inciter un plus grand nombre de personnes à exercer leur droit de vote. Nos électeurs auraient une meilleure estime de nous si nous faisons en sorte que ce projet de loi fasse l'objet d'un vote et que nous l'adoptions rapidement.

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore. La question est digne d'un débat et je me range à son avis là-dessus.

Je ne suis cependant pas nécessairement d'accord pour qu'on en fasse l'objet d'un vote. Mon collègue a ouvert le débat, mais les enjeux sont nombreux. Si nous remontions le cours de l'histoire de notre institution, je crois bien que nous découvririons que tous les partis politiques représentés à la Chambre ont eu des députés qui ont traversé le parquet. Je n'aurais pas pour autant baptisé cette initiative «projet de loi sur le changement de côté des députés». Je l'aurais appelé n'importe quoi d'autre sauf ça.

Toutefois, faute de mieux, il convient de lui trouver un titre. De nombreuses analogies et jeux de mots s'avèrent possibles. Mais nous nous en abstenons dans ces lieux.

Le principe pose un certain nombre de problèmes. Nous devons soulever ces questions. Il est dur pour un parti politique de perdre un député, pour un député de perdre un collègue. Cela est vrai pour tout parti représenté ici. Nous sommes passés par là. Nous savons que c'est très difficile à accepter.

Initiatives parlementaires

Par ailleurs, faut-il priver la Chambre de son droit d'accorder la parole à un député que les électeurs d'une circonscription du Canada ont dûment élu pour les représenter? Quoiqu'on en pense, beaucoup de facteurs ont influé sur l'élection de chacun d'entre nous à la Chambre des communes: la compétence personnelle, le parti politique représenté et le climat politique du jour.

Le fait est que la plupart de nos électeurs n'appartiennent pas à un parti politique reconnu. La plupart de nos électeurs votent la plupart du temps pour le même parti politique, quoique pas tout le temps. Ce n'est pas parce que 2 p. 100 seulement des Canadiens appartiennent à un parti politique ou à un autre que le système n'est pas bon. Cela veut dire que ce ne sont pas tous les Canadiens qui participent au système de partis politiques. Ce ne sont pas tous les Canadiens qui sont membres de la Coalition de la représentation démocratique progressiste conservatrice, du NPD, du Parti libéral, de l'Alliance ou du Bloc québécois. C'est un fait qu'il faut reconnaître.

Lorsque des députés défendent à d'autres députés dûment élus de traverser le parquet de la Chambre alors qu'ils n'y peuvent peut-être rien, cela devient un problème idéologique. Ils n'approuvent peut-être pas l'idéologie que ce parti a adoptée ou peut-être modifiée.

Le NPD a vécu cela en fin de semaine. Que serait-il arrivé si ce parti avait changé de nom? Nous serions-nous attendu à ce que tous les députés de ce parti démissionnent et se présentent à nouveau devant l'électorat parce que le nom ou la constitution du parti auraient changé? Je ne le crois pas. Cela n'aurait pas été responsable de la part de députés.

Je reconnais l'angoisse et la colère qu'a suscité le passage de certains de mes collègues d'un parti à un autre. Aussi difficile que cela soit à dire, je reconnais également que ces députés se sont prévalu de leur droit. Nous n'avons pas le droit de contrôler la pensée d'autrui.

• (1345)

Cela soulève nombre d'autres questions. Mon collègue a parlé de consultation, d'ouverture et de transparence. Il a parlé des partis politiques et des députés et du fait qu'ils veulent être réélus. En réalité, tout député qui change d'allégeance politique et qui se présente de nouveau à une élection doit être réélu. Ces députés sont jugés par leurs pairs et par les électeurs qu'ils représentent. Peu importe qu'ils aient ou non pris la bonne décision en quittant un parti politique pour se rallier à un autre, leur décision est prise en compte lorsqu'arrive le jour du jugement. Ce jour n'arrivera peut-être pas cette semaine ou ce mois-ci, mais un jugement est tout de même porté.

Il a également été dit que toutes nos déclarations et tous nos actes pourront être retenus contre nous devant le tribunal de l'opinion publique. De la même façon, nos paroles et nos actes pourront nous attirer la faveur de l'opinion publique.

J'ai siégé dans cette enceinte avec des collègues qui sont maintenant passés dans un autre camp. Je comprends l'amertume que de telles décisions peuvent susciter, mais d'une façon ou d'une autre, nous devons nous placer au-dessus de tout cela. Un député qui change d'allégeance politique et accepte les valeurs, le chef et l'idéologie de son nouveau parti et qui se présente de nouveau à une élection, est jugé encore une fois. Cette situation demeure indépendante de notre volonté et nous ne devrions pas intervenir.

Mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore a déclaré que 137 députés ont changé d'allégeance. J'estime que ces collègues ont tous été considérés comme responsables de leur décision. Seuls leurs électeurs et leur électorat immédiat ont le droit d'exiger qu'ils rendent des comptes.

Il faut aussi se demander comment tenir compte des autres systèmes politiques et des autres juridictions. Notre système électoral s'appuie sur le scrutin majoritaire uninominal à un tour. J'ai entendu bon nombre de députés néo-démocrates vanter à la Chambre les mérites de la représentation proportionnelle. En vertu d'un tel système, les députés pourraient être nommés. J'ai toujours cru que la représentation proportionnelle n'avait pas sa place au Parlement du Canada, pourtant, quand on examine ce processus et qu'on en discute avec des gens d'autres pays, en particulier en Scandinavie et en Europe, par exemple en Norvège, en Suède, en Islande, en Finlande et en Allemagne, ils ont tous la représentation proportionnelle. Cela porte à réfléchir. Honnêtement, si nous avions la représentation proportionnelle, nous n'aurions pas un gouvernement majoritaire aujourd'hui. Nous aurions un gouvernement qui refléterait beaucoup plus les opinions de la population générale au Canada.

Avec la représentation proportionnelle, pourrions-nous appliquer ce processus? Je soutiens que ce ne serait pas juste de le faire parce que nous avons maintenant des députés qui peuvent être membres d'un parti politique, mais qui sont nommés par ce parti au poste qu'ils occupent.

Je n'essaie pas de banaliser la présentation du député. Je comprends pourquoi il a proposé ce projet de loi à la Chambre, mais je ne souhaite pas que la proposition soit de nouveau soumise au Parlement. J'espère qu'elle puisse être débattue et que la question soit réglée.

Il est important pour les députés, non seulement de faire valoir nos partis politiques, nos postes et nos emplois, mais aussi de reconnaître, même si les partis qui perdent un député le soutiennent, que c'est toujours par opportunisme que des députés changent d'allégeance. La raison est parfois un conflit de personnalités ou une position que le député ne peut tout simplement pas accepter.

• (1350)

En guise de conclusion, je vais résumer certains arguments que j'ai présentés. Nous sommes tous élus pour siéger à la Chambre, pas par nos partis politiques, mais par les habitants de nos circonscriptions, qui auront la possibilité de nous juger de nouveau.

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, tout d'abord, pour bien situer le débat, il s'agit du projet de loi d'un député néo-démocrate qui nous invite à réfléchir sur quelque chose d'important. L'idée de base derrière le projet de loi vise à réfléchir sur la nature du lien de confiance qu'il y a entre les citoyens qui nous élisent et qui nous envoient au Parlement pour les représenter et ce qui arrive parfois, lorsque des députés changent de parti en cours de mandat.

Tout cela soulève une question fort pertinente, à savoir: est-ce qu'il y a là un détournement du sens du vote? Est-ce que les citoyens sont lésés lorsqu'ils votent pour un candidat d'un parti politique quel qu'il soit, qui, une fois rendu ici à Ottawa, décide de changer de parti?

Le projet de loi fait en sorte que le député pourrait seulement siéger à titre d'indépendant et, s'il veut changer de bannière, il devrait faire face à l'électorat, c'est-à-dire qu'il devrait y avoir une élection partielle au cours de laquelle il devrait se faire élire de nouveau, mais sous une nouvelle bannière.

Je pense qu'il y a là matière à réflexion, mais le projet de loi a du mérite et il contient des éléments positifs.

Initiatives parlementaires

Il y a un problème, parce que les gens sont très cyniques vis-à-vis de la politique aujourd'hui. Je suis de ceux qui croient que le rôle des élus est extrêmement important dans une société, de même que le rôle d'un Parlement, du pouvoir législatif, et on a tout intérêt à en faire le plus possible pour rétablir une certaine confiance. C'est un des éléments, ce n'est pas le seul.

Un des reproches qu'on nous fait souvent, même s'il n'est pas toujours personnalisé, c'est que les gens disent: «Les politiciens sont un peu tous pareils.» Lorsqu'ils voient des députés changer de parti politique, on tend à leur donner raison. Je sais qu'il y a des députés à la Chambre qui l'ont fait, juste avant les dernières élections générales, mais c'étaient des députés du Québec. Et c'est vrai.

Il y a des gens qui disent: «Oui, mais de toute façon, quelqu'un qui fait cela va devoir faire face à son électorat.» C'est vrai, mais dans le contexte d'une élection générale, il y a tellement de facteurs qui entrent en ligne de compte.

On sait que le chef, le parti, l'idéologie, lorsqu'il y en a, sont des facteurs importants qui font que des gens votent pour un parti ou pour un autre, et ils ne sont pas nécessairement capables d'exercer un choix direct par rapport à l'individu, comme ce serait le cas pour un député qui décide de changer de parti au milieu de son mandat et qui aurait à répondre à son électorat.

Je pense qu'à cet égard on soulève une question fort pertinente. Cela m'a profondément agacé quand j'ai vu tout le va-et-vient qui est survenu avant les dernières élections. Les gens donnent l'impression qu'ils cherchent seulement à se faire réélire, qu'ils regardent le courant à la veille d'une élection en se disant: «Finalement, avec qui ai-je le plus de chances d'être élu? Je me joins donc à ce parti, et je vais essayer d'augmenter mes chances». Ces gens savent très bien que dans une élection générale il y a beaucoup d'autres variables en jeu que les seuls enjeux du candidat dans un comté. Ce qui fait qu'on dit: «Je vais peut-être m'en sortir de cette façon-là.»

À cet égard, je ne peux qu'avoir de la sympathie pour l'idée qui suggère qu'il faudrait trouver une façon. Est-ce la meilleure? Je ne sais pas. Mais au moins, cela a le mérite de démontrer qu'il y a un problème et qu'il faut le résoudre.

Il y a d'autres problèmes. Parce que je peux aussi comprendre les individus qui quittent un parti politique à un certain moment donné. Il se peut, pour de bonnes raisons, qu'un député ou qu'une députée élue quitte son parti, parce qu'il ou elle sent que son parti ne respecte pas les engagements qu'il a pris envers la population. Un député qui est membre d'un parti politique, qui ne s'y sent plus à l'aise et qui croit que son parti ne respecte pas le mandat qu'il a reçu, pourrait sentir la nécessité de quitter son parti.

Maintenant, de là à adhérer à un autre parti, on entre dans une autre dimension. Il faut bien comprendre que lors de campagnes électorales, quand je me présente comme député du Bloc québécois, et mes principaux adversaires au Québec sont du Parti libéral, je me vois très mal, au milieu de mon mandat, dire que, tout à coup, finalement, je change d'idées et je deviens libéral. Je comprendrais mes électeurs d'être extrêmement sceptiques et cyniques à mon égard, si jamais je posais un tel geste. Et c'est arrivé.

On peut penser que certains partis se ressemblent. Il y a des partis qui sont plus près idéologiquement que d'autres. Par exemple, si on parle de la droite canadienne, on peut penser que le Parti progressiste-conservateur et l'Alliance canadienne, même s'ils ont des différences, ne sont pas si loin. On pourrait penser que le passage de l'un à l'autre est un peu plus justifiable. C'est quand même un virement moins grand que si un député de l'Alliance canadienne

passait chez les libéraux ou si un député libéral passait dans les rangs du Bloc québécois.

● (1355)

Je voudrais bien que les députés libéraux du Québec se joignent au Bloc québécois mais, en même temps, cela soulèverait la question, à savoir est-ce que c'est le mandat qu'ils avaient reçu de leurs électeurs.

Le projet de loi dit que lorsqu'un député démissionne, il peut siéger comme indépendant. À la limite, il peut dire que lors d'une prochaine campagne électorale, il portera une autre bannière s'il le veut mais que, en attendant, il ne sera pas sous une autre bannière que celle sous laquelle il a été élu.

Il ne faut pas non plus jouer aux hypocrites, mais il faut bien comprendre que, à propos des bulletins de vote, les gens disent: «Oui, mais ce sont des députés qui sont élus». Combien y en a-t-il ici qui souhaiteraient qu'on enlève le nom de nos partis politiques sur les bulletins de vote? Il n'y en a pas beaucoup. On aime bien cela que les gens puissent identifier, à côté de nos noms, à quel parti on appartient.

Au Québec, sur la scène provinciale, même si cela ne nous concerne pas directement, il y a un parti, l'Action démocratique, qui fait même ajouter le nom de son chef sur le bulletin de vote pour être certain que les gens identifient bien le parti.

Dans mon comté, quand les gens votent, ils votent pour Pierre Brien, député du Bloc québécois. C'est indissociable. C'est un tout. En cours de route, je me vois très mal dire: «Finalement, j'ai changé d'idée et je vais aller ailleurs». Si jamais c'était le cas, il me semble qu'il faudrait que les citoyens aient un autre recours que de dire: «Je vais l'attendre dans le détour dans trois ou quatre ans». Là, on soulève la question.

Il y a d'autres variables. Par exemple, le fait d'améliorer le processus démocratique ou le lien de confiance ferait en sorte qu'on devra toucher beaucoup d'autres variables: la nature même du rôle du député, le réel pouvoir du député, l'omniprésence ou le grand contrôle du premier ministre ou du pouvoir exécutif sur l'ensemble du Parlement.

Même si cela semble un peu théorique, lorsque l'on ramène cela à des dimensions aussi concrètes que des lignes de parti imposées et ainsi de suite, il y a là matière à une importante réflexion qui pourrait nous amener à revoir notre système de fonctionnement politique qui résiste au changement de façon assez surprenante. Du côté de la population, les gens seraient prêts à une évolution majeure de notre système politique. Toutefois, lorsque des gens sont dans des lieux de pouvoirs, ils ont peu tendance à vouloir les modifier puisqu'ils se sont rendus au pouvoir avec le système tel qu'il est.

Je sais que, dans son projet de loi, le député ne pouvait pas embrasser toutes les causes en même temps. Il l'a fait sur un objet spécifique. Mais je crois qu'il serait intéressant qu'on ait, comme députés, un endroit où il peut y avoir un réceptacle de ces idées pour qu'on puisse les faire avancer.

Le Parlement ne se prononcera pas spécifiquement sur ce projet de loi parce qu'il ne fera pas l'objet d'un vote, mais je pense qu'il serait bon que l'idée ne se perde pas et qu'on puisse en discuter dans un cadre où tout le monde se penche sur l'amélioration de nos structures politiques. Je sais qu'il y a des gens qui sont favorables à un système de scrutin proportionnel, par exemple. Pour ma part, j'ai un certain nombre de réserves, mais je peux comprendre que des gens soulèvent des idées semblables.

Initiatives parlementaires

Pourquoi ne pas en débattre, pourquoi ne pas avoir un lieu où on pourrait mettre ces questions sur la table et impliquer des députés? Il y a beaucoup de groupes qui le font en dehors du domaine politique. C'est comme si nous, qui sommes en politique, refusions de discuter de ces questions, alors qu'on a des points de vue à cet égard. Je suis convaincu que la plupart des députés sont capables d'aborder ces questions de façon non partisane. Il en va de l'intérêt du système démocratique. Peu importe les options devant lesquelles nous nous trouvons, tout le monde s'entend pour dire qu'il y a quand même un certain malaise et qu'il y a un moyen d'améliorer le système existant.

Pour terminer, on aborde un sujet qui est celui des transfuges, des gens qui changent de partis politiques. Je suis heureux que le député du Nouveau Parti démocratique ait eu le courage de mettre cette question de l'avant. Même si, effectivement, il y en a déjà eu dans son parti qui, dans un sens ou dans l'autre, ont bougé, il nous dit qu'il y a un problème avec ces situations.

N'essayons pas de voir cela de façon partisane, de regarder les derniers mouvements entre les partis et entre qui ils ont lieu. Regardons cela de façon générale, regardons le principe, ce que c'est et ce que cela représente pour nos valeurs démocratiques. J'espère que la discussion ne se terminera pas à la fin de cette heure et qu'on aura d'autres endroits où on pourra éventuellement en discuter et proposer d'autres mesures qui contribueront à améliorer des variables, comme une meilleure représentation des femmes en politique. Je sais qu'il y avait un colloque dans la région hier qui discutait de cette question. C'est une question fort pertinente et fort importante, à savoir comment faire pour s'assurer que le Parlement ressemble davantage à la société.

Nous n'avons pas besoin de regarder longtemps pour voir qu'il y a très souvent une sous-représentation des communautés culturelles et de la présence de groupes. Les femmes représentent la plus grande évidence. Avec 50 p. 100 de la population, elles sont à peine 20 p. 100 dans nos institutions politiques. On me dira que c'est la même chose dans d'autres secteurs, mais nous travaillons ici à améliorer le système politique. Il y a là des pistes et des sujets sur lesquels il faut réfléchir pour continuer à améliorer le système politique.

• (1400)

[Traduction]

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne) Madame la Présidente, je félicite le député néo-démocrate de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, qui présente ce projet de loi d'initiative parlementaire. Il suscite un bon débat à la Chambre.

Domage que ce projet de loi ne fasse pas l'objet d'un vote. À l'instar d'un grand nombre de députés à la Chambre, je crois que toutes les affaires d'initiative parlementaire devraient faire l'objet d'un vote. Le secrétaire parlementaire du premier ministre, là-bas, collabore étroitement avec les députés de la Chambre dans ce sens. Il serait intéressant de voter sur des questions comme celle qui fait l'objet du débat actuel.

C'est avec intérêt que j'ai suivi le débat. Je pensais à tous les gens qui sont passés ici au cours de ma carrière politique. Je pensais à Paul Hellyer, qui a délaissé les libéraux au profit des conservateurs. Je pensais à Pauline Jewett, députée du Nouveau Parti démocratique, qui a rejoint les libéraux. Certains députés néo-démocrates sont peut-être trop jeunes pour se souvenir de Mme Jewett.

D'autres partis ont subi de tels changements. Au cours de la dernière législature, des conservateurs sont passés du côté des libéraux et de l'Alliance canadienne. Depuis le début de la présente

législature, des députés de mon parti sont devenus indépendants. Je parlerai de cela un peu plus tard.

C'est une décision difficile à prendre. La plupart des députés du Parlement pensent probablement que c'est à eux qu'ils doivent leur présence ici. En fait, nous ne serions pas nombreux dans cette enceinte si nous n'avions pas eu l'appui du parti que nous représentons aux élections. Les gens ont tendance à voter pour les partis.

J'ai vu pas mal de gens mordre la poussière. Ils ont peut-être pu se faire élire une fois comme député indépendant comme John Nunziata l'a fait. Il a défendu un point de vue, et ses électeurs l'ont appuyé. Ils l'ont pourtant délaissé tout de suite aux prochaines élections pour retourner auprès du parti de leur choix.

Aussi importants que pensent être les députés, ils devraient se rendre à l'évidence. Ils peuvent se croire plus importants que leur parti, question d'ego, surtout s'ils sont là depuis un bon bout de temps. N'empêche, le parti est plus important que l'individu.

Je respecte le droit des parlementaires de changer de parti s'ils estiment que c'est la volonté des gens qu'ils représentent. Je suppose qu'il n'y en a pas beaucoup qui ont fait le saut sans d'abord discuter des tenants et des aboutissants de la situation avec leurs électeurs.

Le député du Bloc a parlé de députés changeant d'allégeance. Or, son parti n'existerait probablement pas si ce n'avait été de quelques conservateurs qui ont lancé le mouvement. Ce parti n'aurait pas pu voir le jour à la faveur d'élections partielles. Il a été lancé à cause des véritables sentiments de certains députés qui ne pouvaient pas accepter quoi que ce soit qu'ils trouvaient inacceptable.

Nous devons respecter la tradition existant à la Chambre selon laquelle un député a le droit de prendre cette décision. Lors des élections suivantes, il appartiendra aux électeurs de dire si le député a pris la bonne décision.

Le sommaire du projet de loi C-218 dit ceci:

Ce texte prévoit que le siège d'un député devient vacant—cette vacance ayant pour conséquence le déclenchement d'une élection partielle—si le député, déclaré élu à titre de membre d'un parti ou comme député indépendant, change de parti ou devient membre d'un parti, selon le cas, à tout moment de son mandat. Il ne se produit pas de vacance si le député, déclaré élu à titre de membre d'un parti, décide de siéger comme député indépendant à tout moment de son mandat.

Le principe est similaire à une politique du caucus de l'ancien Parti réformiste concernant les députés désireux de traverser le parquet pour adhérer à un autre parti sans perdre leur siège. Cela réduirait la tentation que pourraient avoir des députés de faire l'expérience de la vie dans d'autres partis. S'ils voulaient passer à un autre parti, il leur faudrait être sûrs d'avoir l'appui de leurs électeurs, sinon leur carrière finirait abruptement.

Les gens qui élisent des députés à la Chambre peuvent réévaluer leur appui si un député traverse de l'autre côté; c'est là un droit fondamental. On peut avancer qu'ils auraient l'occasion de le faire lors de l'élection suivante. Non seulement les électeurs auraient le droit de s'exprimer, mais le parti pourrait en faire autant. Grâce au processus de sélection des candidats, le parti pourrait accepter ou rejeter le changement d'appartenance politique.

Traverser ainsi de l'autre côté est un geste qui fait partie de notre histoire. Il a parfois entraîné de longs débats sur la procédure à la Chambre. Selon notre pratique, il est acceptable de changer de parti. Parfois, un député change volontairement de parti et traverse tout simplement de l'autre côté. Parfois, il le fait involontairement et il traverse alors aller-retour.

Initiatives parlementaires

La confusion sur les plus récents changements d'appartenance politique à la Chambre se compare au phénomène des travestis. Comme ceux qui souffrent de troubles de l'identité sexuelle, certains députés souffrent de troubles de l'identité politique. On ne sait plus très bien s'ils représentent la droite ou la gauche. Je ne sais pas quel serait l'effet de ce projet de loi dans de tels cas. On n'arrive pas toujours à déterminer clairement si un député s'est joint à un autre parti.

Je parle, bien entendu, du statut de la coalition PC/RD. Cette coalition a revendiqué le statut de parti, affirmant qu'elle comptait 20 députés. Le président a décidé qu'il s'agissait d'un groupe de huit députés indépendants et d'un parti de 12 et que la coalition n'aurait droit qu'aux ressources d'un parti comptant 12 députés.

• (1405)

Quel effet le projet de loi C-218 aurait-il sur les députés de la coalition PC/RD? En principe, comme ils sont indépendants, il n'y aurait pas d'élection partielle. Toutefois, par principe, les députés de la coalition, notamment les députés ayant déjà été membres du Parti réformiste, devraient appuyer la proposition de se soumettre à une élection partielle. Ils ont été élus à titre de députés de l'Alliance canadienne et tentent maintenant d'être reconnus comme membres d'un parti distinct tout en faisant partie d'une coalition avec un autre parti.

Une autre question qui nécessite une réponse est celle de savoir comment le projet de loi traiterait les députés du Parti réformiste qui sont devenus députés alliancistes durant la dernière législature. Ils ont, en principe, changé de parti, mais je ne pense pas que le projet de loi ait pour objet de forcer la tenue de 50 élections partielles.

Ce sont des questions qui sont importantes en ce qui concerne le projet de loi C-218. J'ai invoqué, à titre d'exemple, le coût que cela représenterait pour les contribuables. Au cours de la dernière législature, plus de 50 députés ont changé de parti. Si nous avions obligé le gouvernement à tenir des élections partielles dans tous les cas, cela aurait coûté très cher aux contribuables. Nous devons examiner attentivement les répercussions d'un projet de loi comme celui-ci s'il y a un changement politique majeur. Cela pourrait bien arriver maintenant. Cela arrive de temps à autre.

Je remercie le député d'avoir saisi la Chambre de cette question. C'est un débat intéressant qui mérite d'être tenu. J'espère que, dans l'avenir, nous pourrions voter sur une mesure semblable et qu'elle sera renvoyée à un comité afin que nous puissions en discuter.

C'est ça le parlementarisme. Nous sommes ici pour travailler ensemble au bien-être des Canadiens. Parfois, certains députés ressentent le besoin de faire quelque chose de différent. C'est un bon débat à avoir à la Chambre. Il est malheureux que nous ne puissions voter là-dessus.

Rappelons-nous que nous sommes ici à cause de nos partis. Changer de parti n'est pas une mince affaire, mais les députés ont le droit de le faire, après avoir consulté leurs électeurs.

• (1410)

M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du Premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui dans le débat sur ce projet de loi qui prévoit que le siège d'un député devient vacant—cette vacance ayant pour conséquence le déclenchement d'une élection partielle—si le député change de parti.

Je remercie le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore pour l'intérêt qu'il prend à cette question et à la réforme parlementaire en général. Il a tout à fait raison lorsqu'il fait

remarquer que le public éprouve un certain désintérêt à l'égard de cet endroit.

Il nous incombe d'examiner les règles et procédures de cet endroit ainsi que les moyens de les améliorer pour regagner la confiance des électeurs.

Nous avons, après la période des questions, terminé un débat sur certains changements d'ordre technique à un projet de loi. Ce débat a dégénéré. Les députés ont commencé à reprocher au gouvernement les deux heures de pause qu'il a prises hier, durant lesquelles la chambre n'a rien eu à examiner.

Les députés ont dit certaines choses, mais le fait qu'il n'aient pas tout dit donne une mauvaise impression au public. Les députés ont dit que nous avions ajourné pendant deux heures et que nous avions ajourné plus tôt à neuf reprises.

C'est exact, mais nous avons prolongé les débats plusieurs fois. Je ne sais combien de débats informatifs nous avons eus pour donner aux députés plus de chances d'intervenir. Dans ce cas-ci, nous avons proposé la tenue d'un débat exploratoire sur le projet de loi, mais l'opposition a refusé.

M. Brian Pallister: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je peux comprendre la réaction excessive, la réaction défensive du gouvernement à l'égard du temps perdu hier mais...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je dirais qu'il y a ici plus matière à débat qu'à un rappel au Règlement. Je rappelle que nous devrions nous en tenir au sujet qui nous occupe.

M. Joe Jordan: Madame la Présidente, je voulais simplement signaler que le député qui a consacré beaucoup d'efforts pour présenter ce projet de loi à la Chambre des communes a souligné que celui-ci avait notamment pour but de traiter de cette tendance à se dissocier d'une cause ou d'un groupe qui existe chez les Canadiens. Je parle des causes profondes de cette attitude.

Les députés de l'opposition ont oublié de mentionner dans leurs divagations que le gouvernement avait prévu l'examen d'un projet de loi hier. Sauf que, par courtoisie et par respect pour les usages, il ne soumet pas de projets de loi à la Chambre sans l'approbation de l'opposition, pour que ses porte-parole en la matière puissent participer au débat. Ce n'est pas une règle, mais une mesure de courtoisie. Il n'a pas été question de cela au cours de la conférence de presse convoquée par l'opposition ce matin.

L'opposition a aussi oublié de signaler que la procédure d'attribution de temps, et non la procédure de clôture, soyons bien clairs, a été employée non pas pour alléger le calendrier des travaux législatifs, mais pour envoyer le projet de loi au Sénat afin qu'il devienne loi d'ici Noël afin de protéger les Canadiens. Cela n'avait rien à voir avec le calendrier du gouvernement.

Une voix: Revenons au sujet.

M. Joe Jordan: C'est un sujet important pour les Canadiens.

Ce projet de loi traite de la tendance qu'ont les gens à changer d'affiliation politique et des implications que cela pourrait avoir pour les députés qui veulent changer de bannière.

Initiatives parlementaires

Ce qui m'a frappé, notamment, lorsque j'ai examiné le projet de loi, c'est que, du temps de l'ancien Règlement, quand on enseignait les sciences politiques ou qu'on écrivait des ouvrages sur la théorie politique, les paramètres des partis politiques étaient très clairs. Il y avait des partis à gauche, au centre et dans tout le spectre politique au Canada. Les partis avaient en général une idéologie en matière financière ou sociale. Ils voyaient la politique publique chacun à leur façon. Ces paramètres ont existé pendant un certain nombre d'années au Canada.

J'estime que ces démarcations se sont estompées dernièrement. Désormais, les partis sont parfois un peu à droite au plan financier et un peu à gauche au plan social. C'est là une évolution naturelle qui montre que la mondialisation exerce des pressions sur les gouvernements nationaux. Nous devons faire preuve d'une certaine souplesse.

S'ajoute à cela une dimension géopolitique. Les étiquettes ne signifient pas toujours la même chose selon qu'on habite une région ou une autre du Canada. Un libéral de la région de l'Atlantique n'est pas comme un libéral de la Colombie-Britannique ou de l'Ontario. Je cherche des exemples autour de moi, à la Chambre.

Si je ne m'abuse, le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam a été un membre en règle de l'exécutif des Jeunes libéraux de la Colombie-Britannique. Nous sommes dans un pays libre. Le député de Calgary—Sud-Ouest et critique de l'Alliance canadienne en matière de finances l'a été aussi. Au Canada, les gens font des choix et ils changent.

• (1415)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je signale au député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam que je sais où il veut en venir, mais je crois que c'est un point de débat.

M. James Moore: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire du premier ministre m'a giflé à me déboîter la mâchoire en disant que j'avais été un jeune libéral. Il n'en est rien. Je tiens à dire publiquement que je n'ai jamais été membre d'aucun parti, sauf l'Alliance canadienne.

M. Joe Jordan: Madame la Présidente, mes excuses au député. Je l'ai confondu avec le député de Calgary-Sud-Est.

Le problème, c'est que le projet de loi semble nous faire avancer en terrain bien glissant, en ce qui concerne la liberté qui est laissée aux députés à la Chambre. Je signale que les autres grands pays ne forcent pas les députés à démissionner s'ils changent de parti entre les élections. Au Royaume-Uni, par exemple, Winston Churchill est l'un de ceux qui ont changé de parti. Je préfère ne pas imaginer les conséquences, s'il y avait eu une loi comme celle-ci qui l'avait obligé à se présenter à une élection complémentaire et s'il l'avait perdue. Nous serions entrés dans la Seconde Guerre mondiale sans lui.

Au Canada, il existe un précédent à cette idée de consulter la circonscription pour confirmer des changements. Autrefois, les députés qui étaient nommés au Cabinet, ce qui avait lieu dans les semaines suivant les élections générales, devaient tenir une élection complémentaire pour réaffirmer la conviction de leurs électeurs qu'ils devaient accepter cette nomination. Sir Wilfrid Laurier a même perdu une élection complémentaire dans ces conditions. Je crois que, à y repenser, on a estimé que cette règle, tout comme celle proposée ici, selon moi, était inutilement restrictive.

Le député a abordé la question des coûts. D'après le personnel électoral, une élection partielle coûte près de 480 000 \$. Je ne crois pas que nous devions nous laisser influencer par une question de coûts, mais c'est un facteur à prendre en compte. Prenons le cas du

député de Saanich—Gulf Islands. J'ai fait un calcul rapide. Il a débuté avec le Parti réformiste pour ensuite passer à l'Alliance canadienne. J'avoue que j'ai pensé au début me prononcer contre le projet de loi, mais je suis revenu sur ma décision quand le chef de l'opposition a déclaré que l'initiative obligerait tous les députés de l'Alliance à se présenter à une élection partielle. Nous devrions peut-être y réfléchir.

Le député de Saanich—Gulf Islands a commencé comme réformiste; et puis il s'est transformé en allianciste; ensuite, il a formé un groupe de députés rebelles, dont nous ne connaissions pas le mandat exact, pour se joindre par la suite, en quelque sorte, au Parti conservateur lequel s'est à son tour transformé en Coalition PC/RD. Le député est aujourd'hui de retour dans le purgatoire et il n'en a pas encore terminé car je présume qu'il réintégrera les rangs de l'Alliance. Non seulement ces péripéties auraient coûté au contribuable canadien 2,5 millions de dollars, mais elles auraient laissé sans représentant parlementaire pendant 240 jours les électeurs de ce député, soit la durée totale de toutes ces périodes électorales. Et c'est en présupposant qu'il aurait été élu.

Bon nombre d'arguments intéressants ont été invoqués, mais je ne crois pas qu'il y ait consensus. Ce fut un sujet de discussion très intéressant. Je n'appuierai pas le projet de loi, mais je vais tout de même continuer d'appuyer le député qui l'a proposé dans le but, que je crois sincère, de tenter de jeter un oeil critique sur les règles utilisées à la Chambre.

En terminant, je dirai quelques mots sur la mise aux voix des mesures émanant des députés. La question de la mise aux voix d'une motion ou d'un projet de loi revient dans presque tous les débats portant sur une initiative parlementaire. Elle est en général formulée de façon plutôt partisane et laisse entendre que ce sont les libéraux qui décident qu'elle ne fera pas l'objet d'un vote. En fait, le Sous-comité de la procédure et des affaires de la Chambre concernant les initiatives parlementaires est l'un des rares comités de tout le système fédéral qui ne dispose pas d'une majorité libérale. Il est formé de députés d'arrière-ban. C'est un comité composé de nos pairs.

Un système a été mis en place essentiellement parce que le nombre de projets de loi et de motions d'initiatives parlementaires dépasse le nombre d'heures pouvant être consacrées aux débats sur ces questions. Il existe donc un système dans le cadre duquel des décisions parfois très difficiles sont prises, mais elles sont prises par tous les partis. Le gouvernement n'a pas de contrôle sur ce processus. Il est en cours de révision, mais j'espère que lorsqu'on parlera désormais de la mise aux voix des projets de loi d'initiative parlementaire, on se rendra compte que le gouvernement n'y exerce pas son influence. Ces décisions sont prises par nos pairs. Si une motion ou un projet de loi n'est pas choisi pour un vote, le député en cause voudra peut-être en discuter avec ses pairs.

• (1420)

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai appris que moins de 2 p. 100 des Canadiens sont membres d'un parti politique. Ainsi, lorsque nous représentons notre parti politique, nous faisons partie d'un très petit groupe sélect de personnes. Lorsque, d'une façon ou d'une autre, nous faisons passer notre parti politique avant les opinions de nos électeurs, en un sens, nous présentons de manière inexacte les désirs de nos électeurs.

Initiatives parlementaires

Je comprends l'objectif et la nature de la proposition. J'accepte et je partage le désir du député de voir la promotion de certains types de réforme électorale démocratique. Je pencherais davantage pour un mode de scrutin à vote unique transférable plutôt que pour un système de représentation proportionnelle, mais j'estime que l'important est de faire en sorte que l'opinion de la majorité de la population soit plus étroitement liée à sa représentation à la Chambre. À mon avis, c'est un objectif louable.

Malheureusement, par exemple, aux élections fédérales de 1997, les deux tiers des députés de la Chambre n'ont pas reçu l'appui d'une majorité d'électeurs dans leur circonscription. En fait, nous avons déplacé le principe de la volonté de la majorité par rapport à la représentation réelle à la Chambre. Ainsi, les Canadiens ont le sentiment que leurs votes ne comptent pas beaucoup. À mon avis, c'est en partie la cause profonde du déclin de la participation des Canadiens aux élections.

Une autre cause, bien sûr, c'est le gouvernement majoritaire injustifié que nous avons, et l'opposition fractionnée, de ce côté-ci.

Nous devons déployer tous les efforts possibles pour viser des objectifs communs. Nous, de l'opposition, avons l'obligation de présenter un front plus uni, dans toute la mesure du possible, afin d'offrir une solution de rechange au gouvernement actuel. J'accepte l'objectif de bon nombre d'entre nous à cet égard.

En dernière analyse, nous rendons des comptes plus à nos électeurs qu'à notre parti. En réalité, toute décision que nous prenons à titre individuel sera jugée par nos électeurs, comme ce fut le cas par le passé et comme ce sera le cas à l'avenir.

Edmund Burke a dit que, en tant que représentants de la population, nous devons aux habitants de notre circonscription non pas une allégeance aveugle à des organisations politiques, mais notre meilleur jugement. Si nous comprenons et respectons ce principe, la suprématie de l'opinion doit l'emporter sur une loyauté aveugle à toute organisation politique en tout temps.

C'est lors d'élections ultérieures que le député non branché sur les préoccupations de ses électeurs en paiera le prix. Cependant, si on comprend la nature dynamique des processus décisionnels canadiens et le fait que la grande majorité des Canadiens ne voue pas une loyauté indéfectible à un parti politique ou à un autre, il faut alors comprendre que notre obligation première consiste à refléter cette dynamique en évolution qui existe dans nos circonscriptions et à nous assurer d'être branchés sur cette réalité plutôt que sur toute loyauté que nous pouvons avoir envers certaines couleurs, certains symboles ou certaines valeurs de tout parti politique, à quelque moment que ce soit.

Au Canada, nous sommes dirigés depuis huit ans par un parti politique qui n'est certainement le reflet d'aucun principe cohérent ou important. La réalité, c'est qu'il existe une vaste gamme de croyances qui sont très divergentes les unes par rapport aux autres et qui sont représentées par un seul parti politique. À mon avis, nous n'avons pas besoin d'un autre parti comme celui-là au Canada. Nous avons besoin d'une autre organisation politique qui comprenne clairement certains principes et valeurs essentiels, qui en tiendrait compte fidèlement et qui offrirait aux Canadiens un choix véritable.

Les gens qui choisissent d'opter pour le Parti libéral le font pour des raisons qui sont les leurs, et il faut respecter cela. S'ils décident toutefois de quitter ce parti pour se tourner vers un autre, il faut aussi respecter leur décision. En dernière analyse, leurs électeurs jugeront si cette décision était opportune.

● (1425)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Madame la Présidente, je pensais que la question à débattre était claire. Si un député élu sous la bannière d'un parti politique décidait, en cours de mandat, de changer de parti politique, son siège deviendrait vacant, une élection partielle se tiendrait et c'est la population qui déciderait.

Rien n'empêcherait un député de changer d'allégeance. La question n'est peut-être pas claire pour certains députés. Ce projet de loi n'empêcherait pas un député de changer d'allégeance. Selon ce projet de loi, si un député croit que ce qu'il doit faire est correct, il devrait se présenter de nouveau devant les électeurs et les laisser décider dans le cadre d'une élection partielle.

Il est évident que les progressistes-conservateurs ou les libéraux n'accepteraient pas une telle chose, parce que le statu quo joue en leur faveur. Ils raffolent du statu quo. Cependant, je suis scandalisé d'entendre des députés du Parti de l'Alliance, qui était le Parti réformiste à son arrivée à la Chambre en 1993 et qui disait vouloir changer les choses pour accroître l'obligation de rendre des comptes, affirmer qu'il serait mieux d'attendre les prochaines élections. Cet argument peut servir dans tous les cas. Je suis très surpris de voir que le Parti de l'Alliance canadienne puisse s'opposer à une telle initiative.

J'ajoute au profit du député de Leeds—Grenville, sans doute le seul à la Chambre à pouvoir évoquer Churchill et la Seconde Guerre mondiale dans ce débat, que mes parents ont été libérés par des Canadiens et que, si ce projet de loi avait été en vigueur, cela ne se serait peut-être pas produit. Cela frise l'hystérie, à tout le moins. Je respecte néanmoins le député pour son intervention même s'il s'est écarté du sujet.

Le raisonnement est assez simple. Le projet de loi est muet sur ce qui se produit lorsqu'un parti change de nom, mais cela n'a rien à voir avec le débat. Le débat porte sur la question de savoir ce qui se passe lorsqu'un député élu sous une bannière politique décide de quitter son parti pour un autre.

Je me suis présenté contre un libéral, un conservateur et un allianciste aux dernières élections. Bruce Stephen, un bon gars du Parti libéral, a mené une chaude lutte. Il était un bon adversaire. Que dirait-il si un bon matin je décidais de traverser le parquet et de me joindre au Parti libéral? Que dirait la direction de son parti? Que diraient les personnes qui l'ont appuyé? Que ferait-il? C'est un geste tout à fait antidémocratique.

Je me suis présenté comme candidat du Nouveau Parti démocratique et je demeurerai un néo-démocrate. Si je croyais ne plus pouvoir le faire et que je décidais de traverser le parquet et de me joindre à la coalition conservatrice-allianciste ou aux libéraux, j'aurais au moins la politesse et l'honnêteté de demander l'autorisation à mes électeurs, de leur demander s'ils pensent que c'est une bonne décision. Ensuite, je demanderais la tenue d'une élection partielle.

L'exemple d'un autre député et le chiffre de 2,5 millions de dollars, cités par le député de Leeds—Grenville, me semblent quelque peu exagéré. Le fait est qu'il aurait perdu l'élection s'il s'était présenté et que nous n'avions plus jamais entendu parler de lui. C'était toute une aventure, il va sans dire, et je crois que les électeurs lui aurait clairement signifié leur façon de penser.

Il est malheureux que la motion ne puisse faire l'objet d'un vote. J'aimerais, si possible, présenter une motion demandant à la Chambre la permission de tenter d'obtenir le consentement unanime pour que le projet de loi C-218 puisse faire l'objet d'un vote.

Initiatives parlementaires

●(1430)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. DON BOUDRIA

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. JOHN REYNOLDS

M. PIERRE BRIEN

M. RICHARD HARRIS

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Abbott, Jim | Kootenay—Columbia | Colombie-Britannique | AC |
| Ablonczy, Diane | Calgary—Nose Hill | Alberta | AC |
| Adams, Peter | Peterborough | Ontario | Lib. |
| Alcock, Reg | Winnipeg-Sud | Manitoba | Lib. |
| Allard, Carole-Marie | Laval-Est | Québec | Lib. |
| Anders, Rob | Calgary-Ouest | Alberta | AC |
| Anderson, David | Cypress Hills—Grasslands | Saskatchewan | AC |
| Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement | Victoria | Colombie-Britannique | Lib. |
| Assad, Mark, secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration | Gatineau | Québec | Lib. |
| Assadourian, Sarkis | Brampton-Centre | Ontario | Lib. |
| Asselin, Gérard | Charlevoix | Québec | BQ |
| Augustine, Jean | Etobicoke—Lakeshore | Ontario | Lib. |
| Bachand, André | Richmond—Arthabaska | Québec | PC/RD |
| Bachand, Claude | Saint-Jean | Québec | BQ |
| Bagnell, Larry | Yukon | Yukon | Lib. |
| Bailey, Roy | Souris—Moose Mountain | Saskatchewan | AC |
| Baker, L'hon. George | Gander—Grand Falls | Terre-Neuve | Lib. |
| Bakopanos, Eleni | Ahuntsic | Québec | Lib. |
| Barnes, Sue | London-Ouest | Ontario | Lib. |
| Beaumier, Colleen | Brampton-Ouest—Mississauga | Ontario | Lib. |
| Bélaïr, Réginald | Timmins—Baie James | Ontario | Lib. |
| Bélangier, Mauril | Ottawa—Vanier | Ontario | Lib. |
| Bellehumeur, Michel | Berthier—Montcalm | Québec | BQ |
| Bellemare, Eugène | Ottawa—Orléans | Ontario | Lib. |
| Bennett, Carolyn | St. Paul's | Ontario | Lib. |
| Benoit, Leon | Lakeland | Alberta | AC |
| Bergeron, Stéphane | Verchères—Les-Patriotes | Québec | BQ |
| Bertrand, Robert | Pontiac—Gatineau—Labelle | Québec | Lib. |
| Bevilacqua, Maurizio | Vaughan—King—Aurora | Ontario | Lib. |
| Bigras, Bernard | Rosemont—Petite-Patrie | Québec | BQ |
| Binet, Gérard | Frontenac—Mégantic | Québec | Lib. |
| Blaikie, Bill | Winnipeg—Transcona | Manitoba | NPD |
| Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse) | Western Arctic | Territoires du Nord-Ouest | Lib. |
| Bonin, Raymond | Nickel Belt | Ontario | Lib. |
| Bonwick, Paul | Simcoe—Grey | Ontario | Lib. |
| Borotsik, Rick | Brandon—Souris | Manitoba | PC/RD |
| Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes | Glengarry—Prescott—Russell | Ontario | Lib. |
| Bourgeois, Diane | Terrebonne—Blainville | Québec | BQ |
| Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail | Moncton—Riverview—Dieppe | Nouveau-Brunswick | Lib. |
| Breitkreuz, Garry | Yorkton—Melville | Saskatchewan | AC |
| Brien, Pierre | Témiscamingue | Québec | BQ |
| Brison, Scott | Kings—Hants | Nouvelle-Écosse | PC/RD |
| Brown, Bonnie | Oakville | Ontario | Lib. |
| Bryden, John | Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot | Ontario | Lib. |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien | Parkdale—High Park | Ontario | Lib. |
| Burton, Andy | Skeena | Colombie-Britannique | AC |
| Byrne, Gerry | Humber—St. Barbe—Baie Verte | Terre-Neuve | Lib. |
| Caccia, L'hon. Charles | Davenport | Ontario | Lib. |
| Cadman, Chuck | Surrey-Nord | Colombie-Britannique | AC |
| Calder, Murray | Dufferin—Peel—Wellington—Grey | Ontario | Lib. |
| Cannis, John | Scarborough-Centre | Ontario | Lib. |
| Caplan, L'hon. Elinor, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration | Thornhill | Ontario | Lib. |
| Cardin, Serge | Sherbrooke | Québec | BQ |
| Carignan, Jean-Guy | Québec-Est | Québec | Lib. |
| Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères | Barrie—Simcoe—Bradford | Ontario | Lib. |
| Casey, Bill | Cumberland—Colchester | Nouvelle-Écosse | PC/RD |
| Casson, Rick | Lethbridge | Alberta | AC |
| Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé | Madawaska—Restigouche | Nouveau-Brunswick | Lib. |
| Catterall, Marlene | Ottawa-Ouest—Nepean | Ontario | Lib. |
| Cauchon, L'hon. Martin, Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec) | Outremont | Québec | Lib. |
| Chamberlain, Brenda | Guelph—Wellington | Ontario | Lib. |
| Charbonneau, Yvon | Anjou—Rivière-des-Prairies | Québec | Lib. |
| Chatters, David | Athabasca | Alberta | AC |
| Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada | Saint-Maurice | Québec | Lib. |
| Clark, Le très hon. Joe | Calgary-Centre | Alberta | PC/RD |
| Coderre, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Sport amateur) | Bourassa | Québec | Lib. |
| Collenette, L'hon. David, ministre des Sports | Don Valley-Est | Ontario | Lib. |
| Comartin, Joe | Windsor—St. Clair | Ontario | NPD |
| Comuzzi, Joe | Thunder Bay—Superior-Nord | Ontario | Lib. |
| Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien | Hamilton-Est | Ontario | Lib. |
| Cotler, Irwin | Mont-Royal | Québec | Lib. |
| Crête, Paul | Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques | Québec | BQ |
| Cullen, Roy | Etobicoke-Nord | Ontario | Lib. |
| Cummins, John | Delta—South Richmond | Colombie-Britannique | AC |
| Cuzner, Rodger | Bras d'Or—Cape Breton | Nouvelle-Écosse | Lib. |
| Dalphond-Guiral, Madeleine | Laval-Centre | Québec | BQ |
| Davies, Libby | Vancouver-Est | Colombie-Britannique | NPD |
| Day, Stockwell, chef de l'opposition | Okanagan—Coquihalla | Colombie-Britannique | AC |
| Desjarlais, Bev | Churchill | Manitoba | NPD |
| Desrochers, Odina | Lotbinière—L'Érable | Québec | BQ |
| DeVillers, Paul | Simcoe-Nord | Ontario | Lib. |
| Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Pêches et des Océans | Vancouver-Sud—Burnaby | Colombie-Britannique | Lib. |
| Dion, L'hon. Stéphane, Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales | Saint-Laurent—Cartierville | Québec | Lib. |
| Discepolo, Nick | Vaudreuil—Soulanges | Québec | Lib. |
| Doyle, Norman | St. John's-Est | Terre-Neuve | PC/RD |
| Dromisky, Stan | Thunder Bay—Atikokan | Ontario | Lib. |
| Drouin, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie | Beauce | Québec | Lib. |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Dubé, Antoine | Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière | Québec | BQ |
| Duceppe, Gilles | Laurier—Sainte-Marie | Québec | BQ |
| Duhamel, L'hon. Ronald, Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie) | Saint-Boniface | Manitoba | Lib. |
| Duncan, John | Île de Vancouver-Nord | Colombie-Britannique | AC |
| Duplain, Claude | Portneuf | Québec | Lib. |
| Easter, Wayne | Malpeque | Île-du-Prince-Édouard | Lib. |
| Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale | York-Centre | Ontario | Lib. |
| Elley, Reed | Nanaimo—Cowichan | Colombie-Britannique | AC |
| Epp, Ken | Elk Island | Alberta | AC |
| Eyking, Mark | Sydney—Victoria | Nouvelle-Écosse | Lib. |
| Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans | Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok | Québec | Lib. |
| Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien | Oxford | Ontario | Lib. |
| Fitzpatrick, Brian | Prince Albert | Saskatchewan | AC |
| Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines | Laval-Ouest | Québec | Lib. |
| Fontana, Joe | London-Centre-Nord | Ontario | Lib. |
| Forseth, Paul | New Westminster—Coquitlam—Burnaby | Colombie-Britannique | AC |
| Fournier, Ghislain | Manicouagan | Québec | BQ |
| Fry, L'hon. Hedy, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme) | Vancouver-Centre | Colombie-Britannique | Lib. |
| Gagliano, L'hon. Alfonso, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux | Saint-Léonard—Saint-Michel | Québec | Lib. |
| Gagnon, Christiane | Québec | Québec | BQ |
| Gagnon, Marcel | Champlain | Québec | BQ |
| Gallant, Cheryl | Renfrew—Nipissing—Pembroke | Ontario | AC |
| Galloway, Roger | Sarnia—Lambton | Ontario | Lib. |
| Gauthier, Michel | Roberval | Québec | BQ |
| Girard-Bujold, Jocelyne | Jonquière | Québec | BQ |
| Godfrey, John | Don Valley-Ouest | Ontario | Lib. |
| Godin, Yvon | Acadie—Bathurst | Nouveau-Brunswick | NPD |
| Goldring, Peter | Edmonton-Centre-Est | Alberta | AC |
| Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé | Wascana | Saskatchewan | Lib. |
| Gouk, Jim | Kootenay—Boundary—Okanagan | Colombie-Britannique | AC |
| Graham, Bill | Toronto-Centre—Rosedale | Ontario | Lib. |
| Gray, L'hon. Herb, vice-premier ministre | Windsor-Ouest | Ontario | Lib. |
| Grewal, Gurmant | Surrey-Centre | Colombie-Britannique | AC |
| Grey, Deborah | Edmonton-Nord | Alberta | PC/RD |
| Grose, Ivan | Oshawa | Ontario | Lib. |
| Guarnieri, Albina | Mississauga-Est | Ontario | Lib. |
| Guay, Monique | Laurentides | Québec | BQ |
| Guimond, Michel | Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans | Québec | BQ |
| Hanger, Art | Calgary-Nord-Est | Alberta | AC |
| Harb, Mac | Ottawa-Centre | Ontario | Lib. |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Harris, Richard | Prince George—Bulkley Valley | Colombie-Britannique | AC |
| Harvard, John | Charleswood St. James— Assiniboia | Manitoba | Lib. |
| Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports | Chicoutimi—Le Fjord | Québec | Lib. |
| Hearn, Loyola | St. John's-Ouest | Terre-Neuve | PC/RD |
| Herron, John | Fundy—Royal | Nouveau-Brunswick | PC/RD |
| Hill, Grant | Macleod | Alberta | AC |
| Hill, Jay | Prince George—Peace River | Colombie-Britannique | PC/RD |
| Hilstrom, Howard | Selkirk—Interlake | Manitoba | AC |
| Hinton, Betty | Kamloops, Thompson and Highland Valleys | Colombie-Britannique | AC |
| Hubbard, Charles | Miramichi | Nouveau-Brunswick | Lib. |
| Ianno, Tony | Trinity—Spadina | Ontario | Lib. |
| Jackson, Ovid | Bruce—Grey—Owen Sound | Ontario | Lib. |
| Jaffer, Rahim | Edmonton—Strathcona | Alberta | AC |
| Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale | Notre-Dame-de-Grâce— Lachine | Québec | Lib. |
| Johnston, Dale | Wetaskiwin | Alberta | AC |
| Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre | Leeds—Grenville | Ontario | Lib. |
| Karetak-Lindell, Nancy | Nunavut | Nunavut | Lib. |
| Karygiannis, Jim | Scarborough—Agincourt | Ontario | Lib. |
| Keddy, Gerald | South Shore | Nouvelle-Écosse | PC/RD |
| Kenney, Jason | Calgary-Sud-Est | Alberta | AC |
| Keyes, Stan | Hamilton-Ouest | Ontario | Lib. |
| Kilger, Bob | Stormont—Dundas— Charlottenburgh | Ontario | Lib. |
| Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) | Edmonton-Sud-Est | Alberta | Lib. |
| Knutson, Gar | Elgin—Middlesex—London | Ontario | Lib. |
| Kraft Sloan, Karen | York-Nord | Ontario | Lib. |
| Laframboise, Mario | Argenteuil—Papineau— Mirabel | Québec | BQ |
| Laliberte, Rick | Rivière Churchill | Saskatchewan | Lib. |
| Lalonde, Francine | Mercier | Québec | BQ |
| Lancôt, Robert | Châteauguay | Québec | BQ |
| Lastewka, Walt | St. Catharines | Ontario | Lib. |
| Lavigne, Raymond | Verdun—Saint-Henri—Saint- Paul—Pointe Saint-Charles | Québec | Lib. |
| Lebel, Ghislain | Chambly | Québec | BQ |
| LeBlanc, Dominic | Beauséjour—Petitcodiac | Nouveau-Brunswick | Lib. |
| Lee, Derek | Scarborough—Rouge River | Ontario | Lib. |
| Leung, Sophia, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national | Vancouver Kingsway | Colombie-Britannique | Lib. |
| Lill, Wendy | Dartmouth | Nouvelle-Écosse | NPD |
| Lincoln, Clifford | Lac-Saint-Louis | Québec | Lib. |
| Longfield, Judi | Whitby—Ajax | Ontario | Lib. |
| Loubier, Yvan | Saint-Hyacinthe—Bagot | Québec | BQ |
| Lunn, Gary | Saanich—Gulf Islands | Colombie-Britannique | AC |
| Lunney, James | Nanaimo—Alberni | Colombie-Britannique | AC |
| MacAulay, L'hon. Lawrence, Solliciteur général du Canada | Cardigan | Île-du-Prince-Édouard | Lib. |
| MacKay, Peter | Pictou—Antigonish— Guysborough | Nouvelle-Écosse | PC/RD |
| Macklin, Paul Harold | Northumberland | Ontario | Lib. |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Mahoney, Steve | Mississauga-Ouest | Ontario | Lib. |
| Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail | Bramalea—Gore—Malton—Springdale | Ontario | Lib. |
| Maloney, John | Erie—Lincoln | Ontario | Lib. |
| Manley, L'hon. John, ministre des Affaires étrangères | Ottawa-Sud | Ontario | Lib. |
| Manning, Preston | Calgary-Sud-Ouest | Alberta | AC |
| Marceau, Richard | Charlesbourg—Jacques-Cartier | Québec | BQ |
| Marcil, Serge | Beauharnois—Salaberry | Québec | Lib. |
| Mark, Inky | Dauphin—Swan River | Manitoba | PC/RD |
| Marleau, L'hon. Diane | Sudbury | Ontario | Lib. |
| Martin, Keith | Esquimalt—Juan de Fuca | Colombie-Britannique | AC |
| Martin, Pat | Winnipeg-Centre | Manitoba | NPD |
| Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances | LaSalle—Émard | Québec | Lib. |
| Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales | Burin—St. George's | Terre-Neuve | Lib. |
| Mayfield, Philip | Cariboo—Chilcotin | Colombie-Britannique | AC |
| McCallum, John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances | Markham | Ontario | Lib. |
| McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire | Hastings—Frontenac—Lennox and Addington | Ontario | Lib. |
| McDonough, Alexa | Halifax | Nouvelle-Écosse | NPD |
| McGuire, Joe | Egmont | Île-du-Prince-Édouard | Lib. |
| McKay, John | Scarborough-Est | Ontario | Lib. |
| McLellan, L'hon. Anne, Ministre de la Justice et procureur général du Canada | Edmonton-Ouest | Alberta | Lib. |
| McNally, Grant | Dewdney—Alouette | Colombie-Britannique | PC/RD |
| McTeague, Dan | Pickering—Ajax—Uxbridge | Ontario | Lib. |
| Ménard, Réal | Hochelaga—Maisonneuve | Québec | BQ |
| Meredith, Val | South Surrey—White Rock—Langley | Colombie-Britannique | PC/RD |
| Merrifield, Rob | Yellowhead | Alberta | AC |
| Milliken, L'hon. Peter | Kingston et les Îles | Ontario | Lib. |
| Mills, Bob | Red Deer | Alberta | AC |
| Mills, Dennis | Toronto—Danforth | Ontario | Lib. |
| Minna, L'hon. Maria, ministre de la Coopération internationale | Beaches—East York | Ontario | Lib. |
| Mitchell, L'hon. Andy, Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario) | Parry Sound—Muskoka | Ontario | Lib. |
| Moore, James | Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam | Colombie-Britannique | AC |
| Murphy, Shawn | Hillsborough | Île-du-Prince-Édouard | Lib. |
| Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada | Waterloo—Wellington | Ontario | Lib. |
| Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien | Kenora—Rainy River | Ontario | Lib. |
| Neville, Anita | Winnipeg-Centre-Sud | Manitoba | Lib. |
| Normand, L'hon. Gilbert, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement) | Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet | Québec | Lib. |
| Nystrom, L'hon. Lorne | Regina—Qu'Appelle | Saskatchewan | NPD |
| O'Brien, Lawrence | Labrador | Terre-Neuve | Lib. |
| O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international | London—Fanshawe | Ontario | Lib. |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale | Haliburton—Victoria—Brock .. | Ontario | Lib. |
| Obhrai, Deepak | Calgary-Est | Alberta | AC |
| Owen, Stephen, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada | Vancouver Quadra | Colombie-Britannique ... | Lib. |
| Pagtakhan, L'hon. Rey, secrétaire d'État (Asie-Pacifique) | Winnipeg-Nord—St. Paul | Manitoba | Lib. |
| Pallister, Brian | Portage—Lisgar | Manitoba | AC |
| Pankiw, Jim | Saskatoon—Humboldt | Saskatchewan | PC/RD |
| Paquette, Pierre | Joliette | Québec | BQ |
| Paradis, Denis | Brome—Missisquoi | Québec | Lib. |
| Parrish, Carolyn | Mississauga-Centre | Ontario | Lib. |
| Patry, Bernard | Pierrefonds—Dollard | Québec | Lib. |
| Penson, Charlie | Peace River | Alberta | AC |
| Peric, Janko | Cambridge | Ontario | Lib. |
| Perron, Gilles-A. | Rivière-des-Mille-Îles | Québec | BQ |
| Peschisolido, Joe | Richmond | Colombie-Britannique ... | AC |
| Peterson, L'hon. Jim, secrétaire d'État (Institutions financières internationales) | Willowdale | Ontario | Lib. |
| Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international | Papineau—Saint-Denis | Québec | Lib. |
| Phinney, Beth | Hamilton Mountain | Ontario | Lib. |
| Picard, Pauline | Drummond | Québec | BQ |
| Pickard, Jerry | Chatham—Kent Essex | Ontario | Lib. |
| Pillitteri, Gary | Niagara Falls | Ontario | Lib. |
| Plamondon, Louis | Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour | Québec | BQ |
| Pratt, David | Nepean—Carleton | Ontario | Lib. |
| Price, David | Compton—Stanstead | Québec | Lib. |
| Proctor, Dick | Palliser | Saskatchewan | NPD |
| Proulx, Marcel | Hull—Aylmer | Québec | Lib. |
| Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants | Sault Ste. Marie | Ontario | Lib. |
| Rajotte, James | Edmonton-Sud-Ouest | Alberta | AC |
| Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement | Kitchener-Centre | Ontario | Lib. |
| Reed, Julian | Halton | Ontario | Lib. |
| Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes | Halifax-Ouest | Nouvelle-Écosse | Lib. |
| Reid, Scott | Lanark—Carleton | Ontario | AC |
| Reynolds, John | West Vancouver—Sunshine Coast | Colombie-Britannique ... | AC |
| Richardson, John | Perth—Middlesex | Ontario | Lib. |
| Ritz, Gerry | Battlefords—Lloydminster | Saskatchewan | AC |
| Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure | Westmount—Ville-Marie | Québec | Lib. |
| Robinson, Svend | Burnaby—Douglas | Colombie-Britannique ... | NPD |
| Rocheleau, Yves | Trois-Rivières | Québec | BQ |
| Rock, L'hon. Allan, ministre de la Santé | Etobicoke-Centre | Ontario | Lib. |
| Roy, Jean-Yves | Matapédia—Matane | Québec | BQ |
| Saada, Jacques | Brossard—La Prairie | Québec | Lib. |
| Sauvageau, Benoît | Repentigny | Québec | BQ |
| Savoy, Andy | Tobique—Mactaquac | Nouveau-Brunswick | Lib. |
| Scherrer, Hélène | Louis-Hébert | Québec | Lib. |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Schmidt, Werner | Kelowna | Colombie-Britannique | AC |
| Scott, L'hon. Andy | Fredericton | Nouveau-Brunswick | Lib. |
| Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles | Timiskaming—Cochrane | Ontario | Lib. |
| Sgro, Judy | York-Ouest | Ontario | Lib. |
| Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor | Durham | Ontario | Lib. |
| Skelton, Carol | Saskatoon—Rosetown—Biggar | Saskatchewan | AC |
| Solberg, Monte | Medicine Hat | Alberta | AC |
| Sorenson, Kevin | Crowfoot | Alberta | AC |
| Speller, Bob | Haldimand—Norfolk—Brant | Ontario | Lib. |
| Spencer, Larry | Regina—Lumsden—Lake Centre | Saskatchewan | AC |
| St-Hilaire, Caroline | Longueuil | Québec | BQ |
| St-Jacques, Diane | Shefford | Québec | Lib. |
| St-Julien, Guy | Abitibi—Baie-James—Nunavik | Québec | Lib. |
| St. Denis, Brent | Algoma—Manitoulin | Ontario | Lib. |
| Steckle, Paul | Huron—Bruce | Ontario | Lib. |
| Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines | Brant | Ontario | Lib. |
| Stinson, Darrel | Okanagan—Shuswap | Colombie-Britannique | AC |
| Stoffer, Peter | Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore | Nouvelle-Écosse | NPD |
| Strahl, Chuck | Fraser Valley | Colombie-Britannique | PC/RD |
| Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux | Mississauga-Sud | Ontario | Lib. |
| Telegdi, Andrew | Kitchener—Waterloo | Ontario | Lib. |
| Thibault, L'hon. Robert, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) | Ouest Nova | Nouvelle-Écosse | Lib. |
| Thibeault, Yolande | Saint-Lambert | Québec | Lib. |
| Thompson, Greg | Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest | Nouveau-Brunswick | PC/RD |
| Thompson, Myron | Wild Rose | Alberta | AC |
| Tirabassi, Tony | Niagara-Centre | Ontario | Lib. |
| Tobin, L'hon. Brian, ministre de l'Industrie | Bonavista—Trinity—Conception | Terre-Neuve | Lib. |
| Toews, Vic | Provencher | Manitoba | AC |
| Tonks, Alan | York-Sud—Weston | Ontario | Lib. |
| Torsney, Paddy | Burlington | Ontario | Lib. |
| Tremblay, Stéphan | Lac-Saint-Jean—Saguenay | Québec | BQ |
| Tremblay, Suzanne | Rimouski-Neigette-et-la Mitis | Québec | BQ |
| Ur, Rose-Marie | Lambton—Kent—Middlesex | Ontario | Lib. |
| Valeri, Tony | Stoney Creek | Ontario | Lib. |
| Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire | Prince Edward—Hastings | Ontario | Lib. |
| Vellacott, Maurice | Saskatoon—Wanuskewin | Saskatchewan | AC |
| Venne, Pierrette | Saint-Bruno—Saint-Hubert | Québec | BQ |
| Volpe, Joseph | Eglinton—Lawrence | Ontario | Lib. |
| Wappel, Tom | Scarborough-Sud-Ouest | Ontario | Lib. |
| Wasylycia-Leis, Judy | Winnipeg-Centre-Nord | Manitoba | NPD |
| Wayne, Elsie | Saint John | Nouveau-Brunswick | PC/RD |
| Whelan, Susan | Essex | Ontario | Lib. |
| White, Randy | Langley—Abbotsford | Colombie-Britannique | AC |

| Nom | Circonscription | Province de la circonscription | Affiliation politique |
|----------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------|
| White, Ted | North Vancouver | Colombie-Britannique ... | AC |
| Wilfert, Bryon | Oak Ridges | Ontario | Lib. |
| Williams, John..... | St. Albert | Alberta | AC |
| Wood, Bob..... | Nipissing | Ontario | Lib. |
| Yelich, Lynne..... | Blackstrap | Saskatchewan | AC |

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC/RD - Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| ALBERTA (26) | | |
| Ablonczy, Diane | Calgary—Nose Hill | AC |
| Anders, Rob | Calgary-Ouest | AC |
| Benoit, Leon | Lakeland | AC |
| Casson, Rick | Lethbridge | AC |
| Chatters, David | Athabasca | AC |
| Clark, Le très hon. Joe | Calgary-Centre | PC/RD |
| Epp, Ken | Elk Island | AC |
| Goldring, Peter | Edmonton-Centre-Est | AC |
| Grey, Deborah | Edmonton-Nord | PC/RD |
| Hanger, Art | Calgary-Nord-Est | AC |
| Hill, Grant | Macleod | AC |
| Jaffer, Rahim | Edmonton—Strathcona | AC |
| Johnston, Dale | Wetaskiwin | AC |
| Kenney, Jason | Calgary-Sud-Est | AC |
| Kilgour, L'hon. David , secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) | Edmonton-Sud-Est | Lib. |
| Manning, Preston | Calgary-Sud-Ouest | AC |
| McLellan, L'hon. Anne , Ministre de la Justice et procureur général du Canada | Edmonton-Ouest | Lib. |
| Merrifield, Rob | Yellowhead | AC |
| Mills, Bob | Red Deer | AC |
| Obhrai, Deepak | Calgary-Est | AC |
| Penson, Charlie | Peace River | AC |
| Rajotte, James | Edmonton-Sud-Ouest | AC |
| Solberg, Monte | Medicine Hat | AC |
| Sorenson, Kevin | Crowfoot | AC |
| Thompson, Myron | Wild Rose | AC |
| Williams, John | St. Albert | AC |
| COLOMBIE-BRITANNIQUE (34) | | |
| Abbott, Jim | Kootenay—Columbia | AC |
| Anderson, L'hon. David , ministre de l'Environnement | Victoria | Lib. |
| Burton, Andy | Skeena | AC |
| Cadman, Chuck | Surrey-Nord | AC |
| Cummins, John | Delta—South Richmond | AC |
| Davies, Libby | Vancouver-Est | NPD |
| Day, Stockwell , chef de l'opposition | Okanagan—Coquihalla | AC |
| Dhaliwal, L'hon. Herb , ministre des Pêches et des Océans | Vancouver-Sud—Burnaby | Lib. |
| Duncan, John | Île de Vancouver-Nord | AC |
| Elley, Reed | Nanaimo—Cowichan | AC |
| Forseth, Paul | New Westminster—Coquitlam—Burnaby | AC |
| Fry, L'hon. Hedy , secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme) | Vancouver-Centre | Lib. |
| Gouk, Jim | Kootenay—Boundary—Okanagan | AC |
| Grewal, Gurmant | Surrey-Centre | AC |
| Harris, Richard | Prince George—Bulkley Valley | AC |
| Hill, Jay | Prince George—Peace River | PC/RD |

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|
| Hinton, Betty | Kamloops, Thompson and Highland Valleys | AC |
| Leung, Sophia , secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national | Vancouver Kingsway | Lib. |
| Lunn, Gary | Saanich—Gulf Islands | AC |
| Lunney, James | Nanaimo—Alberni | AC |
| Martin, Keith | Esquimalt—Juan de Fuca | AC |
| Mayfield, Philip | Cariboo—Chilcotin | AC |
| McNally, Grant | Dewdney—Alouette | PC/RD |
| Meredith, Val | South Surrey—White Rock—Langley | PC/RD |
| Moore, James | Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam | AC |
| Owen, Stephen , secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada | Vancouver Quadra | Lib. |
| Peschisolido, Joe | Richmond | AC |
| Reynolds, John | West Vancouver—Sunshine Coast | AC |
| Robinson, Svend | Burnaby—Douglas | NPD |
| Schmidt, Werner | Kelowna | AC |
| Stinson, Darrel | Okanagan—Shuswap | AC |
| Strahl, Chuck | Fraser Valley | PC/RD |
| White, Randy | Langley—Abbotsford | AC |
| White, Ted | North Vancouver | AC |
| ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4) | | |
| Easter, Wayne | Malpeque | Lib. |
| MacAulay, L'hon. Lawrence , Solliciteur général du Canada | Cardigan | Lib. |
| McGuire, Joe | Egmont | Lib. |
| Murphy, Shawn | Hillsborough | Lib. |
| MANITOBA (14) | | |
| Alcock, Reg | Winnipeg-Sud | Lib. |
| Blaikie, Bill | Winnipeg—Transcona | NPD |
| Borotsik, Rick | Brandon—Souris | PC/RD |
| Desjarlais, Bev | Churchill | NPD |
| Duhamel, L'hon. Ronald , Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie) | Saint-Boniface | Lib. |
| Harvard, John | Charleswood St. James—Assiniboia | Lib. |
| Hilstrom, Howard | Selkirk—Interlake | AC |
| Mark, Inky | Dauphin—Swan River | PC/RD |
| Martin, Pat | Winnipeg-Centre | NPD |
| Neville, Anita | Winnipeg-Centre-Sud | Lib. |
| Pagtakhan, L'hon. Rey , secrétaire d'État (Asie-Pacifique) | Winnipeg-Nord—St. Paul | Lib. |
| Pallister, Brian | Portage—Lisgar | AC |
| Toews, Vic | Provencher | AC |
| Wasylycia-Leis, Judy | Winnipeg-Centre-Nord | NPD |
| NOUVEAU-BRUNSWICK (10) | | |
| Bradshaw, L'hon. Claudette , ministre du Travail | Moncton—Riverview—Dieppe | Lib. |
| Castonguay, Jeannot , secrétaire parlementaire du ministre de la Santé | Madawaska—Restigouche | Lib. |
| Godin, Yvon | Acadie—Bathurst | NPD |
| Herron, John | Fundy—Royal | PC/RD |
| Hubbard, Charles | Miramichi | Lib. |

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------|
| LeBlanc, Dominic | Beauséjour—Petitcodiac | Lib. |
| Savoy, Andy | Tobique—Mactaquac | Lib. |
| Scott, L'hon. Andy | Fredericton | Lib. |
| Thompson, Greg | Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest | PC/RD |
| Wayne, Elsie | Saint John | PC/RD |
| NOUVELLE-ÉCOSSE (11) | | |
| Brison, Scott | Kings—Hants | PC/RD |
| Casey, Bill | Cumberland—Colchester | PC/RD |
| Cuzner, Rodger | Bras d'Or—Cape Breton | Lib. |
| Eyking, Mark | Sydney—Victoria | Lib. |
| Keddy, Gerald | South Shore | PC/RD |
| Lill, Wendy | Dartmouth | NPD |
| MacKay, Peter | Pictou—Antigonish—Guysborough | PC/RD |
| McDonough, Alexa | Halifax | NPD |
| Regan, Geoff , secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes | Halifax-Ouest | Lib. |
| Stoffer, Peter | Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore | NPD |
| Thibault, L'hon. Robert , ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) | Ouest Nova | Lib. |
| NUNAVUT (1) | | |
| Karetak-Lindell, Nancy | Nunavut | Lib. |
| ONTARIO (103) | | |
| Adams, Peter | Peterborough | Lib. |
| Assadourian, Sarkis | Brampton-Centre | Lib. |
| Augustine, Jean | Etobicoke—Lakeshore | Lib. |
| Barnes, Sue | London-Ouest | Lib. |
| Beaumier, Colleen | Brampton-Ouest—Mississauga | Lib. |
| Bélaïr, Réginald | Timmins—Baie James | Lib. |
| Bélangier, Mauril | Ottawa—Vanier | Lib. |
| Bellemare, Eugène | Ottawa—Orléans | Lib. |
| Bennett, Carolyn | St. Paul's | Lib. |
| Bevilacqua, Maurizio | Vaughan—King—Aurora | Lib. |
| Bonin, Raymond | Nickel Belt | Lib. |
| Bonwick, Paul | Simcoe—Grey | Lib. |
| Boudria, L'hon. Don , ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes | Glengarry—Prescott—Russell | Lib. |
| Brown, Bonnie | Oakville | Lib. |
| Bryden, John | Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot | Lib. |
| Bulte, Sarmite , secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien | Parkdale—High Park | Lib. |
| Caccia, L'hon. Charles | Davenport | Lib. |
| Calder, Murray | Dufferin—Peel—Wellington—Grey | Lib. |
| Cannis, John | Scarborough-Centre | Lib. |
| Caplan, L'hon. Elinor , ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration | Thornhill | Lib. |
| Carroll, Aileen , secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères | Barrie—Simcoe—Bradford | Lib. |
| Catterall, Marlene | Ottawa-Ouest—Nepean | Lib. |
| Chamberlain, Brenda | Guelph—Wellington | Lib. |

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|
| Collenette, L'hon. David , ministre des Transports | Don Valley-Est | Lib. |
| Comartin, Joe | Windsor—St. Clair | NPD |
| Comuzzi, Joe | Thunder Bay—Superior-Nord | Lib. |
| Copps, L'hon. Sheila , ministre du Patrimoine canadien | Hamilton-Est | Lib. |
| Cullen, Roy | Etobicoke-Nord | Lib. |
| DeVillers, Paul | Simcoe-Nord | Lib. |
| Dromisky, Stan | Thunder Bay—Atikokan | Lib. |
| Eggleton, L'hon. Art , ministre de la Défense nationale | York-Centre | Lib. |
| Finlay, John , secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien | Oxford | Lib. |
| Fontana, Joe | London-Centre-Nord | Lib. |
| Gallant, Cheryl | Renfrew—Nipissing—Pembroke | AC |
| Galloway, Roger | Sarnia—Lambton | Lib. |
| Godfrey, John | Don Valley-Ouest | Lib. |
| Graham, Bill | Toronto-Centre—Rosedale | Lib. |
| Gray, L'hon. Herb , vice-premier ministre | Windsor-Ouest | Lib. |
| Grose, Ivan | Oshawa | Lib. |
| Guarnieri, Albina | Mississauga-Est | Lib. |
| Harb, Mac | Ottawa-Centre | Lib. |
| Ianno, Tony | Trinity—Spadina | Lib. |
| Jackson, Ovid | Bruce—Grey—Owen Sound | Lib. |
| Jordan, Joe , secrétaire parlementaire du Premier ministre | Leeds—Grenville | Lib. |
| Karygiannis, Jim | Scarborough—Agincourt | Lib. |
| Keyes, Stan | Hamilton-Ouest | Lib. |
| Kilger, Bob | Stormont—Dundas—Charlottenburgh | Lib. |
| Knutson, Gar | Elgin—Middlesex—London | Lib. |
| Kraft Sloan, Karen | York-Nord | Lib. |
| Lastewka, Walt | St. Catharines | Lib. |
| Lee, Derek | Scarborough—Rouge River | Lib. |
| Longfield, Judi | Whitby—Ajax | Lib. |
| Macklin, Paul Harold | Northumberland | Lib. |
| Mahoney, Steve | Mississauga-Ouest | Lib. |
| Malhi, Gurbax , secrétaire parlementaire de la ministre du Travail | Bramalea—Gore—Malton—Springdale | Lib. |
| Maloney, John | Erie—Lincoln | Lib. |
| Manley, L'hon. John , ministre des Affaires étrangères | Ottawa-Sud | Lib. |
| Marleau, L'hon. Diane | Sudbury | Lib. |
| McCallum, John , secrétaire parlementaire du ministre des Finances | Markham | Lib. |
| McCormick, Larry , secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire | Hastings—Frontenac—Lennox and Addington | Lib. |
| McKay, John | Scarborough-Est | Lib. |
| McTeague, Dan | Pickering—Ajax—Uxbridge | Lib. |
| Milliken, L'hon. Peter | Kingston et les Îles | Lib. |
| Mills, Dennis | Toronto—Danforth | Lib. |
| Minna, L'hon. Maria , ministre de la Coopération internationale | Beaches—East York | Lib. |
| Mitchell, L'hon. Andy , Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario) | Parry Sound—Muskoka | Lib. |
| Myers, Lynn , secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada | Waterloo—Wellington | Lib. |
| Nault, L'hon. Robert , ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien | Kenora—Rainy River | Lib. |
| O'Brien, Pat , secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international | London—Fanshawe | Lib. |
| O'Reilly, John , secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale | Haliburton—Victoria—Brock | Lib. |
| Parrish, Carolyn | Mississauga-Centre | Lib. |

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Peric, Janko | Cambridge | Lib. |
| Peterson, L'hon. Jim , secrétaire d'État (Institutions financières internationales) | Willowdale | Lib. |
| Phinney, Beth | Hamilton Mountain | Lib. |
| Pickard, Jerry | Chatham—Kent Essex | Lib. |
| Pillitteri, Gary | Niagara Falls | Lib. |
| Pratt, David | Nepean—Carleton | Lib. |
| Provenzano, Carmen , secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants | Sault Ste. Marie | Lib. |
| Redman, Karen , secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement | Kitchener-Centre | Lib. |
| Reed, Julian | Halton | Lib. |
| Reid, Scott | Lanark—Carleton | AC |
| Richardson, John | Perth—Middlesex | Lib. |
| Rock, L'hon. Allan , ministre de la Santé | Etobicoke-Centre | Lib. |
| Serré, Benoît , secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles | Timiskaming—Cochrane | Lib. |
| Sgro, Judy | York-Ouest | Lib. |
| Shepherd, Alex , secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor | Durham | Lib. |
| Speller, Bob | Haldimand—Norfolk—Brant | Lib. |
| St. Denis, Brent | Algoma—Manitoulin | Lib. |
| Steckle, Paul | Huron—Bruce | Lib. |
| Stewart, L'hon. Jane , ministre du Développement des ressources humaines | Brant | Lib. |
| Szabo, Paul , secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux | Mississauga-Sud | Lib. |
| Telegdi, Andrew | Kitchener—Waterloo | Lib. |
| Tirabassi, Tony | Niagara-Centre | Lib. |
| Tonks, Alan | York-Sud—Weston | Lib. |
| Torsney, Paddy | Burlington | Lib. |
| Ur, Rose-Marie | Lambton—Kent—Middlesex | Lib. |
| Valeri, Tony | Stoney Creek | Lib. |
| Vanclief, L'hon. Lyle , ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire | Prince Edward—Hastings | Lib. |
| Volpe, Joseph | Eglinton—Lawrence | Lib. |
| Wappel, Tom | Scarborough-Sud-Ouest | Lib. |
| Whelan, Susan | Essex | Lib. |
| Wilfert, Bryon | Oak Ridges | Lib. |
| Wood, Bob | Nipissing | Lib. |

QUÉBEC (75)

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------|
| Allard, Carole-Marie | Laval-Est | Lib. |
| Assad, Mark , secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration | Gatineau | Lib. |
| Asselin, Gérard | Charlevoix | BQ |
| Bachand, André | Richmond—Arthabaska | PC/RD |
| Bachand, Claude | Saint-Jean | BQ |
| Bakopanos, Eleni | Ahuntsic | Lib. |
| Bellehumeur, Michel | Berthier—Montcalm | BQ |
| Bergeron, Stéphane | Verchères—Les-Patriotes | BQ |
| Bertrand, Robert | Pontiac—Gatineau—Labelle | Lib. |
| Bigras, Bernard | Rosemont—Petite-Patrie | BQ |
| Binet, Gérard | Frontenac—Mégantic | Lib. |
| Bourgeois, Diane | Terrebonne—Blainville | BQ |
| Brien, Pierre | Témiscamingue | BQ |
| Cardin, Serge | Sherbrooke | BQ |
| Carignan, Jean-Guy | Québec-Est | Lib. |

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Cauchon, L'hon. Martin , Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec) | Outremont | Lib. |
| Charbonneau, Yvon | Anjou—Rivière-des-Prairies | Lib. |
| Chrétien, Le très hon. Jean , Premier ministre du Canada | Saint-Maurice | Lib. |
| Coderre, L'hon. Denis , secrétaire d'État (Sport amateur) | Bourassa | Lib. |
| Cotler, Irwin | Mont-Royal | Lib. |
| Crête, Paul | Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques | BQ |
| Dalphond-Guiral, Madeleine | Laval-Centre | BQ |
| Desrochers, Odina | Lotbinière—L'Érable | BQ |
| Dion, L'hon. Stéphane , Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales | Saint-Laurent—Cartierville | Lib. |
| Discepolo, Nick | Vaudreuil—Soulanges | Lib. |
| Drouin, Claude , secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie | Beauce | Lib. |
| Dubé, Antoine | Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière | BQ |
| Duceppe, Gilles | Laurier—Sainte-Marie | BQ |
| Duplain, Claude | Portneuf | Lib. |
| Farrah, Georges , secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans ... | Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la- Madeleine—Pabok | Lib. |
| Folco, Raymonde , secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines | Laval-Ouest | Lib. |
| Fournier, Ghislain | Manicouagan | BQ |
| Gagliano, L'hon. Alfonso , ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux | Saint-Léonard—Saint-Michel | Lib. |
| Gagnon, Christiane | Québec | BQ |
| Gagnon, Marcel | Champlain | BQ |
| Gauthier, Michel | Roberval | BQ |
| Girard-Bujold, Jocelyne | Jonquière | BQ |
| Guay, Monique | Laurentides | BQ |
| Guimond, Michel | Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans | BQ |
| Harvey, André , secrétaire parlementaire du ministre des Transports | Chicoutimi—Le Fjord | Lib. |
| Jennings, Marlene , secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale | Notre-Dame-de-Grâce—Lachine | Lib. |
| Laframboise, Mario | Argenteuil—Papineau—Mirabel | BQ |
| Lalonde, Francine | Mercier | BQ |
| Lancôt, Robert | Châteauguay | BQ |
| Lavigne, Raymond | Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles | Lib. |
| Lebel, Ghislain | Chambly | BQ |
| Lincoln, Clifford | Lac-Saint-Louis | Lib. |
| Loubier, Yvan | Saint-Hyacinthe—Bagot | BQ |
| Marceau, Richard | Charlesbourg—Jacques-Cartier | BQ |
| Marcil, Serge | Beauharnois—Salaberry | Lib. |
| Martin, L'hon. Paul , ministre des Finances | LaSalle—Émard | Lib. |
| Ménard, Réal | Hochelaga—Maisonnette | BQ |
| Normand, L'hon. Gilbert , secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement) | Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet | Lib. |
| Paquette, Pierre | Joliette | BQ |
| Paradis, Denis | Brome—Missisquoi | Lib. |
| Patry, Bernard | Pierrefonds—Dollard | Lib. |
| Perron, Gilles-A. | Rivière-des-Mille-Îles | BQ |
| Pettigrew, L'hon. Pierre , ministre du Commerce international | Papineau—Saint-Denis | Lib. |

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| Picard, Pauline | Drummond | BQ |
| Plamondon, Louis | Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour | BQ |
| Price, David | Compton—Stanstead | Lib. |
| Proulx, Marcel | Hull—Aylmer | Lib. |
| Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure | Westmount—Ville-Marie | Lib. |
| Rocheleau, Yves | Trois-Rivières | BQ |
| Roy, Jean-Yves | Matapédia—Matane | BQ |
| Saada, Jacques | Brossard—La Prairie | Lib. |
| Sauvageau, Benoît | Repentigny | BQ |
| Scherrer, Hélène | Louis-Hébert | Lib. |
| St-Hilaire, Caroline | Longueuil | BQ |
| St-Jacques, Diane | Shefford | Lib. |
| St-Julien, Guy | Abitibi—Baie-James—Nunavik | Lib. |
| Thibeault, Yolande | Saint-Lambert | Lib. |
| Tremblay, Stéphan | Lac-Saint-Jean—Saguenay | BQ |
| Tremblay, Suzanne | Rimouski-Neigette-et-la Mitis | BQ |
| Venne, Pierrette | Saint-Bruno—Saint-Hubert | BQ |

SASKATCHEWAN (14)

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------|
| Anderson, David | Cypress Hills—Grasslands | AC |
| Bailey, Roy | Souris—Moose Mountain | AC |
| Breitkreuz, Garry | Yorkton—Melville | AC |
| Fitzpatrick, Brian | Prince Albert | AC |
| Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé | Wascana | Lib. |
| Laliberte, Rick | Rivière Churchill | Lib. |
| Nystrom, L'hon. Lorne | Regina—Qu'Appelle | NPD |
| Pankiw, Jim | Saskatoon—Humboldt | PC/RD |
| Proctor, Dick | Palliser | NPD |
| Ritz, Gerry | Battlefords—Lloydminster | AC |
| Skelton, Carol | Saskatoon—Rosetown—Biggar | AC |
| Spencer, Larry | Regina—Lumsden—Lake Centre | AC |
| Vellacott, Maurice | Saskatoon—Wanuskewin | AC |
| Yelich, Lynne | Blackstrap | AC |

TERRE-NEUVE (7)

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------|
| Baker, L'hon. George | Gander—Grand Falls | Lib. |
| Byrne, Gerry | Humber—St. Barbe—Baie Verte | Lib. |
| Doyle, Norman | St. John's-Est | PC/RD |
| Hearn, Loyola | St. John's-Ouest | PC/RD |
| Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales | Burin—St. George's | Lib. |
| O'Brien, Lawrence | Labrador | Lib. |
| Tobin, L'hon. Brian, ministre de l'Industrie | Bonavista—Trinity—Conception | Lib. |

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|------|
| Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse) | Western Arctic | Lib. |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|------|

| Nom | Circonscription | Affiliation politique |
|-----|-----------------|--------------------------|
|-----|-----------------|--------------------------|

YUKON

Bagnell, Larry Yukon..... Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 30 novembre 2001 — 1^{re} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell
Gérard Binet
Serge Cardin
Jean-Guy Carignan

David Chatters
Reed Elley
John Finlay

John Godfrey
Gerald Keddy
Richard Marceau

Pat Martin
Benoît Serré
Guy St-Julien

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Claude Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Joe McGuire
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Anita Neville
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson

Gilles-A. Perron
Joe Pescholido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Charles Hubbard

Vice-présidents: Murray Calder
Howard Hilstrom

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
Dick Proctor
Bob Speller

Paul Steckle
Suzanne Tremblay
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Paul Forseth
Steve Mahoney

Mark Assad
Yvon Charbonneau
Madeleine Dalphond-Guiral
John Godfrey

Art Hanger
Inky Mark
Anita Neville

Jerry Pickard
David Price
Stéphan Tremblay

Tony Valeri
Judy Wasylcia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Francine Lalonde
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth PhinneyRobert Bertrand
John Bryden
Gerry Byrne
Odina DesrochersJohn Finlay
Rahim Jaffer
Sophia Leung
Pat MartinPhilip Mayfield
Shawn Murphy
Gilles-A. PerronAlex Shepherd
Greg Thompson
Myron Thompson

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev DesjarlaisNorman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Denis Paradis
Charlie Penson
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich**SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION****Président:** John Williams**Vice-président:**Robert Bertrand
John Bryden
Odina DesrochersPat Martin
Philip MayfieldShawn Murphy
Beth PhinneyAlex Shepherd
Greg Thompson

(10)

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

| | | | | |
|-------------------|----------------|-------------------------|--------------------------------------|------|
| Président: | Judi Longfield | Vice-présidents: | Joe Peschisolido Diane St-Jacques | |
| Eugène Bellemare | Monique Guay | Serge Marcil | Larry Spencer | (18) |
| Paul Crête | Tony Ianno | Joe McGuire | Greg Thompson | |
| Libby Davies | Dale Johnston | Anita Neville | Alan Tonks | |
| Raymonde Folco | Gurbax Malhi | Carol Skelton | | |

Membres associés

| | | | |
|---------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|
| Jim Abbott | John Duncan | Nancy Karetak-Lindell | Jim Pankiw |
| Diane Ablonczy | Reed Elley | Gerald Keddy | Charlie Penson |
| Peter Adams | Ken Epp | Jason Kenney | James Rajotte |
| Rob Anders | Brian Fitzpatrick | Robert Lanctôt | Scott Reid |
| David Anderson | Paul Forseth | Wendy Lill | John Reynolds |
| André Bachand | Christiane Gagnon | Gary Lunn | Gerry Ritz |
| Roy Bailey | Marcel Gagnon | James Lunney | Jean-Yves Roy |
| Carolyn Bennett | Cheryl Gallant | Peter MacKay | Werner Schmidt |
| Leon Benoit | Jocelyne Girard-Bujold | Preston Manning | Monte Solberg |
| Rick Borotsik | John Godfrey | Richard Marceau | Kevin Sorenson |
| Diane Bourgeois | Yvon Godin | Inky Mark | Darrel Stinson |
| Garry Breitreuz | Peter Goldring | Keith Martin | Chuck Strahl |
| Scott Brison | Jim Gouk | Pat Martin | Myron Thompson |
| Andy Burton | Gurmant Grewal | Philip Mayfield | Tony Tirabassi |
| Chuck Cadman | Deborah Grey | Larry McCormick | Vic Toews |
| Bill Casey | Art Hanger | Grant McNally | Stéphan Tremblay |
| Rick Casson | Richard Harris | Réal Ménard | Maurice Vellacott |
| David Chatters | Loyola Hearn | Val Meredith | Judy Wasylcyia-Leis |
| Joe Clark | John Herron | Rob Merrifield | Elsie Wayne |
| John Cummins | Grant Hill | Bob Mills | Randy White |
| Madeleine Dalphond-Guiral | Jay Hill | James Moore | Ted White |
| Stockwell Day | Howard Hilstrom | Deepak Obhrai | John Williams |
| Norman Doyle | Betty Hinton | Brian Pallister | Lynne Yelich |
| Antoine Dubé | Rahim Jaffer | | |

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

| | | | | |
|-------------------|---------------|------------------------|----------------|-----|
| Président: | John Godfrey | Vice-président: | | |
| Libby Davies | Anita Neville | Diane St-Jacques | Tony Tirabassi | (9) |
| Monique Guay | Carol Skelton | Greg Thompson | Alan Tonks | |

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

| | | | | |
|---------------------------|-----------------------|------------------------|----------------|-----|
| Président: | Carolyn Bennett | Vice-président: | | |
| Madeleine Dalphond-Guiral | Nancy Karetak-Lindell | Anita Neville | Greg Thompson | (9) |
| Raymonde Folco | Wendy Lill | Larry Spencer | Tony Tirabassi | |

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Karen Kraft Sloan
Bob Mills

Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin
Paul Forseth

Marcel Gagnon
John Herron
Gar Knutson

Rick Laliberte
Karen Redman
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Maurizio Bevilacqua

Vice-présidents: Nick Discepola
Ken Epp

Sue Barnes
Carolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen

Albina Guarnieri
Rahim Jaffer
Jason Kenney
Sophia Leung

Yvan Loubier
John McCallum
Shawn Murphy
Lorne Nystrom

Pauline Picard
Gary Pillitteri
Monte Solberg

(18)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan

Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale Johnston

Gerald Keddy
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron

Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Susan Whelan

Vice-présidents: Walt Lastewka
Charlie Penson

Larry Bagnell
Stéphane Bergeron
Bev Desjarlais
Claude Drouin

Jocelyne Girard-Bujold
Preston Manning
Dan McTeague

James Rajotte
Andy Savoy
Brent St. Denis

Chuck Strahl
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw

Pierre Paquette
Joe Peschisolido
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
Denis Paradis

| | | | | |
|---------------------|-------------------|--------------|-----------------|------|
| Carole-Marie Allard | Paul DeVillers | John Maloney | Kevin Sorenson | (18) |
| Michel Bellehumeur | Brian Fitzpatrick | John McKay | Vic Toews | |
| Bill Blaikie | Ivan Grose | Lynn Myers | Pierrette Venne | |
| Irwin Cotler | Peter MacKay | Stephen Owen | | |

Membres associés

| | | | |
|---------------------------|------------------|------------------|---------------------|
| Jim Abbott | John Duncan | Derek Lee | Geoff Regan |
| Diane Ablonczy | Reed Elley | Gary Lunn | Scott Reid |
| Rob Anders | Ken Epp | James Lunney | John Reynolds |
| David Anderson | Paul Forseth | Preston Manning | Gerry Ritz |
| André Bachand | Cheryl Gallant | Richard Marceau | Svend Robinson |
| Roy Bailey | Peter Goldring | Inky Mark | Werner Schmidt |
| Leon Benoit | Jim Gouk | Keith Martin | Carol Skelton |
| Bernard Bigras | Gurmant Grewal | Philip Mayfield | Monte Solberg |
| Rick Borotsik | Deborah Grey | Grant McNally | Larry Spencer |
| Diane Bourgeois | Art Hanger | Réal Ménard | Darrel Stinson |
| Garry Breitkreuz | Richard Harris | Val Meredith | Chuck Strahl |
| Scott Brison | Loyola Hearn | Rob Merrifield | Greg Thompson |
| Andy Burton | John Herron | Bob Mills | Myron Thompson |
| Bill Casey | Grant Hill | James Moore | Suzanne Tremblay |
| Rick Casson | Jay Hill | Anita Neville | Maurice Vellacott |
| David Chatters | Howard Hilstrom | Deepak Obhrai | Tom Wappel |
| Joe Clark | Betty Hinton | Brian Pallister | Judy Wasylcyia-Leis |
| Joe Comartin | Rahim Jaffer | Jim Pankiw | Elsie Wayne |
| John Cummins | Marlene Jennings | Pierre Paquette | Randy White |
| Madeleine Dalphond-Guiral | Dale Johnston | Charlie Penson | Ted White |
| Stockwell Day | Gerald Keddy | Joe Peschisolido | Bryon Wilfert |
| Bev Desjarlais | Jason Kenney | David Pratt | John Williams |
| Norman Doyle | Dominic LeBlanc | James Rajotte | Lynne Yelich |

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-président:

| | | | | |
|------------------|-------------|----------------|-----------------|------|
| Bill Blaikie | Lynn Myers | Kevin Sorenson | Pierrette Venne | (11) |
| Marlene Jennings | David Pratt | Vic Toews | Bryon Wilfert | |
| Peter MacKay | Geoff Regan | | | |

LIAISON

| | | | | |
|---------------------|----------------|------------------------|----------------|------|
| Président: | Bill Graham | Vice-président: | Susan Whelan | |
| Peter Adams | Bonnie Brown | Gurmant Grewal | Judi Longfield | (18) |
| Mauril Bélanger | Charles Caccia | Charles Hubbard | David Pratt | |
| Maurizio Bevilacqua | Wayne Easter | Ovid Jackson | Andy Scott | |
| Raymond Bonin | Joe Fontana | Clifford Lincoln | John Williams | |

Membres associés

| | | | |
|-----------------|-----------------------|------------------|-------------------|
| Jim Abbott | Reed Elley | Walt Lastewka | James Rajotte |
| Diane Ablonczy | Ken Epp | James Lunney | Scott Reid |
| Reg Alcock | Brian Fitzpatrick | Peter MacKay | John Reynolds |
| Rob Anders | Paul Forseth | Steve Mahoney | Gerry Ritz |
| David Anderson | Cheryl Gallant | Preston Manning | Jacques Saada |
| Jean Augustine | Yvon Godin | Keith Martin | Werner Schmidt |
| Roy Bailey | Peter Goldring | Philip Mayfield | Carol Skelton |
| Leon Benoit | Jim Gouk | Rob Merrifield | Monte Solberg |
| Bill Blaikie | Michel Guimond | Bob Mills | Kevin Sorenson |
| Garry Breitreuz | Art Hanger | Dennis Mills | Larry Spencer |
| Pierre Brien | Mac Harb | James Moore | Diane St-Jacques |
| Andy Burton | Richard Harris | Lorne Nystrom | Paul Steckle |
| Chuck Cadman | Grant Hill | Deepak Obhrai | Darrel Stinson |
| Murray Calder | Jay Hill | Brian Pallister | Yolande Thibeault |
| Rick Casson | Howard Hilstrom | Jim Pankiw | Myron Thompson |
| David Chatters | Betty Hinton | Denis Paradis | Vic Toews |
| John Cummins | Rahim Jaffer | Charlie Penson | Maurice Vellacott |
| Libby Davies | Dale Johnston | Joe Peschisolido | Tom Wappel |
| Stockwell Day | Nancy Karetak-Lindell | Beth Phinney | Randy White |
| Nick Discepola | Jason Kenney | David Price | Ted White |
| John Duncan | Karen Kraft Sloan | Marcel Proulx | Lynne Yelich |

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

| | | | | |
|-------------------|------------------|------------------------|--|-----|
| Président: | Bill Graham | Vice-président: | | |
| Joe Fontana | Clifford Lincoln | John Williams | | (4) |

SOUS-COMITÉ DU BUDGET

| | | | | |
|-------------------|------------------|------------------------|---------------|-----|
| Président: | Bill Graham | Vice-président: | | |
| Bonnie Brown | Clifford Lincoln | Susan Whelan | John Williams | (7) |
| Wayne Easter | Judi Longfield | | | |

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Dennis Mills

| | | | | |
|----------------|-------------------|--------------|---------------------|------|
| Paul Bonwick | Christiane Gagnon | John Harvard | Grant McNally | (16) |
| Sarmite Bulte | Cheryl Gallant | Betty Hinton | Caroline St-Hilaire | |
| Rodger Cuzner | Roger Gallaway | Wendy Lill | Tony Tirabassi | |
| Claude Duplain | | | | |

Membres associés

| | | | |
|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| Diane Ablonczy | Norman Doyle | Robert Lanctôt | Scott Reid |
| Rob Anders | Antoine Dubé | Gary Lunn | John Reynolds |
| David Anderson | John Duncan | James Lunney | Gerry Ritz |
| André Bachand | Reed Elley | Peter MacKay | Benoît Sauvageau |
| Roy Bailey | Ken Epp | Preston Manning | Hélène Scherrer |
| Leon Benoit | Brian Fitzpatrick | Richard Marceau | Werner Schmidt |
| Bernard Bigras | Paul Forseth | Serge Marcil | Carol Skelton |
| Bill Blaikie | Peter Goldring | Inky Mark | Monte Solberg |
| Rick Borotsik | Jim Gouk | Keith Martin | Kevin Sorenson |
| Diane Bourgeois | Gurmant Grewal | Philip Mayfield | Larry Spencer |
| Garry Breitzkreuz | Deborah Grey | Val Meredith | Darrel Stinson |
| Scott Brison | Art Hanger | Rob Merrifield | Chuck Strahl |
| Andy Burton | Richard Harris | Bob Mills | Greg Thompson |
| Chuck Cadman | Loyola Hearn | James Moore | Myron Thompson |
| Serge Cardin | John Herron | Deepak Obhrai | Vic Toews |
| Bill Casey | Grant Hill | Brian Pallister | Suzanne Tremblay |
| Rick Casson | Jay Hill | Jim Pankiw | Maurice Vellacott |
| David Chatters | Howard Hilstrom | Pierre Paquette | Elsie Wayne |
| Joe Clark | Rahim Jaffer | Charlie Penson | Randy White |
| Joe Comartin | Dale Johnston | Joe Peschisolido | Ted White |
| John Cummins | Gerald Keddy | Dick Proctor | John Williams |
| Libby Davies | Jason Kenney | James Rajotte | Lynne Yelich |
| Stockwell Day | Stan Keyes | | |

SPORT

Président: Dennis Mills

Vice-président:

| | | | | |
|----------------|--------------|----------------|-----------------|-----|
| Rodger Cuzner | John Harvard | Robert Lanctôt | Dick Proctor | (9) |
| Cheryl Gallant | Loyola Hearn | Serge Marcil | Hélène Scherrer | |

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Wayne Easter

Vice-présidents: John Cummins
Paul Steckle

Sarkis Assadourian
Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
James Lunney

Bill Matthews
Lawrence O'Brien
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer
Suzanne Tremblay
Tom Wappel

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Richard Harris
Jacques Saada

| | | | | |
|-------------------|----------------|---------------------|-----------------|------|
| Pierre Brien | Michel Guimond | Paul Harold Macklin | John Reynolds | (16) |
| Marlene Catterall | Jay Hill | Carolyn Parrish | John Richardson | |
| Cheryl Gallant | Joe Jordan | Geoff Regan | Tony Tirabassi | |
| Yvon Godin | | | | |

Membres associés

| | | | |
|---------------------------|-------------------|------------------|---------------------|
| Jim Abbott | Stockwell Day | Gary Lunn | James Rajotte |
| Diane Ablonczy | Norman Doyle | James Lunney | Scott Reid |
| Rob Anders | John Duncan | Peter MacKay | Gerry Ritz |
| David Anderson | Reed Elley | John Maloney | Werner Schmidt |
| André Bachand | Ken Epp | Preston Manning | Carol Skelton |
| Roy Bailey | Brian Fitzpatrick | Inky Mark | Monte Solberg |
| Sue Barnes | Paul Forseth | Keith Martin | Kevin Sorenson |
| Michel Bellehumeur | Peter Goldring | Philip Mayfield | Larry Spencer |
| Leon Benoit | Jim Gouk | Grant McNally | Caroline St-Hilaire |
| Stéphane Bergeron | Gurmant Grewal | Réal Ménard | Darrel Stinson |
| Bill Blaikie | Deborah Grey | Val Meredith | Chuck Strahl |
| Rick Borotsik | Art Hanger | Rob Merrifield | Paul Szabo |
| Garry Breitkreuz | John Harvard | Bob Mills | Greg Thompson |
| Scott Brison | Loyola Hearn | Dennis Mills | Myron Thompson |
| Andy Burton | John Herron | James Moore | Vic Toews |
| Chuck Cadman | Grant Hill | Lorne Nystrom | Maurice Vellacott |
| Bill Casey | Howard Hilstrom | Deepak Obhrai | Elsie Wayne |
| Rick Casson | Betty Hinton | Brian Pallister | Randy White |
| David Chatters | Rahim Jaffer | Jim Pankiw | Ted White |
| Joe Clark | Dale Johnston | Charlie Penson | Bryon Wilfert |
| John Cummins | Gerald Keddy | Joe Peschisolido | John Williams |
| Madeleine Dalphond-Guiral | Jason Kenney | Marcel Proulx | Lynne Yelich |

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Président: Marlene Catterall

Vice-président:

| | | | | |
|--------------|------------|----------------|----------|-----|
| Pierre Brien | Yvon Godin | Richard Harris | Jay Hill | (5) |
|--------------|------------|----------------|----------|-----|

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

| | | | | |
|------------------|----------------|----------|---------------|-----|
| Bill Blaikie | Michel Guimond | Jay Hill | Marcel Proulx | (6) |
| Garry Breitkreuz | | | | |

SANTÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Reg Alcock
Rob MerrifieldDiane Ablonczy
André Bachand
Colleen Beaumier
Diane BourgeoisJeannot Castonguay
Brenda Chamberlain
Stan DromiskyJames Lunney
Réal Ménard
Hélène ScherrerJudy Sgro
Yolande Thibeault
Judy Wasylycia-Leis

(16)

Membres associésJim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John DuncanReed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Pauline PicardJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
John Bryden
Jane Marie Cordy

Donald Oliver
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Carolyn Bennett
Robert Bertrand
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton

Jim Karygiannis
Raymond Lavigne
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Tom Wappel

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

John Bryden
Sheila Finestone
Mobina Jaffer

Noël Kinsella
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Sue Barnes
Paul Bonwick
Pierre Brien
Jean-Guy Carignan
Joe Comuzzi
John Cummins
Jim Gouk
Michel Guimond

Gar Knutson
Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lynn Myers
Lorne Nystrom
Jim Pankiw
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Ghislain Lebel
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Pierrette Venne
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: Mauril Bélanger
Shirley Maheu

Vice-coprésidents: Scott Reid
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Joan Fraser
Jean-Robert Gauthier
Laurier LaPierre

Viola Léger
Jean-Claude Rivest
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Claude Drouin
Christiane Gagnon
John Godfrey
Yvon Godin

Peter Goldring
Richard Harris
John Herron
Raymond Lavigne
Dan McTeague
Benoît Sauvageau

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Louis Plamondon

James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

| | |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le très hon. Jean Chrétien | Premier ministre du Canada |
| L'hon. Herb Gray | vice-premier ministre |
| L'hon. David Collenette | Ministre des Transports |
| L'hon. David Anderson | Ministre de l'Environnement |
| L'hon. Ralph Goodale | Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé |
| L'hon. Brian Tobin | Ministre de l'Industrie |
| L'hon. Sheila Copps | Ministre du Patrimoine canadien |
| L'hon. John Manley | Ministre des Affaires étrangères |
| L'hon. Paul Martin | Ministre des Finances |
| L'hon. Art Eggleton | Ministre de la Défense nationale |
| L'hon. Anne McLellan | Ministre de la Justice et procureur général du Canada |
| L'hon. Allan Rock | Ministre de la Santé |
| L'hon. Lawrence MacAulay | Solliciteur général du Canada |
| L'hon. Alfonso Gagliano | Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux |
| L'hon. Lucienne Robillard | Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure |
| L'hon. Martin Cauchon | Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec) |
| L'hon. Jane Stewart | Ministre du Développement des ressources humaines |
| L'hon. Stéphane Dion | Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales |
| L'hon. Pierre Pettigrew | Ministre du Commerce international |
| L'hon. Don Boudria | Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes |
| L'hon. Lyle Vanclief | Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire |
| L'hon. Herb Dhaliwal | Ministre des Pêches et des Océans |
| L'hon. Ronald Duhamel | Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie) |
| L'hon. Claudette Bradshaw | Ministre du Travail |
| L'hon. Robert Nault | Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien |
| L'hon. Maria Minna | Ministre de la Coopération internationale |
| L'hon. Elinor Caplan | Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration |
| L'hon. Sharon Carstairs | Leader du gouvernement du Sénat |
| L'hon. Robert Thibault | Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) |
| L'hon. Ethel Blondin-Andrew | Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse) |
| L'hon. Hedy Fry | Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme) |
| L'hon. David Kilgour | Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) |
| L'hon. Jim Peterson | Secrétaire d'État (Institutions financières internationales) |
| L'hon. Andy Mitchell | Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario) |
| L'hon. Gilbert Normand | Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement) |
| L'hon. Denis Coderre | Secrétaire d'État (Sport amateur) |
| L'hon. Rey Pagtakhan | Secrétaire d'État (Asie-Pacifique) |

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

| | |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------|
| M. Joe Jordan | du Premier ministre |
| M. André Harvey | du ministre des Transports |
| Mme Karen Redman | du ministre de l'Environnement |
| M. Benoît Serré | du ministre des Ressources naturelles |
| M. Claude Drouin | du ministre de l'Industrie |
| Mme Sarmite Bulte | de la ministre du Patrimoine canadien |
| Mme Aileen Carroll | du ministre des Affaires étrangères |
| M. John McCallum | du ministre des Finances |
| M. John O'Reilly | du ministre de la Défense nationale |
| M. Stephen Owen | du ministre de la Justice et procureur général du Canada |
| M. Jeannot Castonguay | du ministre de la Santé |
| M. Lynn Myers | du solliciteur général du Canada |
| M. Paul Szabo | du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux |
| M. Alex Shepherd | de la présidente du Conseil du Trésor |
| Mme Sophia Leung | du ministre du Revenu national |
| Mme Raymonde Folco | de la ministre du Développement des ressources humaines |
| M. Pat O'Brien | du ministre du Commerce international |
| M. Geoff Regan | du leader du gouvernement à la Chambre des communes |
| M. Larry McCormick | du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire |
| M. Georges Farrah | du ministre des Pêches et des Océans |
| M. Carmen Provenzano | du ministre des Anciens combattants |
| M. Gurbax Malhi | de la ministre du Travail |
| M. John Finlay | du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien |
| Mme Marlene Jennings | du ministre de la Coopération internationale |
| M. Mark Assad | de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration |

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 30 novembre 2001

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur l'aéronautique

| | |
|-------------------------------------------|------|
| M. Collenette..... | 7695 |
| Projet de loi C-44. Deuxième lecture..... | 7695 |
| M. Moore..... | 7696 |
| M. Laframboise..... | 7698 |
| Mme Wasylcia-Leis..... | 7701 |
| M. Harvey..... | 7702 |

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La maladie de Crohn et la colite

| | |
|--------------|------|
| M. Harb..... | 7703 |
|--------------|------|

Le bois d'oeuvre

| | |
|----------------|------|
| M. Lunney..... | 7703 |
|----------------|------|

George Harrison

| | |
|---------------|------|
| M. Myers..... | 7703 |
|---------------|------|

Le Mois national de l'hémophilie

| | |
|-------------------|------|
| Mme Scherrer..... | 7703 |
|-------------------|------|

Les élections municipales au Saguenay

| | |
|----------------|------|
| M. Harvey..... | 7703 |
|----------------|------|

La défense nationale

| | |
|------------------|------|
| M. Reynolds..... | 7704 |
|------------------|------|

Bluma Appel

| | |
|----------------|------|
| Mme Bulte..... | 7704 |
|----------------|------|

Le Bal des moissons

| | |
|-----------------|------|
| Mme Picard..... | 7704 |
|-----------------|------|

Les organismes religieux

| | |
|---------------|------|
| M. Malhi..... | 7704 |
|---------------|------|

Le contrôle des armes à feu

| | |
|---------------------|------|
| M. Fitzpatrick..... | 7704 |
|---------------------|------|

Les bénévoles

| | |
|-------------------|------|
| M. McCormick..... | 7705 |
|-------------------|------|

La Journée internationale du sida

| | |
|----------------------------------|------|
| M. Martin (Winnipeg-Centre)..... | 7705 |
|----------------------------------|------|

Les droits de la personne

| | |
|--------------|------|
| M. Owen..... | 7705 |
|--------------|------|

Le projet de loi C-394

| | |
|--------------------------------------------|------|
| M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)..... | 7705 |
|--------------------------------------------|------|

L'hépatite C

| | |
|---------------|------|
| M. Casey..... | 7705 |
|---------------|------|

L'ostéoporose

| | |
|------------------|------|
| Mme Bennett..... | 7706 |
|------------------|------|

QUESTIONS ORALES

Le terrorisme

| | |
|--------------|------|
| M. Day..... | 7706 |
| M. Gray..... | 7706 |
| M. Day..... | 7706 |
| M. Gray..... | 7706 |

| | |
|------------------------|------|
| M. Day..... | 7706 |
| Mme Caplan..... | 7706 |
| M. Hill (MacLeod)..... | 7706 |
| M. MacAulay..... | 7706 |
| M. Hill (MacLeod)..... | 7706 |
| M. MacAulay..... | 7707 |

La Loi sur la sécurité publique

| | |
|---------------------|------|
| Mme St-Hilaire..... | 7707 |
| M. Eggleton..... | 7707 |
| Mme St-Hilaire..... | 7707 |
| M. Eggleton..... | 7707 |
| M. Brien..... | 7707 |
| M. Eggleton..... | 7707 |
| M. Brien..... | 7707 |
| M. Eggleton..... | 7707 |

Le budget

| | |
|------------------------|------|
| Mme Wasylcia-Leis..... | 7707 |
| M. Peterson..... | 7708 |
| Mme Wasylcia-Leis..... | 7708 |
| M. Peterson..... | 7708 |

Le Projet de loi C-42

| | |
|--------------------|------|
| M. Strahl..... | 7708 |
| M. Collenette..... | 7708 |
| M. Strahl..... | 7708 |
| M. Gray..... | 7708 |

L'immigration

| | |
|-----------------|------|
| M. Benoit..... | 7708 |
| Mme Caplan..... | 7708 |
| M. Benoit..... | 7709 |
| Mme Caplan..... | 7709 |

Le transport aérien

| | |
|---------------------|------|
| M. Laframboise..... | 7709 |
| M. Collenette..... | 7709 |
| M. Laframboise..... | 7709 |
| M. Collenette..... | 7709 |

La justice

| | |
|-------------------|------|
| M. Pallister..... | 7709 |
| Mme Carroll..... | 7709 |
| M. Pallister..... | 7709 |
| Mme Carroll..... | 7710 |

Le transport aérien

| | |
|------------------------|------|
| Mme Girard-Bujold..... | 7710 |
| M. Collenette..... | 7710 |
| Mme Girard-Bujold..... | 7710 |
| M. Collenette..... | 7710 |

Le terrorisme

| | |
|------------------|------|
| M. Cadman..... | 7710 |
| M. MacAulay..... | 7710 |
| M. Cadman..... | 7710 |
| M. MacAulay..... | 7710 |

Le Sommet G-20

| | |
|------------------|------|
| M. Bélanger..... | 7710 |
| M. MacAulay..... | 7710 |

| | |
|-------------------------------------------|------|
| La Loi sur les brevets | |
| Mme Wasylcia-Leis | 7711 |
| M. Tobin | 7711 |
| La santé | |
| M. Martin (Winnipeg-Centre) | 7711 |
| M. Boudria | 7711 |
| Le terrorisme | |
| M. Hill (Prince George—Peace River) | 7711 |
| M. MacAulay | 7711 |
| M. Hill (Prince George—Peace River) | 7711 |
| M. MacAulay | 7711 |
| L'industrie | |
| M. Rajotte | 7711 |
| M. Tobin | 7711 |
| M. Rajotte | 7711 |
| M. Tobin | 7712 |
| L'environnement | |
| M. Bigras | 7712 |
| Mme Redman | 7712 |
| M. Bigras | 7712 |
| Mme Redman | 7712 |
| L'agriculture | |
| M. Hilstrom | 7712 |
| M. McCormick | 7712 |
| M. Hilstrom | 7712 |
| M. McCormick | 7712 |
| La recherche et le développement | |
| M. Wood | 7713 |
| M. Tobin | 7713 |
| L'industrie forestière | |
| M. Mayfield | 7713 |
| M. Serré | 7713 |
| M. Mayfield | 7713 |
| M. Serré | 7713 |
| Les ressources naturelles | |
| M. Crête | 7713 |
| M. Serré | 7713 |
| L'environnement | |
| M. Reed | 7713 |
| Mme Redman | 7713 |
| Air Canada | |
| Mme Meredith | 7714 |
| M. Collenette | 7714 |
| La Société canadienne des postes | |
| M. Stoffer | 7714 |
| M. Szabo | 7714 |

| | |
|------------------------------|------|
| L'aide internationale | |
| Mme Guay | 7714 |
| Mme Jennings | 7714 |

| | |
|-------------------------------------|------|
| Service correctionnel Canada | |
| M. Sorenson | 7714 |
| M. MacAulay | 7714 |

| | |
|-----------------------------------------------------------|------|
| Privilège | |
| L'utilisation des langues officielles à la Chambre | |
| M. Bélanger | 7714 |

AFFAIRES COURANTES

| | |
|------------------------------------------------------|------|
| Les comités de la Chambre | |
| Affaires étrangères et commerce international | |
| M. Harb | 7715 |

| | |
|--------------------------------|------|
| Questions au Feuilleton | |
| Mme Jennings | 7715 |

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------|
| La Loi sur l'aéronautique | |
| Projet de loi C-44. Deuxième lecture | 7715 |
| M. Harvey | 7715 |
| M. Moore | 7716 |
| Mme Meredith | 7716 |
| M. Szabo | 7718 |
| Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité | 7718 |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche | |
| M. Boudria | 7718 |
| Projet de loi C-43. Deuxième lecture | 7718 |
| M. Reynolds | 7720 |
| M. Bigras | 7721 |
| M. Stoffer | 7723 |
| M. Hill (Prince George—Peace River) | 7724 |
| Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité | 7725 |

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

| | |
|---------------------------------------------|------|
| La Loi sur le Parlement du Canada | |
| M. Stoffer | 7726 |
| Projet de loi C-218. Deuxième lecture | 7726 |
| M. Keddy | 7727 |
| M. Brien | 7728 |
| M. Reynolds | 7730 |
| M. Jordan | 7731 |
| M. Pallister | 7732 |
| M. Stoffer | 7733 |

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**